

DYNACTION



Rapport annuel **2010**



Rapport annuel **2010**

SOMMAIRE

Profil	03
Le mot du Président	04
Chiffres clés 2010	06
Faits marquants 2010	08

1 SANTÉ 10/19

Nouveaux principes actifs	13
Actifs pharmaceutiques pour médicaments "hors brevets"	17

2 BIEN-ÊTRE 20/25

Parfums & arômes	23
Cosmétiques	24

3 ÉNERGIE & MATÉRIAUX 26/31

Énergies renouvelables	29
Matériaux avancés	31

4 RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT 32/37

La recherche partenariale	35
La chimie de demain	37

5 LES RICHESSES DU GROUPE 38/47

Organisation	40
Appareil industriel	42
Qualité et affaires réglementaires	44
Hygiène - Sécurité - Environnement	46

Glossaire	48
Adresses des filiales	51

Profil

Dynaction est une holding industrielle centrée sur un pôle unique de développement: la Chimie Fine de Spécialité, métier de sa filiale PCAS dans laquelle elle détient une participation majoritaire de 63,80 % au 31 décembre 2010.

La clientèle de PCAS est constituée principalement par des groupes internationaux leaders sur leurs marchés. PCAS conçoit et fournit les meilleures réponses industrielles aux attentes spécifiques de ses clients. Ces attentes diversifiées ont en commun une exigence de sécurité, de qualité, de compétitivité, d'innovation et de durabilité.

Sécurité et qualité

PCAS partage avec ses clients une exigence absolue de sécurité et de qualité pour ses collaborateurs, les riverains de ses sites industriels et les consommateurs. Sécurité aussi pour l'approvisionnement de filières industrielles où PCAS joue le plus souvent un rôle crucial. Sécurité enfin pour la confidentialité des projets des clients qui confient au groupe leurs projets stratégiques.

Compétitivité

Dans un monde dont la population augmente d'environ un milliard tous les douze ans¹, et où les pays développés poursuivent leur vieillissement, la pression sur le coût de l'accès à la santé et au bien-être va continuer à s'intensifier. Les solutions industrielles proposées par PCAS doivent s'y adapter. PCAS a l'expérience et les technologies pour, et la volonté de soutenir l'amélioration continue de performance que ces grandes tendances rendent nécessaires.

Innovation

Pour apporter la meilleure réponse à la diversité des attentes de nos sociétés et répondre aux grands défis de l'époque qui s'ouvre, PCAS a construit un ensemble unique et intégré de technologies, de capacités et d'expertises industrielles. Cet investissement donne à PCAS une puissance de recherche, un savoir-faire industriel et une maîtrise des technologies avancées qui renforcent la compétitivité du Groupe sur ses marchés.

Durabilité

L'ambition et la vision du Groupe PCAS passent par le développement de technologies respectueuses de l'environnement et par l'utilisation de matières premières renouvelables. Elles se traduisent notamment par les investissements du groupe dans le développement du photovoltaïque* organique, et dans les biotechnologies* avec l'acquisition de Protéus. Elles s'illustrent par la signature par PCAS de la charte mondiale du "Responsible Care".

¹ Population Reference Bureau, 2010 World Population Data Sheet.

* glossaire page 48



Le mot du **Président**

Christian Moretti

Les années écoulées auront connu leur lot de crises, d'interrogations, voire même de retournements de situation. Pourtant au travers de ces bouleversements, notre filiale PCAS a continué son chemin et ceci pour une raison centrale : la chimie reste "l'industrie des industries."

Les produits de PCAS irriguent et assurent la compétitivité de ces secteurs-clefs de l'activité humaine que sont la santé, le bien-être, l'énergie et les matériaux. L'exigence de qualité et le savoir-faire industriel et commercial ont fait de PCAS un fournisseur privilégié d'acteurs industriels leaders dans tous ces secteurs.

Cette position privilégiée lui donne la possibilité de susciter des progrès dans tous ces domaines. Grâce à leur créativité, leur réactivité et leur engagement, ses équipes fournissent les solutions compétitives et sécurisées qui répondent aux attentes des industriels et des consommateurs.

Le Groupe PCAS rassemble, en effet, 982 femmes et hommes qui ont généré un chiffre d'affaires de plus de 158 millions d'Euros en 2010, et qui représentent un exceptionnel creuset d'expériences, de talents et d'enthousiasmes.

Cette position privilégiée lui donne aussi des responsabilités particulières. Dans un monde où la concurrence pour l'accès aux ressources fossiles s'exacerbe, et où les pays "émergents" connaissent une croissance explosive de leur demande intérieure, le Groupe PCAS choisit de renforcer sa stratégie de développement durable. Cela signifie poursuivre l'amélioration continue de sa compétitivité en privilégiant notamment l'économie d'atome et l'utilisation de matières premières renouvelables. Cela signifie aussi intégrer et industrialiser des innovations technologiques comme celles dont le Groupe vient de faire l'acquisition avec la société de biotechnologie Protéus.

PCAS a réussi à traverser une crise à la fois brutale et complexe, dont les effets continuent à se faire sentir. Ses équipes, sous la direction de Vincent Touraille ont su trouver le courage d'affronter cette conjoncture défavorable et de prendre les décisions difficiles qu'elle imposait. Son ambition d'excellence est intacte.

Afin d'accélérer le déploiement du plan stratégique du Groupe, le Conseil de PCAS a décidé le 10 mars 2011 de renforcer sa Direction Générale en nommant Monsieur Philippe Decazes, Administrateur Directeur Général et en confirmant Vincent Touraille en qualité de Directeur Général Délégué.

La structure industrielle et sa taille sont, aujourd'hui, autant d'atouts pour faire face aux grands défis globaux et à la concurrence internationale. Fortement exportatrice (70 % des productions exportées) et s'appuyant sur un outil industriel de haute technicité, à la fois européen (6 sites sur 9 situés en France) et nord-américain, PCAS est une entreprise mondialisée. Déjà présents en Europe, en Amérique du Nord et en Chine, nous allons poursuivre et accélérer cette stratégie de mondialisation par la mise en place d'accords de collaboration avec de grands partenaires industriels français et internationaux, et en nous implantant commercialement sur des pays en fort développement économique comme le Brésil et la Corée.

PCAS est une entreprise à taille intermédiaire (ETI). Les pouvoirs publics ont redécouvert, après plusieurs décennies de révérence à l'égard des grands groupes, la pertinence de leur modèle et le rôle qu'elles peuvent jouer dans la compétition mondiale. De par sa flexibilité, sa grande exigence en matière de qualité, et sa capacité d'innovation, PCAS aura à cœur de démontrer qu'elle s'inscrit dans ce mouvement conquérant.

Christian MORETTI
Président de Dynaction

Chiffres clés 2010

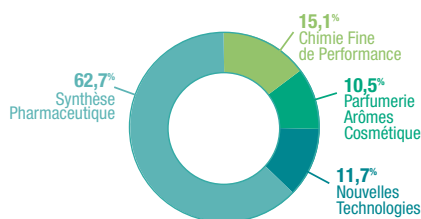
en millions d'euros	2009	2010
Chiffre d'Affaires	152,5	158,5
dont Synthèse Pharmaceutique	109,3	99,4
dont Chimie Fine de Spécialité	43,3	59,1
EBITDA (*)	17,4	15,9
Marge d'EBITDA	11,4%	10,0%
Résultat Opérationnel Courant (*)	4,0	3,2
Coûts de restructuration	-4,2	-2,2
Résultat financier	-4,4	-4,2
Résultat avant impôts et hors coûts de restructuration	-0,4	-1,0
Impôts (**)	3,1	-0,9
Résultat Net	-1,4	-4,2
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	72,1	70,4
Endettement net	48,1	48,5
Taux d'endettement	0,67	0,69
Actif Net part du Groupe par action	14,3	13,5

(*) y compris Crédit d'Impôt Recherche pour 2,6 M€ en 2009 et 2,7 M€ en 2010.

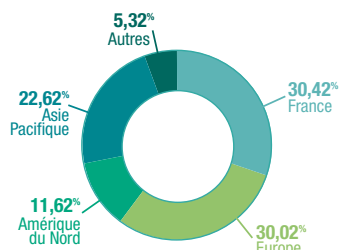
(**) en 2009, prise en compte d'un actif d'impôt pour 3,1 M€ consécutif à l'entrée d'une nouvelle entité dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe.

Définition de l'EBITDA dans le glossaire page 48.

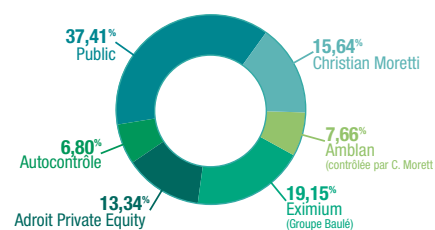
Détail de l'Endettement Net en note 11 des notes annexes aux comptes consolidés.



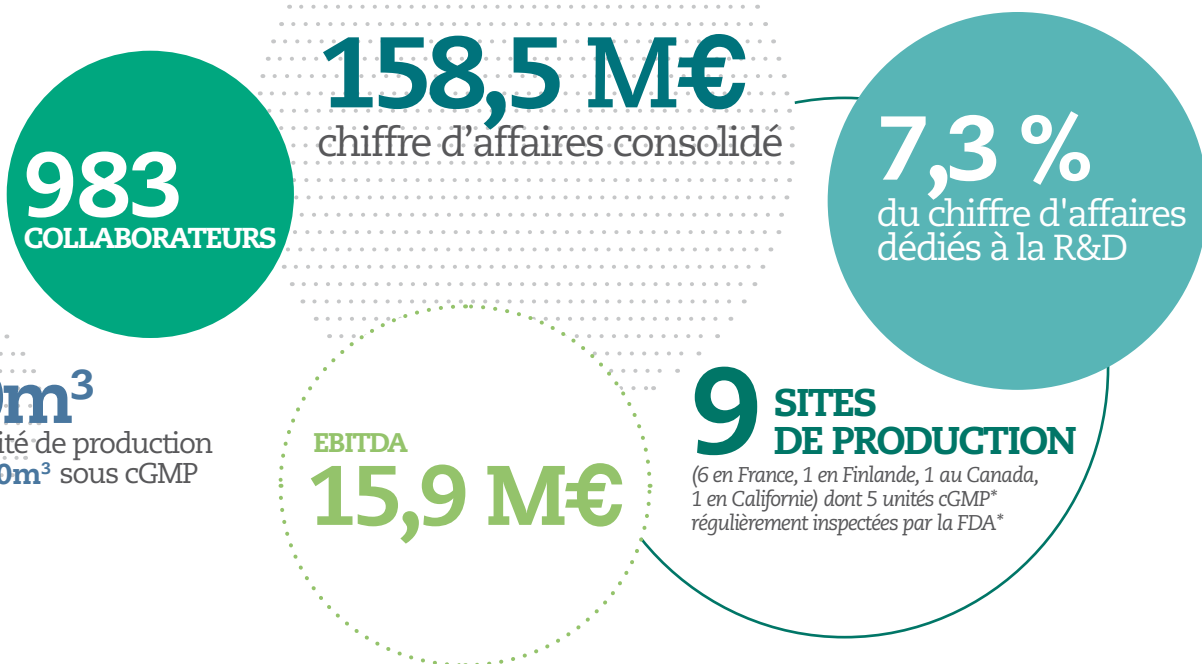
Chiffres d'Affaires Dynaction par marché



Chiffres d'Affaires Dynaction par zone géographique



Détention du Capital Dynaction



L'action Dynaction

Chiffres clés consolidés par action (en euros)

	2008	2009	2010
Cours le plus haut annuel	12,6	8,5	8,88
Cours le plus bas annuel	4,96	3,76	7,72
Situation nette, part du Groupe	14,94	14,28	13,54
Résultat net part du Groupe	(0,09)	(0,32)	(0,83)

L'action Dynaction fait partie des indices Nyse Euronext compartiment C. Le titre fait l'objet d'un contrat d'animation avec ODDO.



Évolution du cours de l'action

● Dynaction ○ SBF250ajusté

FAITS MARQUANTS 2010

Biotechnologie et **chimie durable**

Un des points forts de l'année aura été l'acquisition de Protéus, une société de biotechnologie* industrielle de pointe, spécialisée dans la mise au point et le développement de biocatalyseurs* et de procédés biotechnologiques innovants.

La spécificité réactionnelle sans équivalent de ces biocatalyseurs permet de réduire le nombre d'étapes de synthèse, et d'améliorer l'économie d'atome tout en réduisant le volume des déchets. Ils facilitent l'utilisation de matières premières renouvelables qui sont facilement biodégradables dans l'environnement et ne contiennent aucun composé toxique. Ces performances en font l'outil privilégié de la chimie verte et du développement durable. La proportion des produits issus de procédés biotechnologiques dans le total des ventes mondiales de la chimie, API* compris, devrait passer de 3,5% en 2007 à 15,4% en 2017, soit environ 340 milliards d'Euros. L'intégration de Protéus dans le Groupe renforce la position de PCAS sur ce vecteur de croissance en élargissant le champ d'application de la biotechnologie dans le groupe bien au-delà de la chimie fine pharmaceutique, comme c'était encore le cas avec PCAS Biosolution, la société commune (à 50/50) formée fin 2006 par PCAS et Protéus.



Succès de PCAS Nanosyn en **Californie**



Olga Issakova
Directeur Général
PCAS Nanosyn

En 2010, le succès a été au rendez-vous pour PCAS Nanosyn.

En effet, pour faire face à la demande, l'effectif de la société a doublé et représente 20 personnes pour sa première année fiscale de douze mois, la société a équilibré ses comptes. Ce site de production cGMP* (échelle kilo-lab*) a été créé en 2009 pour servir de porte d'entrée dans l'outil industriel global du Groupe pour une des clientèles les plus innovantes au monde : les sociétés californiennes de biotechnologie. L'exercice 2011 s'annonce sous les meilleurs auspices, puisque le pipeline de projets de PCAS Nanosyn est déjà bien rempli. Le rôle de portail d'entrée de ce site californien est également devenu une réalité, puisqu'un de ses projets a été transféré en 2010 dans une usine européenne du Groupe pour être porté à une plus grande échelle. En sens inverse, deux procédés développés en Europe par PCAS sont actuellement en cours de transfert vers PCAS Nanosyn afin de faciliter la commercialisation des produits sur le marché nord-américain.

Produits **propriétaires**

En 2010, tous les pôles du groupe ont renforcé leurs efforts de recherche et développement pour compte propre.

Plusieurs molécules génériques* sont développées par le pôle Santé, de même que des intermédiaires clefs pour le marché pharmaceutique sur la base de la plateforme technologique "acroléine" du Groupe. Le pôle Bien-être travaille quant à lui sur plusieurs actifs cosmétiques dont un produit aux vertus apaisantes. De son côté, le pôle Nouveaux Matériaux prépare de nouveaux produits de performance anticorrosion du type OBSC (OverBased Sulfonate Carbonate). L'intégration de Protéus permettra également au Groupe de s'intéresser à de nouveaux produits propriétaires notamment pour le pôle Bien-être, dans des domaines comme la parfumerie, les arômes et les ingrédients cosmétiques. En 2010, un premier produit propriétaire pharmaceutique développé par PCAS Biosolution intégrant biocatalyse et chimie traditionnelle, a été commercialisé par le pôle Santé.

Implantation **en Chine**

Le 1^{er} janvier 2010, PCAS a ouvert son bureau à Shanghai.

Depuis cette date, PCAS a mis en place une plateforme de stockage, organisé son réseau de distribution, développé des partenariats locaux, afin de promouvoir toute sa gamme de produits sur le territoire chinois. Avec une croissance de son PIB en 2010 de 10,3 %, la Chine se trouve toujours dans une période d'opportunités stratégiques, mais elle doit aussi faire face à de nombreux risques sociaux, économiques et industriels. Dans le XII^e plan quinquennal, le Président Hu Jintao a souhaité que la Chine s'ouvre d'avantage vers l'extérieur, et veut favoriser de nouvelles industries stratégiques. Économie d'énergie et protection de l'environnement, énergies nouvelles, biologie, fabrication d'équipements haut de gamme et nouveaux matériaux sont autant de secteurs où PCAS pourra être un partenaire industriel innovant. Par sa présence locale, PCAS se donne les moyens d'être au plus près de ses clients pour mieux comprendre les défis, les tendances et les besoins de ce marché aujourd'hui incontournable.



Cécilia Quenet
Business Development
Manager China

* glossaire page 48



Le pôle Santé du Groupe PCAS fournit des substances actives et des solutions technologiques pour le développement de nouvelles thérapies et la production des médicaments d'aujourd'hui.

1 SANTÉ

Tout au long du cycle de vie des médicaments, le pôle Santé du Groupe PCAS fournit aux industriels de la pharmacie les substances actives qui sont à l'origine de la performance thérapeutique de leurs médicaments.



Le Groupe PCAS est un fournisseur privilégié de nombreux laboratoires pharmaceutiques de très haut niveau technologique, qui comptent parmi les leaders mondiaux. Ces clients choisissent PCAS pour sa capacité à répondre à leurs besoins en leur assurant la mise au point rapide de procédés de fabrication compétitifs et sécurisés.

Le pôle Santé du Groupe PCAS est constitué par deux secteurs. D'une part, un secteur "Nouveaux principes actifs" qui se caractérise principalement par une relation exclusive entre PCAS et chacun de ses clients, et d'autre part, une gamme de principes actifs "hors brevets" où la Société, développe, en interne ses produits pour compte propre, et les commercialise librement auprès d'une clientèle variée.

Nouveaux principes actifs, synthèse exclusive et chimie pharmaceutique

Grâce à l'innovation pharmaceutique, de nouvelles molécules thérapeutiques répondant toujours mieux aux besoins des patients sont mises au point dans les laboratoires de recherche de l'industrie pharmaceutique.

Pour permettre à ces innovations de se transformer en nouvelles solutions thérapeutiques pour les patients, les équipes de synthèse exclusive de PCAS préparent pour les sociétés pharmaceutiques innovantes des produits actifs, intermédiaires* de synthèse et *building blocks**. Ces produits permettent aux industriels de la pharmacie de réaliser les essais cliniques* requis pour mettre un nouveau médicament sur le marché en toute sécurité. Partenaire du laboratoire dès les stades précoces de développement, PCAS reste ensuite son fournisseur lorsque le médicament est en phase commerciale.

Gamme de principes actifs "hors brevet"

PCAS développe pour son propre compte de nouveaux procédés de fabrication d'actifs pharmaceutiques dont les brevets sont aujourd'hui dans le domaine public. Pour réduire les coûts de production, ces procédés incorporent les technologies de chimie et de biotechnologies* les plus avancées.

Cet investissement dans l'innovation permet au groupe de proposer des actifs pharmaceutiques à des prix très compétitifs tout en maintenant le plus haut niveau d'exigence de sécurité et de qualité.

Les principes actifs "hors brevet" préparés par PCAS permettent aux pharmaciens généralistes de faciliter l'accès au plus grand nombre à des médicaments complexes devenus économiquement plus accessibles, sans compromis sur la qualité de la substance, le respect de l'environnement, de la propriété intellectuelle ou de la sécurité des personnes.

NOUVEAUX PRINCIPES ACTIFS

Synthèse exclusive et chimie pharmaceutique

Les produits et services du secteur "Nouveaux principes actifs" couvrent la quasi-totalité des étapes du cycle de vie d'un médicament. PCAS accompagne en effet ses clients depuis les premiers essais cliniques* chez l'homme jusqu'à la production commerciale.

Lorsqu'une molécule nouvelle est identifiée comme un nouveau médicament potentiel, les pharmaciens ont rapidement besoin de quantités croissantes de ce produit pour réaliser les essais cliniques et mettre le plus vite possible le médicament sur le marché. Ce parcours est une véritable course contre

la montre. Chaque jour d'avance ou de retard sur la date de lancement commercial d'un produit représente en effet un enjeu de plusieurs millions d'Euros.

PCAS conçoit et porte à l'échelle industrielle des procédés de fabrication performants, en respectant des délais serrés, et des contraintes réglementaires et de qualité particulièrement sévères. C'est cette capacité qui a permis à la Société de devenir un acteur majeur de la chimie fine pharmaceutique mondiale. PCAS est le partenaire capable de prendre en charge de façon intégrée le développement industriel d'un actif pharmaceutique tout au long du cycle de vie du médicament, jusqu'à la phase commerciale.

"PCAS accompagne ses clients depuis les premiers essais cliniques chez l'homme jusqu'à la production commerciale."

Le marché pharmaceutique

Le marché pharmaceutique mondial devrait croître de 5 à 7 % en 2011 – contre 4 à 5 % en 2010 – pour atteindre 880 Md\$. Le poids de la chimie fine pharmaceutique dans ce total est estimé à 7 % du volume total des ventes de médicaments, soit un peu plus de 60 milliards d'euros. Les États-Unis resteront en 2011 le plus grand marché pharmaceutique mondial (330 Md\$, soit une croissance comprise entre 3 et 5 %).

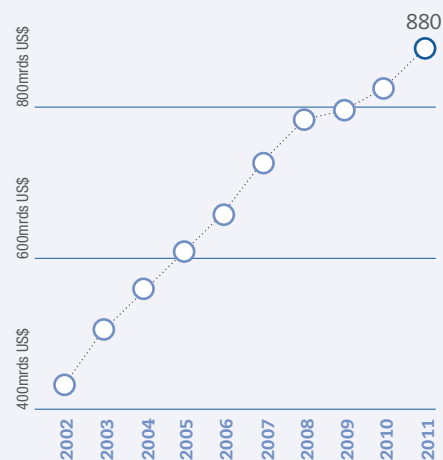
L'expansion attendue dans les pays émergents contribuera fortement à l'augmentation générale du chiffre d'affaires de l'industrie. Les ventes de médicaments dans cette zone progresseraient en 2011 de 15 à 17 % pour dépasser les 180 Md\$².

La R&D pharmaceutique reste un marché majeur pour la chimie fine. Trois mille nouveaux médicaments étaient en développement clinique* en 2010, contre mille huit cents en 1999³.

La majeure partie de cette innovation est issue de sociétés de biotechnologie* et de start-ups qui ne disposent d'aucun moyen de développement chimique propre. La totalité de leurs travaux de développement industriel doit donc être sous-traitée auprès de spécialistes comme PCAS.

Le recours accru à l'externalisation de l'innovation et de la production chimique auprès de sociétés spécialisées plus performantes est donc une tendance qui ne cesse de se confirmer. PCAS dispose d'une offre adaptée et à fort contenu technologique ainsi que d'une réelle notoriété dans ce domaine. Le groupe se situe en effet aujourd'hui parmi les quinze premiers acteurs mondiaux en chimie pharmaceutique.

Il travaille de façon suivie avec au moins 15 des 20 premières sociétés pharmaceutiques mondiales.



Un marché en croissance à un taux d'environ 10% par an sur la période 2000 - 2010 et qui devrait encore progresser pour atteindre 880 milliards de US\$ en 2011 (sources : IMS Health, Deutsche Bank)

* glossaire page 48

2 IMS Health Incorporated, 2011 Global Pharmaceutical Market Forecast
3 Deutsche Bank AG- 2010



Didier Combis

Directeur Synthèse Exclusive
et Intermédiaires Pharmaceutiques.

“Construire une relation de confiance sur le long terme”

La notion de progrès thérapeutique est étroitement associée à notre activité quotidienne qui nous conduit à être en interaction permanente avec la recherche pharmaceutique de pointe. Mon équipe travaille avec des laboratoires innovants qui développent de nouvelles substances actives pour soigner les pathologies les plus diverses. Chaque année, nous voyons arriver dans nos laboratoires des dizaines de projets. Certains candidats médicaments peuvent offrir le potentiel de guérir des maladies particulièrement graves et nous savons alors les espoirs que ces nouvelles molécules suscitent. C'est une des motivations supplémentaires qui contribue à notre enthousiasme, et nous aide à tenir la distance dans cette course de fond qu'est le développement industriel et clinique d'un nouveau médicament.

Dans les gènes de notre organisation, il y a aussi une “orientation client” qui nous permet de construire une véritable relation de long terme avec nos clients, de bâtir une confiance réciproque. Notre Groupe est une organisation “B to B” ; nos succès sont aussi ceux de nos clients, et réciproquement ! Aussi mon métier consiste-t-il avant tout à créer et maintenir cette qualité de relation qui assure un partage équitable de la valeur produite.

Nos produits et services

L'activité Synthèse Exclusive & Chimie Pharmaceutique de PCAS concerne principalement la production de molécules pour lesquelles le client détient des droits de propriété industrielle sur la molécule active et ses applications thérapeutiques. PCAS développe et produit pour cette clientèle ces principes actifs pharmaceutiques* et leurs intermédiaires* chimiques pour la santé humaine ou vétérinaire.

L'activité de synthèse pharmaceutique* de PCAS se développe également dans le domaine connexe des excipients spéciaux. Ces excipients sont des biomatériaux biodégradables, biologiquement compatibles et qui permettent de mieux contrôler la libération des médicaments dans l'organisme. Les polymères biodégradables fabriqués par PCAS (site GMP) sont utilisés dans des médicaments commerciaux.

De nouveaux moyens pour l'innovation

2010 a été marquée notamment par le démarrage effectif de PCAS-NANOSYN, un nouveau laboratoire de recherche et de production en chimie pharmaceutique situé près de San-Francisco (voir encadré ci-contre). Cette structure travaille étroitement avec les sociétés start-up et biotech californiennes qui comptent parmi les plus innovantes de la planète.

Enfin, l'intégration dans le Groupe PCAS de la société de biotechnologie* industrielle Protéus va permettre de renforcer l'attractivité de l'offre du Groupe et de sa réponse aux attentes de l'industrie pharmaceutique innovante.



EXPANSORB® : des polymères biodégradables pour la libération contrôlée de médicaments injectables

Le Groupe PCAS développe et fabrique Expansorb®, une gamme de polymères biocompatibles et biodégradables (notamment des PLGA/PLA*) utilisés comme systèmes de délivrance contrôlée de principes actifs et prolongée dans le temps dont l'effet peut aller de quelques semaines à plusieurs mois. Leur domaine d'application inclut notamment l'administration contrôlée de médicaments injectables (peptides, protéines thérapeutiques, hormones, antibiotiques, etc.), ainsi que les dispositifs médicaux tels que sutures ou plaques chirurgicales. Il s'élargit aujourd'hui à l'imagerie médicale et à la médecine régénérative.

Expansorb® Kit: large choix de polymères à disposition des galénistes pour les aider à trouver la bonne forme de libération contrôlée de médicaments.

PCAS Nanosyn : premiers succès

Cette entité créée en joint venture en 2009 avec la compagnie californienne Nanosyn, est implantée à proximité d'un ensemble unique au monde de sociétés innovantes. À cette clientèle de sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie*, PCAS Nanosyn offre une capacité de production kilo-lab* cGMP* pour la production des premiers lots cliniques de leurs projets qui entrent en phase I.

PCAS Nanosyn a été créée pour jouer le rôle de porte d'entrée dans l'outil industriel global de PCAS en attirant la clientèle la plus innovante au monde à un stade précoce du développement de ses produits. Lorsque le développement clinique* d'une molécule progresse, les sites européens du Groupe PCAS prennent ensuite le relais pour augmenter l'échelle de production en fonction de l'évolution des besoins du client.

Fin 2010, un premier projet a ainsi été transféré par PCAS Nanosyn sur le site français d'Aramon afin d'assurer une production de quantités plus importantes. A l'inverse, deux projets européens sont en cours de transfert vers la Californie afin de favoriser leur pénétration du marché américain.



Le secteur “Nouveaux principes actifs” en bref :

SYNTHÈSE À FAÇON : Synthèse exclusive sous contrat pour les laboratoires pharmaceutiques de leurs principes actifs (API*) ou d'intermédiaires* chimiques avancés, mettant en œuvre des procédés chimiques et/ou biocatalytiques*.

PRODUCTION DE LOTS CLINIQUES : Développement de procédé de fabrication et production de lots cliniques de substances actives pour les sociétés de biotech et les start-ups, ou pour des grands groupes qui externalisent cette activité. Cette activité couvre également la totalité des services associés permettant au laboratoire innovant de répondre aux exigences réglementaires pour sa partie “Drug Substance”.

BUILDING-BLOCKS PROPRIÉTAIRES : Production d'intermédiaires chimiques au moyen de technologies issues de la recherche du Groupe PCAS pour la fabrication de molécules pharmaceutiques.

BIOPOLYMÈRES & EXCIPIENTS FONCTIONNELS : Développement et production de polymères pharmaceutiques propriétaires* permettant d'augmenter la performance de nouveaux médicaments. Utilisés par exemple comme excipients spéciaux pour médicaments injectables à libération prolongée. Fabrication exclusive de matériaux pour la purification de bio-médicaments.



* glossaire page 48

3000

molécules étaient en développement dans le monde en 2010 contre 1800 en 1999.

La médecine personnalisée : une opportunité pour PCAS

La pharmaco-génomique vise à concevoir des solutions thérapeutiques administrées selon le profil génétique de chaque patient. La recherche pharmaceutique associe les nouvelles molécules à des bio-marqueurs qui permettent d'ajuster le choix de la molécule et son dosage à chaque patient. Cette médecine personnalisée est une des retombées du décryptage du génome humain. Elle vise à améliorer sensiblement l'efficacité des traitements. En effet, selon Kathleen Sebelius, secrétaire d'État à la santé aux États-Unis⁴, "les produits médicaux ne sont vraiment efficaces aujourd'hui que pour 60 % des patients à qui ils sont administrés".

La médecine personnalisée est à l'opposé du modèle des blockbusters* qui ont jusqu'ici dominé l'industrie pharmaceutique. Ce modèle trouve sa limite dans le très fort taux d'attrition des molécules en cours de développement. En 2010, plus de

3000 molécules étaient en développement dans le monde; seulement 21 d'entre elles ont été autorisées à être mises sur le marché.

En proposant des remèdes mieux adaptés aux spécificités des patients, il est vraisemblable que le taux d'attrition va diminuer. Ce scénario conduirait à une augmentation du nombre de nouveaux médicaments ayant des volumes de production réduits par rapport à ceux des blockbusters, mais associés à des prix plus élevés. Dans ce contexte, la médecine personnalisée devient un levier de croissance et d'économie pour les laboratoires qui cherchent à rendre leur recherche plus productive. Cette évolution est très favorable pour PCAS puisqu'elle est parfaitement adaptée à l'outil industriel polyvalent de PCAS. Elle devrait en outre accentuer la tendance à l'externalisation de la chimie pharmaceutique des grands groupes pharma, le volume réduit de ces productions ne justifiant plus les investissements des laboratoires dans des installations industrielles dédiées.



ACTIFS PHARMACEUTIQUES POUR MÉDICAMENTS “HORS BREVETS”

Le défi du vieillissement met sous tension les systèmes de santé du monde entier. Alors qu'en 1950, il y avait en moyenne dans le monde 12 personnes au travail pour une de plus de 65 ans, aujourd'hui, ce ratio est descendu à 9. Dans quarante ans, en 2050, ce ratio global d'actifs soutenant les plus âgés tombera à quatre pour un. Les valeurs les plus basses seront observées dans les pays les plus développés⁵.

La réponse à ce défi passe par la forte croissance des médicaments génériques qui permettent de réduire le coût des traitements.

Un marché en forte croissance

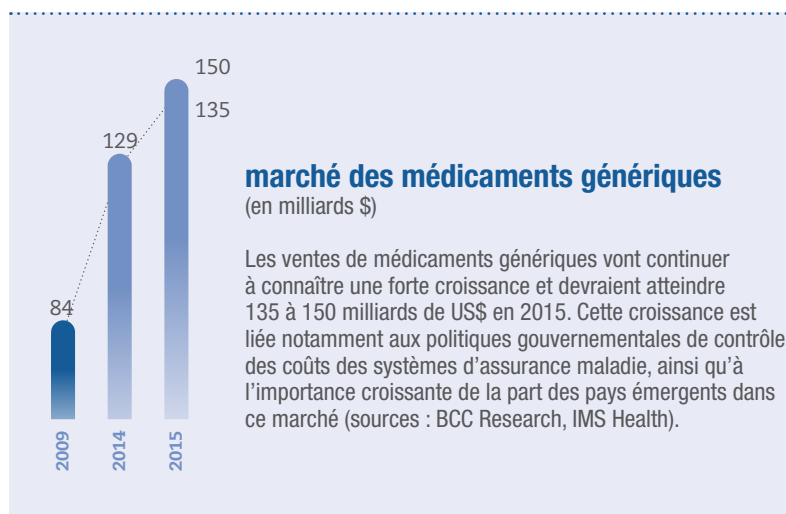
En 2014, le marché des génériques devrait atteindre 129,3 milliards de dollars (USD) et jusqu'à 135 à 150 milliards en 2015. La croissance annuelle de ce marché sur la période 2010-2014 a été évaluée à 10 % aux États-Unis et 11 % en Europe.

Cette forte progression est inscrite dans la durée. L'évolution démographique et les contraintes budgétaires amènent les pouvoirs publics de tous les pays à promouvoir l'utilisation de génériques pour maîtriser le coût de la santé. Cette politique bénéficie des pics d'expiration de brevets qui placent désormais les principales thérapies sous la dominance des génériques.

En effet, quand un laboratoire pharmaceutique met au point un nouveau médicament, il garde l'exclusivité de sa commercialisation jusqu'au moment où les brevets qui le protègent tombent dans le domaine public, et jusqu'à l'expiration de la durée de protection des données attachée à son autorisation de mise sur le marché. Ce médicament devient alors un médicament générique qui peut être produit et commercialisé par d'autres laboratoires.

“PCAS développe pour son propre compte des molécules actives destinées à la fabrication de médicaments hors brevets”

En 2011, des médicaments représentant plus de 30 milliards de dollars de ventes devront faire face à la perspective de concurrence des génériques sur la plupart des marchés jusqu'alors protégés par des brevets. Aux seuls États-Unis, des produits qui ont généré des ventes pour un montant total de plus de 17 milliards de dollars sur les douze derniers mois devraient perdre leur protection.



* glossaire page 48

⁵ Population Reference Bureau, 2010 World Population Data Sheet.

50

molécules ont été développées pour le propre compte de PCAS.



L'expertise technologique de PCAS au service du médicament générique

PCAS développe en interne et pour son propre compte des molécules actives destinées à la fabrication de médicaments génériques. Ces molécules sont les principes actifs du médicament, souvent désignés par l'acronyme anglais API*. PCAS a ainsi construit un catalogue de plus de 50 molécules qui ont été développées pour son propre compte. La Société les commercialise auprès de plus de 250 laboratoires situés sur les cinq continents.

PCAS poursuit cet effort d'investissement pour enrichir chaque année son catalogue avec de nouveaux principes actifs à fort contenu technologique. Le Groupe met en œuvre les technologies les plus avancées pour réduire les coûts de production et pouvoir ainsi proposer ces actifs à des prix très inférieurs à ceux des produits originaux. Cette politique d'innovation et de développement propres permet à PCAS de renforcer sa compétitivité sur ce marché.

L'incorporation de la biocatalyse est un des outils qui permettent à PCAS de simplifier ses procédés de production et donc d'en réduire les coûts. L'intégration complète de la société de biotechnologie* Protéus et de son savoir-faire en biocatalyse renforce ainsi la compétitivité du groupe. La Société collabore également avec des équipes de recherche académiques pour accélérer l'avancement de certains programmes. Un programme est notamment en cours avec une université française, qui concerne un procédé innovant pour une molécule *blockbuster**.

Cette activité s'appuie également sur la solide expertise du groupe dans le domaine des affaires réglementaires pour déposer les dossiers nécessaires à la commercialisation de ces produits développés pour compte propre.

Une compétence et une qualité reconnues

Produire des actifs pharmaceutiques exige un très haut niveau de qualité. Tous les sites du Groupe PCAS qui sont dédiés à ces productions ont été audités et approuvés aussi bien par ses clients que par les autorités de santé publique compétentes, telles que l'US FDA*.

“PCAS a orchestré de nombreux lancements de principes actifs Catalogue aux États-Unis et en Europe.”

La Société apporte aux industriels génériqueurs sa capacité d'innovation pour mettre au point les procédés de fabrication les plus compétitifs, tout en répondant aux critères de qualité les plus exigeants, notamment dans le cadre des normes internationales de Good Manufacturing Practices.

Dans le monde, plus de vingt laboratoires spécialisés dans les médicaments génériques ont dépassé le milliard de US\$ de chiffre d'affaires pour l'année 2009⁶. Ces groupes internationaux recherchent des partenaires fiables et de confiance. Une équipe commerciale dédiée du Groupe PCAS les accompagne, notamment au travers d'un réseau d'agents et de distributeurs. PCAS travaille aujourd'hui avec tous les leaders mondiaux de l'industrie du générique, que cela soit en Europe, aux États-Unis, en Asie ou encore en Amérique du Sud. Les pays de la zone BRIC, en fort développement pour PCAS, sont considérés comme stratégiques par le groupe.

“Synchroniser le développement des procédés avec le calendrier de nos clients”

Il ne faut pas imaginer que l'exigence de qualité et de service médical rendu soit moindre pour les médicaments dits “génériques” que pour les molécules innovantes. Savez-vous par exemple qu'aux États-Unis notamment, les industriels de la pharmacie ont la possibilité de développer de nouvelles formes galéniques* innovantes de médicaments génériques pour mieux répondre aux attentes des patients ? La réglementation européenne est d'ailleurs en train de s'ouvrir progressivement dans la même direction.

Une grande partie de mon activité consiste donc à synchroniser tout un travail d'innovation et de développement de procédés de production industriels compétitifs et performants avec le calendrier des pharmaciens génériqueurs. Notre objectif est en effet de réduire les coûts de production tout au long de la montée en échelle des procédés, pour rendre le médicament accessible au plus grand nombre, sans compromis sur la qualité.



Laurent Alexandre
Directeur Actifs Pharmaceutiques
Non Exclusifs

Chimie chirale et futurs génériques

Depuis les travaux de Pasteur, cette propriété particulière de la matière qu'est la chiralité a été identifiée, étudiée et approfondie.

Les chimistes ont développé au cours des décennies des technologies de plus en plus sophistiquées qui permettent de la maîtriser et de la contrôler. Le Prix Nobel de Chimie 2001 attribué à Noyori, Sharpless et Knowles pour leurs travaux dans ce domaine en a souligné l'importance.

Parmi les principes actifs pharmaceutiques qui sont dans la liste des top sellers mondiaux, beaucoup sont des molécules chirales*. La maîtrise de la chiralité* joue un rôle important dans la chaîne de valeur de ces molécules qui sont souvent des blockbusters* générant des revenus de plusieurs milliards de dollars.

Beaucoup de ces molécules vont prochainement tomber dans le domaine public et devenir des molécules “génériques*”. C'est donc avec une attention particulière que le Groupe PCAS examine les apports de sa plateforme de biocatalyse* dans ce domaine. Les biocatalyseurs* sont en effet capables de distinguer entre les différentes formes chirales* des molécules, et de produire la forme souhaitée d'une façon particulièrement compétitive par rapport aux technologies traditionnelles, notamment en termes d'économie d'atome.



* glossaire page 48

Le pôle Bien-être du Groupe PCAS fournit des ingrédients qui trouvent des applications dans les domaines de la parfumerie, des cosmétiques, des arômes ou encore dans les produits d'entretien. Grâce à leur pouvoir de séduction, ces produits influencent notre relation au monde et sont devenus, au sens littéral de ces deux mots, un des éléments clefs de notre "bien-être".



2 BIEN-ÊTRE

Se parfumer et appliquer une crème hydratante sur sa peau sont à la fois des actes de soin de la personne et d'affirmation de son identité.

Les parfums, tout comme les produits cosmétiques, expriment en effet une partie de notre personnalité.

**PCAS, une entreprise
pleinement orientée
vers ses clients**

Le pôle Bien-être du Groupe PCAS fournit des ingrédients pour la parfumerie, les cosmétiques, les arômes ou encore les produits d'entretien. De l'excipient à l'actif cosmétique en passant par les molécules olfactives, les produits du pôle Bien-être sont destinés à être formulés par les clients de PCAS qui sont souvent des leaders mondiaux de ces secteurs.

Les clients du pôle Bien-être bénéficient des technologies de pointe et du savoir-faire de PCAS au travers d'un catalogue de produits propres développés par la Société, mais également au travers de services à haute valeur ajoutée pour la conception et la fabrication de produits commercialisés sur une base exclusive.

La demande en parfums, arômes et cosmétiques est en croissance constante. L'évolution des sociétés et les changements comportementaux, culturels et sociétaux qu'elle induit, le vieillissement des populations des pays les plus développés, et la nécessité d'affirmer sa personnalité dans un monde désormais peuplé d'individus et non plus de communautés, sont autant de tendances de fond qui soutiennent la croissance de ce secteur. En réponse à cette croissance, les chimistes de PCAS produisent industriellement, depuis près de 50 ans, des ingrédients toujours plus sûrs et plus performants.

Cette croissance doit aujourd'hui se conjuguer avec les exigences d'une économie durable pour répondre aux défis globaux. Pour mieux positionner la Société dans cette nouvelle économie, l'offre technologique de PCAS évolue en permanence. En 2010, l'intégration de l'expertise biotechnologique de Protéus dans le groupe permet de développer une chimie durable, respectueuse de l'environnement, et favorisant l'utilisation de matières premières renouvelables, notamment d'origine végétale.



PARFUMS & ARÔMES

A Bourgoin-Jallieu, dans un site spécialisé du Groupe PCAS, des équipes de chimistes experts en arômes et parfums préparent une large gamme de produits olfactifs et d'arômes. Ces produits comprennent notamment des odeurs recherchées comme le jasmin, mais aussi des notes vertes, des notes herbacées, boisées, balsamiques ou d'agrumes.

Les matières olfactives sont préparées en combinant des étapes de synthèse chimique (notamment sur la base de produits naturels) et des étapes de distillation qui assurent la pureté des produits ainsi que la justesse de la note olfactive.

Les clients du pôle Bien-être, spécialisés dans la création et la préparation de compositions parfumantes, formulent les produits purs préparés par les équipes de PCAS. Ces clients, souvent méconnus du grand public, sont les acteurs majeurs de ce marché très concentré. Leurs compositions parfumantes originales sont ensuite livrées aux parfumeurs qui les conditionnent et gèrent les marques que connaissent les consommateurs.

L'activité arômes et parfums de PCAS se segmente en :

- **Marché de la parfumerie de luxe et des arômes**, qui regroupe des produits issus de réactions chimiques souvent complexes, associées à des phases de purification ;
- **Marché de masse orienté vers la détergence, le lessiviel ou les parfums d'ambiance**, pour lesquels des schémas réactionnels chimiques spécifiques permettent, à partir de dérivés d'une molécule simple mais très réactive (l'acroléine*), d'obtenir des bases olfactives importantes en volume.



Développement durable : des bases olfactives à partir de matières premières renouvelables

Face à la concurrence accrue des pays asiatiques, notamment de la Chine, PCAS développe des technologies qui permettent l'emploi de matières premières renouvelables d'origine naturelle, et qui répondent aux critères du développement durable.

A cet effet, PCAS, acteur européen unique de l'utilisation de l'acroléine* en parfumerie sur son site de Mourenx, a constitué des partenariats technologiques universitaires et industriels pour développer une technologie de fabrication d'acroléine à partir du glycérol, une ressource renouvelable qui est un co-produit de la filière biodiesel.

De plus, l'intégration de Protéus dans le Groupe PCAS permet désormais d'élargir l'activité Parfums & arômes à la production par voie biotechnologique de molécules issues de matières renouvelables.

* glossaire page 48

COSMÉTIQUES

La mise au point de produits cosmétiques de haute qualité, innovants et originaux passe d'abord par le choix des ingrédients qui les composent. Pour la fabrication industrielle de ses ingrédients cosmétiques, le Groupe PCAS utilise les technologies les plus avancées, qui permettent aux formateurs d'accélérer et de sécuriser leurs développements de soins cosmétiques adaptés aux spécificités des marchés d'aujourd'hui.

Grâce à ses équipes de recherche, de développement, de production industrielle et d'assurance qualité, PCAS accompagne ses clients tout au long du développement de leurs nouveaux concepts, et leur garantit la qualité de leurs ingrédients et le respect des contraintes réglementaires.



“PCAS produit en exclusivité pour ses clients des ingrédients cosmétiques et notamment des actifs tels que des filtres solaires ou des produits anti-âge.”

Des ingrédients pour les leaders mondiaux de la cosmétique.

Sur le marché cosmétique, PCAS produit, en exclusivité, pour ses clients des ingrédients cosmétiques et notamment des actifs tels que des filtres solaires ou des produits anti-âge. Les clients de l'activité Cosmétiques de PCAS sont de grands groupes internationaux leaders du secteur. Dans le domaine cosmétique, l'environnement réglementaire se rapproche de plus en plus de celui du monde pharmaceutique. Aussi, l'expertise et le savoir-faire accumulés dans le domaine pharmaceutique renforcent-ils la crédibilité de l'offre PCAS dans celui des cosmétiques.

Sur le plan industriel, l'activité Cosmétiques de PCAS s'appuie principalement sur les compétences des sites français de Couterne et de Bourgoin. L'outil industriel a par ailleurs été renforcé pour permettre la production de polymères fonctionnels spéciaux, permettant ainsi à PCAS de diversifier son offre dans le domaine. La gamme de produits propres a également été complétée par plusieurs produits innovants issus de la recherche interne du groupe. En 2010, plusieurs de ces produits ont été protégés par des brevets.

Les molécules en cours de développement

- des actifs cosmétiques anti-âge (regroupés sous le terme d'actifs “antiglycation”) qui limitent la rigidification des fibres de collagène et d'élastine, phénomène à l'origine du vieillissement accéléré de la peau ;
- des produits “apaisants” d'application locale.

PCAS, qui dispose d'une expertise reconnue pour le développement d'actifs cosmétiques, poursuit son effort de R&D pour continuer à faire bénéficier ses clients de ses innovations, leur permettant ainsi de répondre toujours mieux aux attentes du marché.

“Améliorer l'économie d'atome et favoriser les matières premières renouvelables”

Nos clients nous le confirment, le besoin de naturel des consommateurs se fait plus que jamais ressentir. Cette attente des consommateurs se conjugue à la nécessité stratégique de libérer nos industries de leur dépendance aux matières premières fossiles, tout en sauvegardant les ressources naturelles renouvelables et en préservant la biodiversité.

En tant que fournisseur de l'industrie cosmétique et des arômes et parfums, nous jouons un rôle clef en développant, à partir de l'expertise industrielle et réglementaire de nos équipes, des innovations qui répondent à ces attentes et aux exigences de compétitivité. L'amélioration des procédés industriels, l'économie d'atome, la maîtrise de nos rejets et l'utilisation de matières premières renouvelables sont des priorités pour lesquelles la biotechnologie joue un rôle croissant. C'est une des raisons qui a motivé l'intégration fin 2010 de la société de biotechnologie Protéus dans le Groupe PCAS. Cette acquisition met à notre disposition une plateforme sans équivalent en matière de biodiversité et de développement de bioprocédés, avec notamment la biocatalyse. Notre offre dans ce domaine est unique et nous différencie fortement sur nos marchés.

La précision et l'efficacité des procédés biocatalytiques ouvrent de nouvelles perspectives de croissance pour le Groupe, et tout particulièrement pour son pôle Bien-être.



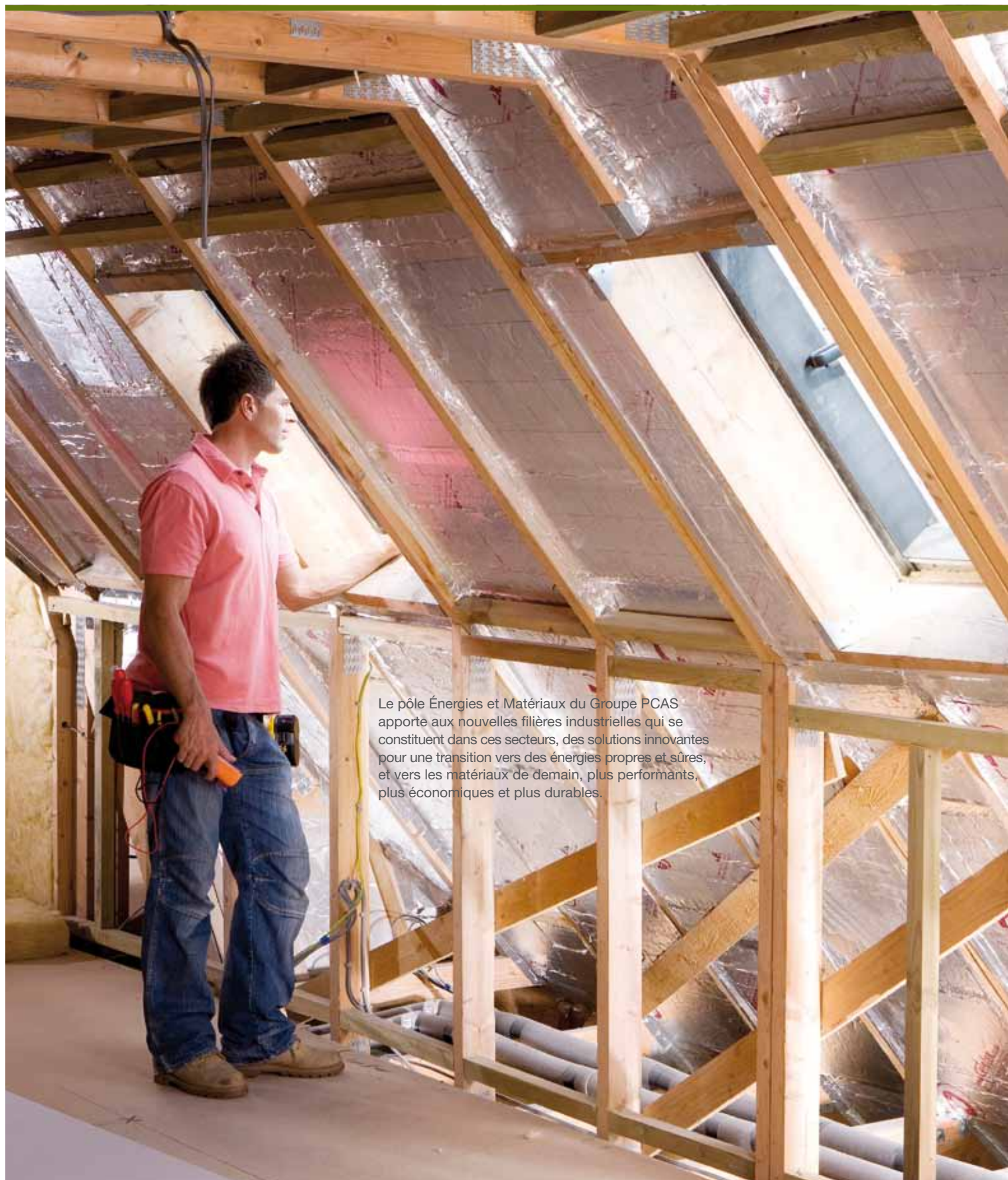
Didier Schneider
Directeur commercial et stratégie,
Chimie de Spécialités.



La bioconversion pour produire des ingrédients cosmétiques

Outre la production des actifs cosmétiques, la plateforme technologique de Protéus combinée à celle de PCAS et à son outil industriel, donne au pôle Bien-être du Groupe les moyens de développer des procédés de production d'ingrédients biosourcés. En effet, la demande des consommateurs pour des produits cosmétiques biosourcés est de plus en plus forte.

Dans ce domaine, Protéus a notamment développé des outils biotechnologiques pour la transformation des corps gras et des hydrates de carbone* en produits spécifiques. Ces outils sont des enzymes* dont certaines ont été découvertes dans une biodiversité marine collectée dans les zones hydrothermales des fosses océaniques profondes. Les microorganismes* issus de ces environnements sont adaptés à des conditions de vie extraordinairement dures. La température dépasse en effet les 100°C. Protéus exploite l'extraordinaire stabilité thermique de cette biodiversité en utilisant ses enzymes* dans des réacteurs chimiques pour catalyser* des réactions spécifiques.



Le pôle Énergies et Matériaux du Groupe PCAS apporte aux nouvelles filières industrielles qui se constituent dans ces secteurs, des solutions innovantes pour une transition vers des énergies propres et sûres, et vers les matériaux de demain, plus performants, plus économiques et plus durables.



3 ÉNERGIES & MATÉRIAUX

Les produits du pôle Énergie et Matériaux du Groupe PCAS donnent accès à de nouvelles fonctionnalités pour transformer les produits courants d'aujourd'hui en produits interactifs "intelligents", développer le photovoltaïque organique, la bioénergie, ou encore produire des matériaux super-isolants, des écrans OLED* et des produits de performance pour l'industrie.

* glossaire page 48

Un enjeu majeur et un défi pour le développement durable

Malgré la grave crise financière et économique vécue entre 2008 et 2009 et dont les effets sont toujours actuels, les prix de l'énergie et des matières premières sont repartis à la hausse. Les tendances de fond qui soutiennent cette hausse sont en effet toujours là. Les pays de la nouvelle économie (pays hors OCDE*) continuent de connaître des taux de croissance très soutenus qui poussent vers le haut leurs besoins en énergie et matières premières. Couplée à des processus spéculatifs, et à la raréfaction et au renchérissement annoncés des ressources fossiles, la problématique énergie/matériaux qui se présente en ce début de XXIème siècle est un des défis globaux auxquels l'industrie, et tout particulièrement l'industrie chimique doit faire face.

Une chimie de spécialité pour l'énergie et les matériaux avancés

Depuis plusieurs années, PCAS a fait des choix stratégiques qui orientent l'activité du Groupe vers des solutions pour la production d'énergies renouvelables et pour les économies d'énergie. Le Groupe est notamment engagé dans le développement du photovoltaïque* de quatrième génération, dans la bioénergie et dans les matériaux de super-isolation thermique.

A ces travaux, s'ajoutent ceux que le Groupe PCAS réalise dans le domaine de l'électronique organique, un domaine qui s'annonce comme une des prochaines révolutions technologiques. PCAS a su préparer une offre technologique pour ce domaine, notamment pour la fabrication d'écrans plats utilisant la technologie OLED*, pour l'électronique imprimée et pour les nouveaux éclairages OLED.

La stratégie du Groupe PCAS s'inspire des principes du développement durable et prend également en considération les problèmes environnementaux associés aux procédés et au cycle de vie des produits, notamment en terme d'impact CO₂. Elle cherche à mettre au point des solutions sécurisées en écartant les procédés dangereux et les produits toxiques.

Les activités du pôle Énergies et Matériaux du Groupe PCAS bénéficient d'une expertise qui s'est construite à partir des secteurs Nouvelles Technologies et Chimie de Performance dans lesquels la Société a toujours eu une présence forte ainsi qu'une grande notoriété, notamment dans le secteur des additifs* lubrifiants.

Dans ces nouveaux secteurs industriels en plein développement, PCAS élabore des produits qui apportent des fonctionnalités ou des performances spécifiques aux matériaux dans lesquels ils sont intégrés.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Bioénergies

Les biocarburants permettent simultanément de réduire la dépendance aux ressources fossiles et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Protéus, société de biotechnologie* désormais intégrée dans le Groupe PCAS, a développé de nouveaux procédés extrêmement performants pour l'hydrolyse de la biomasse, qui améliorent l'économie des procédés de production des carburants de seconde génération. Ces procédés enzymatiques peuvent également être utilisés pour la production d'autres molécules chimiques à partir de matière première végétale.

Les cocktails enzymatiques développés par Protéus permettent notamment aux producteurs de biocarburants d'augmenter la productivité de leurs installations. Ils rendent possibles et accélèrent l'exploitation de matières premières non-alimentaires, notamment de la biomasse lignocellulosique provenant des déchets industriels, agricoles ou municipaux, pour produire des biocarburants liquides ou gazeux. L'exploitation de ces matières premières non-alimentaires permet d'éviter la concurrence entre ces deux secteurs vitaux que sont l'alimentation et la production d'énergie.

Photovoltaïque et électronique organique

L'électronique imprimée repose sur l'émergence de nouvelles applications et de nouvelles générations de produits économiquement très accessibles, flexibles, légers et de faible épaisseur. Les applications de ce nouveau domaine technologique sont très variées : systèmes d'affichage flexible, capteurs, étiquettes d'identification par radio fréquence (RFID), cellules photovoltaïques* organiques ou encore batteries. L'électronique imprimée

devrait transformer les produits courants d'aujourd'hui en produits interactifs, "intelligents", en intégrant des composants électroniques qui seront imprimés sur leurs surfaces.

Depuis maintenant plus de cinq ans, la filiale canadienne de PCAS, la société St-Jean Photochimie, développe des matériaux semi-conducteurs pour les systèmes d'électronique imprimée. Les systèmes qui incorporent les produits développés par St-Jean Photochimie sont composés de plusieurs couches de matériaux différents qui permettent d'obtenir les fonctionnalités recherchées. Les matériaux utilisés sont des encres actives qui sont déposées sur des supports souples (film en polyester, papier, etc.) en utilisant des techniques d'impression classiques. Ces encres peuvent contenir des nano particules métalliques (argent), des composés inorganiques (ITO) mais aussi des composés organiques tels que des polymères semi-conducteurs (notamment polythiophène ou polycarbazole) ou conducteurs (notamment polyaniline) qui sont bien souvent au cœur du processus actif du système.

Les principaux produits développés par la Société concernent le photovoltaïque* de quatrième génération, mais aussi les nouvelles applications comme l'éclairage où les écrans plats de technologie OLED*. St-Jean Photochimie mène ces développements soit (i) en tant que partenaire de start-up innovantes en intervenant dans l'industrialisation des molécules actives, soit (ii) en créant de l'innovation par sa recherche propre. Le Groupe PCAS est donc bien positionné pour devenir un acteur majeur de cette nouvelle révolution technologique qui émerge et qui répond à des problématiques à la fois environnementales et économiques, tout en créant des champs applicatifs nouveaux.

“Les procédés enzymatiques accélèrent l'exploitation de matières premières non-alimentaires pour produire des biocarburants.”



Gilles Ravot
PDG de Proteus

* glossaire page 48

“ISOGEL® est un matériau super-isolant d’origine minérale, translucide et ininflammable.”

Matériaux super-isolants

Pour renforcer son activité orientée sur les économies d’énergie, PCAS a décidé en 2010 de créer une filiale, la société ENERSENS, destinée à améliorer sa visibilité dans les matériaux super-isolants. Cette activité est le produit de plusieurs années d’efforts de recherche et de développement. PCAS a notamment développé divers grades d’aérogels de silice aux propriétés isolantes exceptionnelles.

ISOGEL® peut également être additionné à des mortiers de façade pour former autour d’un bâtiment une peau minérale stable et durable, significativement plus isolante que d’autres isolants pour une même épaisseur.

De plus, cette peau est respirante et résiste à des températures élevées ce qui améliore la sécurité des habitations et évite les murs humides. La société ENERSENS développe actuellement plusieurs matériaux composites destinés à la fabrication de complexes de doublage exceptionnellement minces.

Dans l’industrie du verre, PCAS fournit des matériaux précurseurs* qui permettent de déposer des couches minces sur le verre. Cette technologie permet de réaliser des vitrages à basse émissivité qui limitent la déperdition de chaleur et répondent aux problématiques environnementales.

Ingénierie des protéines* et bioénergie

L’efficacité de l’hydrolyse de la biomasse est un des principaux facteurs limitants pour une production rentable d’énergie à partir de la biomasse lignocellulosique, c’est-à-dire à partir de la partie non-alimentaire des plantes. Cette étape, dite de “saccharification”, représente une partie importante du coût de la conversion de la biomasse en bioéthanol.

En utilisant ses technologies propriétaires* d’évolution dirigée (L-Shuffling™*), la société Protéus a notamment mis au point de nouvelles enzymes*, brevetées, qui permettent la production d’un nouveau cocktail enzymatique pour l’hydrolyse de la lignocellulose, et en particulier de la paille de blé. Ce nouveau cocktail enzymatique, dont les performances sont largement améliorées par rapport au cocktail enzymatique de référence (facteur 4), permet à l’industriel producteur de bioéthanol de réduire de manière drastique le coût de cette étape.



MATÉRIAUX AVANCÉS

Le secteur "Matériaux avancés" regroupe les activités Chimie Fine de Performance et Nouvelles Technologies : deux activités qui répondent aux besoins de l'industrie en produits à forte fonctionnalité et haute performance.

Chimie fine de performance

L'activité Chimie Fine de Performance fournit des molécules, produits ou matériaux qui apportent aux clients de la transformation des métaux un complément de performance à leurs propres gammes de produits.

Ces molécules sont destinées à trois secteurs d'application :

- la protection des surfaces (molécules anticorrosion) essentiellement pour l'industrie automobile,
- des additifs* pour les graisses utilisées dans différentes industries (automobile, sidérurgie, navale, papetière, pétrolière, construction, ...),
- la transformation des métaux (Metal Working), où PCAS fournit aux industriels des produits conférant aux lubrifiants des propriétés recherchées comme "extrême pression", "anti-usure" ou encore "anticorrosion".

L'activité commerciale repose sur deux modèles d'affaires :

- la conception, fabrication et commercialisation de produits multi-clients, ou de produits développés "sur mesure" à partir d'une technologie PCAS, pour conférer un avantage compétitif à un client,
- la constitution de partenariats avec certains clients qui souhaitent externaliser une partie de leur fabrication pour bénéficier des atouts technologiques, des capacités disponibles ou de la flexibilité des sites industriels du Groupe PCAS.

Nouvelles technologies

L'activité "Nouvelles Technologies" est orientée sur deux domaines principaux : l'industrie de l'impression et celle des semi-conducteurs. Les industriels de ces marchés développent des technologies fortement dépendantes des avancées de la chimie des matériaux, de la chimie des surfaces, des technologies de dépôts en couche mince, et des processus associés à l'interaction de la lumière avec des matériaux actifs. Les produits élaborés par PCAS sont principalement des matériaux photosensibles*, des colorants*, des polymères spéciaux et des précurseurs* chimiques complexes.

Cette activité répond à plusieurs attentes : (i) la nécessité d'adapter les gammes de produits à des cycles industriels courts, reflète de la rapidité des changements technologiques du secteur ; et (ii) la nécessité pour les partenaires de PCAS, d'être accompagnés par le Groupe lorsqu'ils ne disposent pas de la capacité de développement ou de production nécessaires pour servir leurs marchés avec la rapidité requise.

Enfin, au travers de sa nouvelle filiale canadienne PCAS BioMatrix, PCAS offre des résines fonctionnalisées à partir desquelles il est possible de produire par voie chimique des composés biologiques comme des fragments de protéines* ("peptides") ou des fragments de gènes ("oligonucléotides").

Les deux activités "Chimie de Performance" et "Nouvelles Technologies" s'appuient sur les compétences industrielles de plusieurs unités :

- l'unité polyvalente de Couterne en France,
- le site de St-Jean Photochimie, situé au Canada, pour les matériaux semi-conducteurs.



L'INDUSTRIE DE L'IMPRESSION

PCAS a développé des gammes de produits utilisés pour les plaques offset ou digitales. Leur couche, sensible à des lasers de longueurs d'ondes précises, est réalisée à l'aide de matériaux assurant haute résolution et durabilité (polymères et colorants spéciaux*).

L'INDUSTRIE DES SEMI-CONDUCTEURS

PCAS développe pour le compte de grands acteurs de la micro-electronique des produits de très haute pureté destinés aux procédés micro-lithographique pour les technologies G-line, I-line, 248 nm et 193 nm. Ces produits (Photoresists* et BARC's) permettent la gravure à l'échelle nanométrique de circuits intégrés et de microprocesseurs.

* glossaire page 48

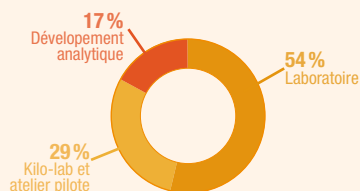


En 2010, ce sont plusieurs centaines de demandes de clients qui ont été traitées par les services de R&D, et qui sont autant de nouvelles affaires commerciales potentielles pour le Groupe. Les équipes marketing et ventes du Groupe PCAS identifient en effet chaque année de nombreuses opportunités d'affaires.



4 RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Avec près de 110 collaborateurs intégrant, depuis l'acquisition de Protéus en fin d'année 2010, une équipe d'une vingtaine de scientifiques spécialisés en biotechnologie* industrielle, le Groupe PCAS a consacré 11,5 m€ à la R&D en 2010, soit 7,3% du chiffre d'affaires.



Répartition de l'effectif R&D optimisée pour la construction d'un pipeline de produits



Des équipes de haut niveau

L'important effort de création d'un pipeline de nouveaux produits est affecté aux laboratoires de recherche qui représentent 54% de l'effectif. Les projets qui franchissent cette première étape sont ensuite transférés aux kilo-labs et/ou aux pilotes industriels qui en assurent le développement. À toutes les étapes, le développement analytique permet d'assurer le respect de l'exigence de qualité.

R&D pôle Santé (environ 2/3 des effectifs)

Équipes GMP*

Pour un transfert de technologie efficace et rapide, les unités R&D travaillant sous GMP*, sont implantées sur les mêmes sites que les unités de production industrielle GMP*. Laboratoire, pilote industriel, développement analytique, et le plus souvent également, "kilo-lab*", sont regroupés sur chacun de ces sites pour faciliter la montée en échelle et l'industrialisation.

Équipes ISO* 9001

Les équipes de R&D travaillant sous référentiel ISO*-9001 pour le pôle Santé se répartissent entre d'une part, (i) les laboratoires de chimie et l'équipe de développement analytique centralisés au siège du Groupe, à Longjumeau, et d'autre part, (ii) les ateliers pilote et les kilo-labs installés sur les sites de production ISO.

R&D pôles Bien-être et Énergies & matériaux (environ 1/3 des effectifs)

Les activités de R&D pour ces deux pôles, avec leurs diverses composantes de chimie de spécialités qui travaillent sous référentiel ISO-9001. Laboratoires et développement analytique sont centralisés sur le site du siège à Longjumeau. Ces équipes utilisent les mêmes équipements et le même référentiel d'assurance qualité que ceux qui sont déployés sur ce site pour le pôle Santé. Le Groupe PCAS bénéficie ainsi d'un véritable pool de scientifiques qui peuvent facilement échanger leurs expériences et expertises mutuelles. Les résultats obtenus au laboratoire sont alors mis à l'échelle dans les kilo-labs et les ateliers pilote sur les sites ISO du Groupe.

Pour le pôle Énergies et Matériaux, sur le site canadien de St-Jean Photochimie, la R&D participe au développement du photovoltaïque* organique et des produits destinés à la micro-électronique.



LA RECHERCHE PARTENARIALE

Un réseau exclusif de collaborateurs

Pour accélérer le développement de ses plateformes technologiques et accroître sa compétitivité internationale, le Groupe PCAS a constitué et développé un réseau exclusif de collaborations avec des scientifiques de renommée mondiale.

Ces collaborations concernent des sujets de recherche qui couvrent l'ensemble de l'activité du Groupe PCAS, notamment les nouveaux actifs cosmétiques, les polymères spéciaux et matériaux avancés, la chimie verte, la biocatalyse* et les produits biosourcés, le photovoltaïque* organique, les couplages organométallique* et la maîtrise des polymorphismes de cristallisation.

Ce réseau comprend notamment des laboratoires comme l'ENSCP* et l'ESPCI* à Paris, le CERMN* et l'ENS* à Caen, l'ESCOM (UTC)* à Compiègne et plusieurs universités en France, Finlande et Canada.

Des moyens de R&D renforcés

Les moyens de R&D du Groupe PCAS sont renforcés par l'aide d'agences gouvernementales comme l'ANR*, Oséo innovation ou l'ADEME*. Des thèses CIFRE* sont également codirigées par PCAS dans des laboratoires de renom avec lesquels le Groupe a des relations suivies. Ces recherches concernent d'une part, des thèmes d'intérêt immédiat (cf. encadré "Maîtrise du polymorphisme de cristallisation") et d'autre part, la construction de nouvelles expertises pour préparer l'avenir du Groupe, par exemple dans la valorisation du glycérol (molécule issue de la biomasse végétale), la mise au point de matériaux avancés incorporant des aérogels de silice, ou encore des polymères spéciaux comme les PLGA/PLA* (poly-lactic-glycolic acid), utilisés notamment dans certains dispositifs d'administration de médicaments.

Biotechnologie* : un réseau international de collaboration

Avec l'acquisition de Protéus, c'est un réseau complémentaire de collaborations scientifiques qui vient enrichir celui du Groupe PCAS. Ce réseau, développé depuis la création de la Société, est centré sur la mise au point d'outils biotechnologiques industriels, notamment issus de la biodiversité naturelle microbienne. Depuis plus de dix ans, Protéus a tissé des liens étroits avec notamment, des partenaires industriels comme Total, Cargill, et des académiques comme l'université hébraïque de Jérusalem, l'institut Winogradsky à Moscou, l'université Griffith à Brisbane en Australie, celle de Buenos Aires en Argentine, les instituts de recherche français IFREMER*, IRD*, INRA*, CEA* ou l'IFP* Énergies Nouvelles. En outre, Protéus a été partenaire des projets européens comme BIODEEP*, HERMES* ou TrichoEST*.

Pour un chimiste industriel comme PCAS, les microorganismes* de la biodiversité naturelle peuvent être vus comme des "usines cellulaires". Ils sont en effet capables de produire une extraordinaire variété de molécules complexes dans des conditions elles-mêmes très variées. Les ouvriers de ces usines cellulaires, ce sont les "enzymes*". Ces enzymes sont des catalyseurs* naturels qui accélèrent spectaculairement la vitesse des réactions chimiques avec une spécificité sans équivalent. Ils sont mis au point, optimisés et formulés par Protéus pour être utilisés par les chimistes du Groupe PCAS dans des procédés de production industriels, améliorer leur productivité et leur économie d'atome, et développer une chimie durable.

“Les moyens de R&D du Groupe PCAS sont renforcés par l'aide d'agences gouvernementales comme l'ANR*, Oséo innovation ou l'ADEME*.”

* glossaire page 48



Un exemple de partenariat université / industrie réussi : Maîtrise du polymorphisme de cristallisation

Dans le domaine pharmaceutique, de très nombreuses molécules actives présentent un “polymorphisme de cristallisation”.

À partir d'une seule de ces molécules, la cristallisation peut former plusieurs structures cristallines distinctes. Or, la cristallisation est une opération courante dans l'industrie chimique pour obtenir un produit de haute pureté en fin de procédé de fabrication. Les différences de propriétés physico-chimiques entre deux structures cristallines peuvent avoir des conséquences pharmacologiques dramatiques, notamment en termes de biodisponibilité. La maîtrise du polymorphisme de cristallisation est donc un enjeu important pour le pôle Santé du Groupe PCAS.

Le Groupe avait déjà collaboré avec succès avec une équipe universitaire sur des sujets concernant notamment la synthèse organique à basse température (i.e. entre -20° et -80°C) et la calorimétrie. Les problématiques de cristallisation ont été le sujet de collaboration suivant. La solution développée dans le cadre de cette coopération, portée du stade “laboratoire” au stade “atelier pilote” sur un principe actif pharmaceutique*, a permis de réduire sensiblement le coût de l'actif pharmaceutique concerné. La réussite de ces travaux a permis au Groupe PCAS de définir et mettre en place de nouveaux outils industriels assurant la maîtrise du polymorphisme. Ces investissements permettent aujourd'hui à PCAS de fidéliser sa clientèle de l'industrie pharmaceutique en lui apportant les meilleures solutions pour l'obtention des formes cristallines souhaitées.

Le Groupe PCAS continue à collaborer régulièrement avec ce laboratoire universitaire sur la plupart de ses problématiques de formes solides (identification, caractérisation, études, résolution des formes polymorphiques). Cette collaboration régulière a contribué à établir un climat de confiance et de respect mutuel entre les équipes. Cette confiance réciproque a permis, avec l'aide des instances administratives de l'université, de trouver un accord de collaboration préalable à un transfert de technologie sous la forme de contrats de licences et de brevets en copropriété.

LA CHIMIE DE DEMAIN

L'industrie des industries

La chimie, cette "industrie des industries", est au cœur des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux. Sa position privilégiée lui permet de susciter des progrès dans la plupart des autres industries. Par sa créativité et son adaptabilité, elle a la capacité de proposer des solutions novatrices pour toutes sortes de problématiques notamment pour la santé, le bien-être et l'environnement. Le Groupe PCAS, signataire dès 2006 de la charte Responsible Care (Engagement de Progrès) développe une offre compétitive de nouveaux procédés, produits et matériaux, tout en poursuivant l'effort d'amélioration continue de ses performances dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité, et son avance vers le développement durable.

2010 : Année de la Biodiversité. 2011 : Année internationale de la chimie.

Ce passage de relais de la biodiversité à la chimie est une parfaite illustration de la stratégie de chimie durable du Groupe PCAS dont un des axes passe par les biotechnologies*.

Pour servir un marché mondial annuel évalué à 1871 milliards d'euros⁷, l'industrie chimique utilise principalement des ressources fossiles. L'épuisement annoncé des ressources pétrolières amènent nos sociétés à rechercher des alternatives à partir des ressources renouvelables issues de la biomasse.

Chaque année, environ 180 milliards de tonnes de biomasse sont créées, dont 75% sont représentés par les hydrates de carbone*, et dont seulement 7% sont actuellement valorisés par l'humanité⁸. Un des axes du développement durable consiste à utiliser cette énorme réserve de

biomasse pour la transformer en produits-clefs nécessaires à nos industries et cela de manière compétitive par rapport aux produits d'origine fossile.

Une chimie durable

La chimie de demain sera une chimie durable. Elle favorisera les procédés sans produits dangereux et/ou polluants; elle permettra une meilleure gestion du cycle de vie des produits et le recyclage des matériaux; elle améliorera également la rentabilité économique des productions chimiques en intensifiant les procédés et en améliorant l'économie d'atome.

Améliorer l'économie d'atome consiste à développer des méthodes de production dans lesquelles la majorité des atomes contenus dans les réactifs utilisés se retrouvent dans le produit final, et non dans les déchets. Pour les molécules complexes destinées à la santé ou au bien-être, cela passe par l'utilisation accrue de procédés de très grande productivité et sélectivité, au premier rang desquels les procédés enzymatiques.

La biotechnologie*, grâce à l'utilisation des enzymes*, permet en effet de développer des procédés de production d'un niveau de sélectivité sans équivalent. Les enzymes permettent d'éliminer certaines étapes très coûteuses en termes d'économie d'atome, notamment des étapes de protection/déprotection qui sont nécessaires avec les technologies chimiques traditionnelles. Par ailleurs, la technologie enzymatique est également une des technologies-clefs des procédés de transformation de la biomasse. Les technologies et le savoir-faire développés par la société de biotechnologie* industrielle Protéus, récemment intégrée dans le Groupe, contribuent à mettre PCAS en capacité d'être un acteur majeur de la chimie durable.



Biotechnologies* : une plateforme pour le développement durable

Avec Protéus, ce sont des technologies propriétaires* puissantes et une équipe multidisciplinaire de biologistes moléculaires, biochimistes, microbiologistes et spécialistes de la fermentation qui sont désormais mises au service de la stratégie de développement durable du Groupe PCAS.

Créée en 1998, l'équipe de R&D de Protéus, qui compte actuellement une vingtaine de chercheurs, développe depuis plus de dix ans des solutions biotechnologiques innovantes et compétitives pour la chimie fine pharmaceutique, les ingrédients cosmétiques, les arômes et parfums, mais aussi pour les bioénergies et l'environnement.

* glossaire page 48

7 2010 CEFIC European Facts and Figures
8 F. W. Lichtenthaler in Biorefineries, Industrial processes and products, B. Kamm, P. R. Gruber, M. Kamm, (eds.), vol. 2, pp. 3-59. Wiley-VCH, Weinheim, Allemagne, 2006



Avec ses équipes R&D de haut niveau, de culture internationale, multidisciplinaires, ouvertes aux nouveaux talents et aux nouvelles idées, le Groupe PCAS apporte à ses clients des solutions innovantes au service du développement durable.



5 LES RICHESSES DU GROUPE

Le Groupe PCAS est au cœur des grands enjeux planétaires. En effet, la “mère de toutes les industries” qu’est la chimie, nourrit et assure la compétitivité de tous les secteurs-clefs de l’activité humaine. Dans les laboratoires et unités industrielles du Groupe PCAS s’élaborent des solutions industrielles aux défis du développement durable.

ORGANISATION

Organes de contrôle Dynaction

Direction

- Christian Moretti
Président du Conseil d'Administration
- Philippe Delwasse
Directeur Général

Administrateurs

- Alain Ferri
- Michel Fleuriot
- Jean-Robert Kervarec
- Jean-Pierre Richard
- Jean-Louis Milin

PCAS

Conseil d'administration PCAS

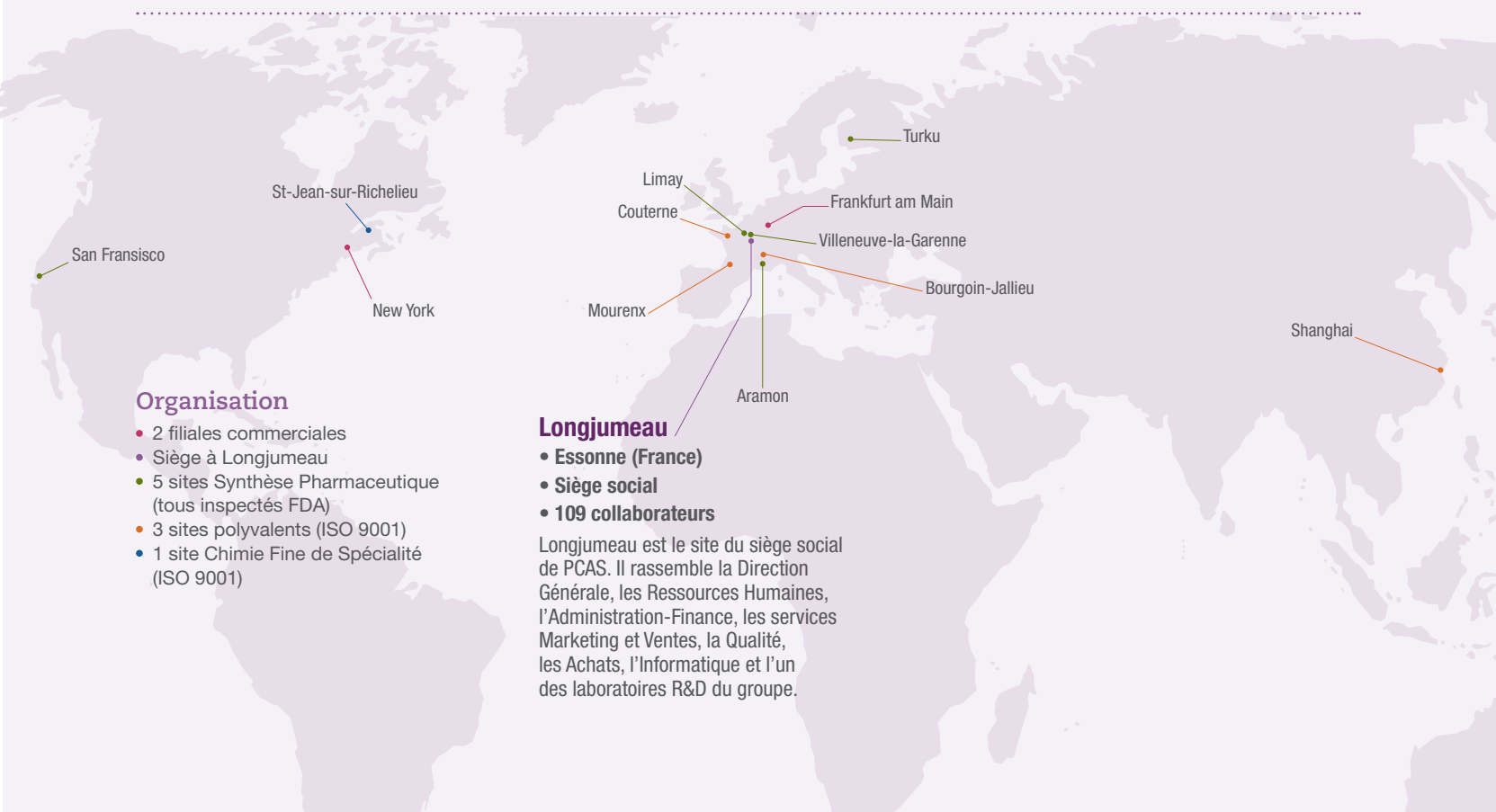
(au 10 mars 2011)

- Président
Christian Moretti
- Vice-Président
Philippe Delwasse
- Administrateurs
 - Michel Baule
 - Philippe Decazes
 - Jean-Robert Kervarec
(représentant DYNACTION)
 - Alain de Salaberry

Comité Exécutif PCAS

(au 10 mars 2011)

- Directeur Général
Philippe Decazes
- Directeur Général Délégué
Vincent Touraille
- Directeur Général Adjoint
(affaires administratives et financières)
Eric Moissenot
- Directeur Recherche & Développement
Gérard Guillamot
- Directeur Industriel
Dominique Mabire



Organisation

- 2 filiales commerciales
- Siège à Longjumeau
- 5 sites Synthèse Pharmaceutique (tous inspectés FDA)
- 3 sites polyvalents (ISO 9001)
- 1 site Chimie Fine de Spécialité (ISO 9001)

Longjumeau

- Essonne (France)
- Siège social
- 109 collaborateurs

Longjumeau est le site du siège social de PCAS. Il rassemble la Direction Générale, les Ressources Humaines, l'Administration-Finance, les services Marketing et Ventes, la Qualité, les Achats, l'Informatique et l'un des laboratoires R&D du groupe.



Le Comité Exécutif de PCAS (de gauche à droite) : Philippe Decazes, Vincent Touraille, Eric Moissenot, Dominique Mabire, Gérard Guillamot.

APPAREIL INDUSTRIEL

“Respect des délais, exigence de qualité et contraintes de coûts sont au premier rang des priorités des équipes industrielles du Groupe.”

L'appareil industriel du Groupe PCAS est conçu et organisé pour répondre aux attentes de ses clients.

Pour apporter les meilleures réponses à ces attentes, une parfaite coordination des échanges et une organisation transversale optimisée sont nécessaires. Les nouveaux projets sont pris en charge avec la plus grande rigueur dans l'analyse des données d'entrée, tout en conservant la flexibilité et la réactivité requises. Avec plus de cinquante années d'expérience accumulée, le Groupe PCAS a su développer une organisation capable de répondre à ces exigences dans laquelle la structure industrielle joue un rôle central.

Flexibilité et polyvalence

La polyvalence de l'outil de production du Groupe PCAS, réparti sur un ensemble de neuf sites, lui permet de répondre à des demandes particulièrement variées. Très complémentaires d'un point de vue technologique ; ces installations industrielles proposent de nombreuses possibilités d'accès à une chimie diversifiée dans un environnement adapté aux contraintes multiples. Cet outil industriel est conçu pour apporter les meilleures réponses aux impératifs de sécurité, de qualité des produits, d'optimisation des processus et aux attentes des clients en termes de réactivité.

CHIMIE DE SPÉCIALITÉS

Tous ISO* certifiés, ces quatre sites industriels du Groupe disposent d'une capacité cumulée de 450 m³ entièrement consacrée aux productions de chimie fine de spécialité pour l'ensemble des pôles du Groupe PCAS.

01. Couterne (Orne / France)

- Outil flexible (5 ateliers) capable de répondre à la plupart des marchés cibles : chimie polyvalente, produits de performance (forts volumes), intermédiaires* de synthèse intégrés dans le cycle de fabrication des sites cGMP* ;
- Atelier pilote et kilo-lab*.



03. Bourgoin-Jallieu (Isère / France)

- Outil polyvalent (3 ateliers) : savoir-faire spécifique en distillation (26 colonnes de distillation) et hydrogénation ;
- Atelier pilote.



02. St-Jean-sur-Richelieu (Québec / Canada)

- Production de matériaux photosensibles* et polymères à haute pureté organique : expertise spécifique dans le “low metal content*” en environnement ultra-propre ;
- Marchés cibles : arts graphiques, micro électronique, optoélectronique*, photovoltaïque*, etc.



04. Mourenx (Pyrénées Atlantique / France)

- Chimie de l'acroléine* : un savoir-faire unique en Europe.





CHIMIE FINE PHARMACEUTIQUE

Cinq sites sont dédiés à la synthèse pharmaceutique* pour le pôle Santé du Groupe. Ils sont tous certifiés cGMP* et régulièrement inspectés par les autorités de santé françaises et internationales. Du réacteur kilo-lab* aux réacteurs de production multi-tonnes, ils offrent une capacité réactionnelle totale d'environ 300 m³.

01. Nanosyn Santa Rosa (Californie / Etats-Unis)

- Six suites kilo-lab* isolées dont deux en classe 10 000 pour la production de substances actives injectables ;
- Importantes ressources analytiques.



02. Turku (Finlande)

- Outil de production modulaire : confinement élevé, fabrication de produits injectables, cyanuration, biocatalyse*, etc. ;
- Atelier pilote et kilo-lab.



03. Aramon (Gard / France)

- Quatre ateliers polyvalents : réactions cryogéniques*, chimie des organométalliques*, biocatalyse*, hydrogénation, synthèse énantiosélective, polymères, etc. ;
- Atelier pilote et kilo-lab.



04. Limay (Yvelines / France)

- Outil de production flexible : réactions cryogéniques*, réductions* chimiques, hydrogénation, polymorphismes, résines, etc. ;
- Atelier pilote.



05. Villeneuve-la-Garenne (Hauts de Seine / France)

- Deux ateliers de production adaptés aux petits tonnages : confinement élevé, finition en classe 10 000, hydrogénation, produits injectables, etc. ;
- Atelier pilote ;
- Également certifié ISO* 14001.



* glossaire page 48

QUALITÉ & AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Nous produisons exclusivement dans des unités certifiées

L'élaboration de matières actives pharmaceutiques (APIs) se fait uniquement sur des sites inspectés avec succès par les autorités compétentes les plus exigeantes.



Site / Autorité	FDA (USA)	Autorités locales
Aramon France	X	X
Limay France	X	X
Turku Finlande	X	X
VLG* France	X	X
Santa Rosa USA	X	X

* également PMDA (japon) et ANVISA (Brésil)

Les sites de chimie fine et de spécialité sont tous certifiés selon la dernière version applicable du standard ISO 9001 v2008 :

Site / Organisme	SGS
Bourgoin-Jallieu France	X
Couterne France	X
Mourenx France	X
St-Jean-sur-Richelieu Canada	X
Longjumeau* France	X

* activités de Recherche & Développement et Activités commerciales.

Nos APIs font l'objet de plus de 100 dossiers d'enregistrement à l'international (CTD, COS, DMF type 2... selon pays) avec accréditation dans une cinquantaine de pays dans le monde.

“La qualité au cœur de l'organisation du Groupe PCAS”



Julie Lepage
Coordinatrice
Reach/FDS



Patrick Lefèvre
Directeur Qualité
PCAS

L'assurance qualité du Groupe PCAS est un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Un système qualité homogène est déployé sur l'ensemble des sites du groupe.

Le pôle d'expertise Qualité & Affaires Réglementaires de PCAS est capable de répondre à un niveau international aux exigences croissantes des principaux référentiels et des autorités sanitaires.

Une fonction indépendante, mais intégrée dans les processus de production

- **La qualité cGMP* et l'inspection des sites:** Cinq sites de PCAS produisent selon les règles de l'industrie pharmaceutique (cGMP, ICH Q7); ils sont régulièrement inspectés par l'AFSSAPS* et par la FDA* (condition nécessaire pour pouvoir exporter vers les USA); ils ont passé avec succès les dernières inspections "renforcées" de la FDA qui intègrent un spécialiste Contrôle Qualité dans l'équipe d'investigateurs.

“Les cinq sites de PCAS ont passé avec succès les dernières inspections “renforcées” de la FDA*.”

- **La qualité ISO*:** Cinq sites de chimie fine sont certifiés ISO 9001, 2008. Un système d'Assurance Qualité modulaire (MPPS*) a été mis en place afin de pouvoir l'adapter rapidement aux exigences des clients selon le type de production (du purement industriel (au produit cosmétique). Ce système intègre la norme ISO 9001 ainsi que des éléments des cGMP* selon les besoins des clients.

L'écoute du client et le support réglementaire

Le système qualité de PCAS est souple. Les clients viennent régulièrement sur les sites pour auditer les méthodes que le Groupe sait adapter en fonction de leurs exigences ou de leurs spécificités. La dernière version du référentiel ISO 9001, adopté par tous les sites ISO du Groupe, est structurellement orientée vers le client.



En septembre 2008, Nathalie Kosciusko-Morizet (alors Secrétaire d'Etat à l'Ecologie) a choisi PCAS pour effectuer une revue du processus de pré enregistrement. Sur le site PCAS de Limay, elle a rappelé aux entreprises leurs obligations concernant le règlement européen REACH.

La qualité rationalisée

Le système qualité de PCAS est conçu comme une fonction à valeur ajoutée. Les synthèses multi étapes sont réparties entre les sites ISO et les sites cGMP en fonction de leur criticité. Le coût du contrôle qualité dans les unités ISO est en effet 30 à 50 % moins élevé que dans les unités cGMP. Les unités cGMP utilisent les intermédiaires* de synthèse produits par les sites ISO. Les achats de matières premières ont été mutualisés et optimisés. Ces synergies permettent d'optimiser le coût global d'une synthèse, de faciliter les démarches d'enregistrement par la connaissance complète des éléments de la synthèse et font de la qualité un processus continu et transversal qui contribue à la valeur ajoutée PCAS.

* glossaire page 48

HYGIÈNE - SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT



Sécurité, santé et respect de l'environnement sont deux priorités majeures du Groupe PCAS, signataire de "l'Engagement de progrès" de l'Union des Industries Chimiques. En effet, les investissements sécurité-environnement représentent plus de 20 % des investissements du Groupe. Riche de neuf sites de production en France, Finlande, États-Unis et Canada, PCAS a développé une culture sécurité-environnement partagée par l'ensemble du Groupe.

Cet engagement a des implications concrètes et permanentes sur le terrain. En 12 ans, plus de 500 évolutions sont intervenues dans la réglementation en France et en Europe. Leur mise en œuvre nécessite un effort constant d'investissement et la mobilisation de compétences spécialisées. Sécurité des personnes et protection de l'environnement sont intégrées de bout en bout dans les processus de l'entreprise. Tous les procédés sont systématiquement évalués au regard de ces deux paramètres fondamentaux dans une perspective de développement durable.



Michel Mugnier
Coordinateur HSE Groupe

Hygiène et sécurité

La sécurité des personnes est une priorité. La direction HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) du Groupe PCAS a pour mission de comprendre, anticiper et remédier aux situations à risques. Ceci impose une réflexion permanente avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise, notamment avec les autres directions et les équipes de production et de R&D, pour que chaque décision intègre la santé, la sécurité et l'environnement.

- **Identifier les risques :** À chaque nouveau procédé est associée une approche d'identification et d'évaluation des risques : étude de toxicité, examen de stabilité pour toutes les matières mises en œuvre et évaluation thermique sont conduits avec notamment le support

des services de R&D. L'ensemble de ces données est intégré dans l'élaboration du dossier de procédé.

- **Anticiper :** La stratégie de prévention des accidents et le dispositif de maîtrise des risques sont inscrits dans les directives Seveso* auxquelles sont soumis quatre sites de PCAS : Bourgoin-Jallieu et Couterne (seuil haut) ; Aramon et Mourenx (seuil bas). Limay, Turku et Villeneuve-la-Garenne sont quant à eux des établissements soumis à autorisation. Le système de gestion de la sécurité, les programmes d'inspection, les plans POI* et PPI*, et la communication avec les populations concernées sont intégrés dans le quotidien de ces unités de production dans lesquelles une cellule de crise est mobilisable à tout moment. Un document unique par site synthétise l'ensemble des risques, ainsi que les mesures de prévention et d'amélioration engagées.
- **Maîtriser :** Tous les sites de production appliquent des programmes de sécurité, qui sont adaptés à leurs caractéristiques technologiques. Des processus spécifiques sont appliqués pour les technologies les plus délicates, notamment cyanure à Turku, brome à Couterne ou acroléine* à Mourenx.
- **Gérer :** Sur chaque site, un responsable assume la fonction sécurité sous l'autorité du directeur de l'établissement. PCAS dispose de ses propres équipes d'intervention formées par des spécialistes comme le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection). Pour le suivi des établissements, trois types d'audits sont mis en œuvre: (i) internes, à chaque étape du processus de développement; (ii) croisés, réalisés par des équipes spécialisées d'autres sites PCAS; et (iii) externes (DREAL*).

Environnement

Les investissements pour la protection de l'environnement ont notamment pour effet de réduire l'impact des activités sur l'environnement et de permettre une valorisation des déchets.

“Tous les sites sont régulièrement inspectés par les autorités compétentes et contrôlés par la DREAL*.”

Aucun liquide ni déchet ne sort des installations industrielles du Groupe sans avoir été analysé, puis traité. PCAS participe activement aux travaux du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) dans les régions où ce type de structure existe.

- **Qualité de l'eau:** Tous les sites sont équipés de stations physico-chimiques ou biologiques, ou ont mis en place des conventions avec les collectivités locales ou les agences de bassin. Un incinérateur de liquides a été installé à Couterne. La qualité des eaux souterraines fait l'objet d'un suivi systématique.
- **Qualité de l'air:** La limitation des rejets de gaz COV (Composés Organiques Volatiles) est un des principaux axes de progrès poursuivis par le Groupe PCAS, pour assurer une maîtrise des émissions gazeuses.
- **Traitement des déchets:** La stratégie à long terme de PCAS est de maximiser la valorisation systématique des déchets. Des partenariats avec les sociétés spécialisées sont engagés sur tous les sites pour développer le recyclage.



Site PCAS d'Aramon dans le Gard

Engagement de progrès des valeurs partagées par tous

La signature dès 2006 par PCAS de la déclaration de soutien de la charte mondiale du “Responsible Care” aux côtés de l'Union des Industries Chimiques et d'autres entreprises françaises telles que Arkema, Rhodia ou Sanofi-Aventis, souligne la responsabilité des entreprises de la chimie et leur démarche proactive et volontaire vis-à-vis des problématiques du développement durable. En mettant en application cette charte mondiale, PCAS joue son rôle dans l'amélioration de la qualité de la vie de la communauté internationale.



Responsible Care:
A Total Commitment®

* glossaire page 48

A

Acroléine : Substance très réactive rentrant dans l'élaboration de nombreux produits principalement destinés aux marchés de la parfumerie et de la pharmacie, et dont la mise en œuvre nécessite des installations hautement sécurisées.

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Additifs : Produits chimiques apportant des performances spécifiques aux carburants, lubrifiants, peintures, ... dans lesquels ils sont introduits.

AFSSAPS : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé.

ANR : Agence Nationale de la Recherche (organisme français de financement de la recherche).

API : Acronyme anglais pour Active Pharmaceutical Ingredient, ou principe actif pharmaceutique. Ces substances correspondent à la composante active d'un médicament, le reste du matériel étant désigné par le terme "excipient".

B

Biocatalyse : Synthèse d'une molécule chimique utilisant une enzyme comme catalyseur*.

Biocatalyseur : Voir "catalyse".

BIODEEP : Acronyme du programme de recherche européen Biotechnology from the deep.

Biotechnologie : Utilisation des sciences du vivant pour les applications industrielles. On distingue les biotechnologies selon leur domaine d'application : biotechnologies "rouges" (utilisation du vivant pour la santé); biotechnologies "blanches" (production industrielle de composés chimiques); biotechnologies "vertes" (utilisation des plantes); et parfois également biotechnologies "bleues" (utilisation de la biodiversité marine).

Biopolymères : Sont synthétisés par polymérisation de monomères identiques ou différents (i.e. Lactide, Glycolide) et sont définis comme étant des polymères dégradables biologiquement ainsi que biocompatibles tels que les PLA et PLGA.

Blockbuster : Médicament dont le chiffre d'affaires atteint au moins 1 milliard de US dollars.

BRIC : Acronyme désignant quatre superpuissances émergentes : Brésil, Russie, Inde et Chine.

Building Block : Élément de base pour l'élaboration de molécules plus complexes.

C

Catalyse : Action d'augmenter la vitesse d'une réaction lors d'une synthèse chimique et d'abaisser le niveau d'énergie nécessaire à sa réalisation. On utilise pour cela un composé désigné par le terme de "catalyseur", qui peut être de nature chimique (comme un métal-ion ou un complexe), ou de nature biologique (dans ce cas le catalyseur est dénommé "enzyme" ou "biocatalyseur"). Lorsqu'une réaction est catalysée par une enzyme, on parle alors de catalyse enzymatique ou de biocatalyse. La particularité des catalyses enzymatiques réside dans la haute sélectivité de la réaction ainsi que dans les conditions opératoires relativement douces en termes

de pression et de température.

CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives.

CERMN : Centre d'Étude et de Recherche sur le Médicament de Normandie.

cGMP (current Good Manufacturing Practices) : Standard de production selon les normes américaines en vigueur, éditées par la FDA. Ces méthodes de production sont obligatoires pour pouvoir exporter un principe actif pharmaceutique (ou certains intermédiaires de synthèse) aux USA. La FDA procède à des inspections pour s'assurer de la conformité des productions des usines selon ces règles.

Chiral : Une molécule chirale est une molécule qui n'est pas superposable à son image dans un miroir. De telles molécules se présentent alors sous deux formes, qui sont l'image miroir l'une de l'autre, à la manière d'une main gauche et d'une main droite. Le terme "chiral" provient du grec kheiro, la main).

CIFRE : Conventions Industrielles de Formation par la REcherche. Dispositif mis en place par l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT) pour permettre aux doctorants, rattachés à un laboratoire de recherche, de réaliser leurs thèses tout en étant rémunérés par une entreprise privée.

Colorants spéciaux : Colorants généralement très élaborés, spécialement synthétisés pour des applications "de niche", comme par exemple dans l'industrie photographique.

D

Développement clinique : Ensemble d'études médicales permettant de définir l'activité thérapeutique d'un principe actif, la méthode d'administration, les doses à prendre, les effets secondaires, ... Le développement complet d'un médicament dure généralement de 10 à 14 ans et concerne une molécule sur 10 000 en moyenne.

DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) : Organisme d'État chargé du contrôle des établissements classés. Tout établissement chimique est classé et donc régulièrement audité par cet organisme. Il participe également à l'établissement des arrêtés préfectoraux qui régissent les conditions d'exploitation des usines. Depuis 2009, ces nouvelles directions remplacent et reprennent les compétences des Directions Régionales de l'ENvironnement (DIREN), des Directions Régionales de l'Équipement (DRE) et des Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

E

EBITDA : Est défini comme le résultat opérationnel courant majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des variations nettes aux provisions (dont y compris les dotations nettes aux provisions sur stock comptabilisées dans les achats consommés et les dotations nettes aux provisions pour avantages au personnel comptabilisées dans les charges de personnel) ainsi que des pertes de valeur des goodwill. L'EBITDA ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative

au résultat opérationnel courant ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de PCAS, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de PCAS à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. PCAS considère que l'EBITDA est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de la performance opérationnelle de PCAS et de sa capacité à assurer le service de la dette dans la mesure où elle permet de comparer la performance de façon constante sans tenir compte des dotations aux amortissements, qui peuvent varier significativement selon les méthodes comptables utilisées (notamment en cas d'acquisition) ou de facteurs non opérationnels (tel que le coût historique). En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de base afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la performance opérationnelle comparativement à d'autres entreprises et de la capacité de PCAS à assurer le service de la dette. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document de base pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

ENSCP : École Nationale Supérieure de Chimie de Paris.

ENSI : École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen.

Enzyme : Protéine dotée d'activité catalytique. Les enzymes se caractérisent le plus souvent par la très grande spécificité de leur pouvoir catalytique (spécificité de substrat, de transformation, etc.).

ESCOM (UTC) : École Supérieure de Chimie Organique et Minérale, Université de Technologie de Compiègne.

ESPCI : École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la ville de Paris.

Essai clinique : Tout essai systématique d'un médicament chez l'homme, qu'il s'agisse de volontaires malades ou sains, afin de mettre en évidence ou à vérifier les effets, d'identifier tout effet indésirable, d'en étudier l'absorption, la distribution, le métabolisme, l'extraction pour établir l'efficacité et la sécurité d'emploi du médicament en question.

F

FDA (Food and Drug Administration) : Organisme d'État américain qui délivre l'autorisation de lancement d'un nouveau médicament.

G

Générique : Médicament dont le(s) brevet(s) le protégeant est (sont) tombé(s) dans le domaine public et dont la durée de protection des données attachée à son autorisation de mise sur le marché est expirée.

GMP : Good Manufacturing Practices (voir cGMP).

H

HERMES: Acronyme du programme de recherche européen Hotspot Ecosystem Research on the Margins of European Seas.

Hydrates de carbone: Également désignés par les termes "glucides" ou "sucres", les hydrates de carbone sont un des trois grands composants de la matière vivante, avec les "lipides" (graisses) et les "protides" (protéines). Les "glucides" (ou hydrates de carbone) les plus répandus dans le monde vivant comprennent notamment la cellulose et l'amidon.

I

IFREMER: Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER.

Intermédiaire de synthèse: Produit chimique défini, étant employé comme matière première dans une étape de synthèse ultérieure.

INRA: Institut National de la Recherche Agronomique.

IRD: Institut de Recherche pour le Développement.

ISO (International Standard of Organization): Référentiels internationaux, dont l'ISO 9001 pour la qualité.

K

Kilo-lab: Unité de production de petite taille (permettant des productions de l'ordre du kg), située entre l'échelle laboratoire (quelques centaines de g) et l'atelier pilote (10 à 100 kg).

L

Low metal content: Très faible quantité d'impuretés métalliques.

M

Matériaux photosensibles: Matériaux qui réagissent au niveau moléculaire avec de la lumière ou à une partie du spectre lumineux (à une longueur d'onde donnée), ou à d'autres types de rayonnements.

Micro-organisme: Organisme vivant de taille microscopique généralement unicellulaire.

MPPS: Matières Premières pour Produits de Santé.

O

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

OLED: Nouvelle technologie d'écran plat utilisant des molécules organiques qui, soumises à un champ électrique, sont capables d'émettre directement de la lumière. En fonction des compositions des molécules, il sera possible d'émettre des lumières bleue, rouge et verte, et de reconstituer par mixage la palette complète des couleurs. Quand les molécules émettrices sont de petite taille, cette technologie est appelée OLED (Organic Light Emitting Diodes). Quand les molécules sont de grande taille (polymères), on parlera de PLED (Polymer Light Emitting Diodes).

Optoélectronique: Technologies qui sont à l'interface des photons et des électrons (par exemple, passage d'une fibre optique à un circuit intégré).

OPV: Photovoltaïque organique. L'effet photovoltaïque est obtenu avec des matériaux organiques et non avec du silicium dopé comme c'est le cas actuellement. Le matériau capable d'accepter les photons est un polymère organique ainsi que le matériau accepteur d'électron.

Organométallique: Il s'agit de la chimie des composés dans lesquels existe une liaison métal-carbone.

P

Peptide: Polymère d'acide aminés reliés entre eux par des liaisons peptidiques. Les peptides sont généralement constitués de 2 (dipeptide) à quelques dizaines d'acide aminés (oligopeptides). Les polymères constitués d'un plus grand nombre d'acides aminés sont nommés "polypeptides".

Photoresist: Formulation photosensible destinée à être utilisée dans le processus de transfert d'une image ou d'un motif sur un substrat. L'industrie microélectronique, pour la fabrication de mémoires et de microprocesseurs, utilise des photoresists très élaborés et qui sont mis en œuvre dans des conditions très spécifiques pour le transfert de motifs (circuits) d'une finesse de ligne de 120 nm.

Photovoltaïque: Technologie permettant de transformer l'énergie provenant de la lumière (l'énergie du rayonnement solaire) en courant électrique. Les termes "photovoltaïque organique" désignent une technologie où l'effet photovoltaïque est obtenu avec des matériaux organiques et non avec du silicium dopé comme c'est le cas actuellement. Le matériau capable d'accepter les photons est un polymère organique ainsi que le matériau accepteur d'électron.

Pilote: Atelier intermédiaire entre le laboratoire et la production industrielle, composé d'équipements de taille moyenne et qui est nécessaire pour tester industriellement les nouvelles synthèses avant le passage en production. L'atelier pilote permet de contrôler et d'ajuster les modes opératoires ainsi que d'anticiper les besoins d'équipements industriels. Au niveau de la qualité, il permet également de fabriquer des lots de validation de petite taille qui sont moins coûteux que des lots industriels.

PLA/PLGA: Poly (D, L-lactide) et Poly (D, L Lactide, CoGlycolide) sont des biopolymères.

PLGA/PLA: Les poly (D, L-lactide-co-glycolide) de la gamme Expansorb® sont des copolymères de lactide et de glycolide.

POI (Plan d'Opération Interne): Description d'un premier niveau de secours en cas d'accident. Son champ d'application se limite à l'intérieur de l'établissement et à son environnement immédiat.

PPI (Plan Particulier d'Intervention): Plan d'urgence établi sous la responsabilité du Préfet et relatif à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs. Il détermine les mesures d'urgence en cas d'accident ayant des conséquences à l'extérieur de l'établissement.

Précurseurs (de matériaux avancés): Entité moléculaire contenant généralement un métal et pouvant être déposée par différentes techniques pour former un film ou une couche mince conférant à un matériau des propriétés fonctionnelles (par exemple, conducteur, semi-conducteur, anti-réfléchissant,

diélectrique, piézoélectrique, ...), ce qui permet de l'utiliser dans des applications de haute technologie.

Principe actif pharmaceutique: Voir "API".

Propriétaire: Se dit d'un produit dont le procédé de fabrication a été développé de façon indépendante par PCAS qui peut donc librement gérer sa commercialisation, sa production et les droits de propriété intellectuelle éventuellement associés.

Protéine: Macromolécule biologique constituée d'une ou plusieurs chaînes polypeptidiques dans une organisation tridimensionnelle définie. Les protéines sont synthétisées par tous les êtres vivants et assurent au sein des cellules différentes fonctions et notamment des fonctions catalytiques (enzymes), des fonctions de communication entre les cellules ou encore des fonctions structurelles.

R

Réaction cryogénique: Réaction chimique conduite à des températures inférieures à -80°C.

Réduction: Réaction chimique consistant en l'incorporation d'électrons dans une molécule (qui sera dite "réduite" lors de cette réaction). Cette réaction, inverse de la réaction d'oxydation, peut être catalysée chimiquement par des composés métalliques (les donneurs d'électrons les plus connus sont l'hydrogène ou le borohydrure de sodium) mais également par des enzymes telles que les cétones réductases.

S

Seveso: Site italien où a eu lieu un grave accident chimique en 1976 (dégagements importants de dioxine). Pour mieux maîtriser le risque chimique, les autorités (poussées par leurs opinions publiques), traumatisées par cet accident, ont édicté des directives permettant de mieux contrôler et classer les risques chimiques (les directives dites Seveso I - 1982, puis Seveso II - 1996). Les classements Seveso ou non se font au vu des niveaux de stocks de matières dangereuses manipulées sur les sites. Les sites "Seveso" chez PCAS sont Bourgoin-Jallieu, Couterne, Aramon (Expansia) et Mourenx (SBS).

Shuffling: Dans le contexte de l'évolution moléculaire, il s'agit de recombinaisons génétiques aléatoires entre plusieurs gènes dans le but de créer une nouvelle diversité moléculaire c'est-à-dire une nouvelle population de gènes.

Synthèse exclusive: Production qualifiée "d'exclusive" car dédiée spécifiquement à l'inventeur d'un nouveau médicament qui dispose d'une exclusivité sur son invention, exclusivité garantie par des brevets.

Synthèse pharmaceutique: Succession d'étapes chimiques conduisant à une molécule ayant des propriétés thérapeutiques, ou à un de ses intermédiaires*.

T

TRICHOEst: Acronyme du programme de recherche européen *Functional genomics and proteomics of Trichoderma antagonist strains for industry and agriculture*.

Dynaction**Président :** Christian Moretti

23 rue Bossuet
 ZI de la Vigne-aux-Loups
 91160 Longjumeau – France
 Tél. : 33 (0)1 69 79 60 62
 Fax : 33 (0)1 64 48 33 59
 www.dynaction.fr

PCAS**Président :** Christian Moretti

Siège social
 BP 181 - 23 rue Bossuet
 ZI de la Vigne-aux-Loups
 91160 Longjumeau – France
 Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
 Fax : 33 (0)1 64 48 23 19
 www.pcas.com

Sites

- **Usine de Bourgoin**
 15 avenue des frères-Lumière
 38300 Bourgoin-Jallieu – France
 Tél. : 33 (0)4 74 93 63 33
 Fax : 33 (0)4 74 28 29 98
- **Usine de Couterne**
 Route de Lassay
 61410 Couterne – France
 Tél. : 33 (0)2 33 37 50 20
 Fax : 33 (0)2 33 37 50 21
- **Usine de Limay**
 19 route de Meulan
 78520 Limay – France
 Tél. : 33 (0)1 34 78 87 87
 Fax : 33 (0)1 30 92 03 46

EXPANSIA**Siège social**

BP 181 – 23 rue Bossuet
 ZI de la Vigne-aux-Loups
 91160 Longjumeau – France
 Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
 Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

Site

Route d'Avignon
 30390 Aramon – France
 Tél. : 33 (0)4 66 57 01 01
 Fax : 33 (0)4 66 57 01 48

PCAS Finland Oy

Messukentänkatu 8
 20210 Turku – Finlande
 Tél. : 00 358 2 330 51
 Fax : 00 358 2 330 55 00
 Jussi.torikka@pcasfinland.fi
 www.pcasfinland.com

Société Béarnaise de Synthèse**Siège social**

BP 181 – 23 rue Bossuet
 ZI de la Vigne-aux-Loups
 91160 Longjumeau – France
 Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
 Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

Site

Plateforme Sobegi
 Pôle 4
 Avenue du Lac /R.D.281
 64150 Mourenx
 Tél. : 33 (0)5 59 92 75 33
 Fax : 33 (0)5 59 92 75 31

VLG Chem**Siège social**

35 avenue Jean-Jaurès
 92390 Villeneuve-La-Garenne – France
 Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91
 Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

Site

35 avenue Jean-Jaurès
 92390 Villeneuve-La-Garenne – France
 Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91
 Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

PCAS Biosolution**Siège social**

23 rue Bossuet
 ZI de la Vigne-aux-Loups
 91160 Longjumeau – France
 Tél. : 33 (0)4 66 27 29 21
 Fax : 33 (0)1 66 27 29 20
 jmsonet@pcas-bio.com
 www.pcas-bio.com

PROTEUS

70, allée Graham Bell
 Parc Georges Besse
 30 000 NIMES
 Tél. : 33 (0)4 66 70 64 64
 Fax : 33 (0)4 66 70 64 60
 gravot@proteus.fr
 www.proteus.fr

St-Jean Photochimie - SJPC

725 Trotter
 St-Jean sur Richelieu J3B 8J8
 Québec - Canada
 Tél. : 00 1 450 348 09 01
 Fax : 00 1 450 349 15 28
 Philippe.hugele@sjpc.com
 www.sjpc.com

PCAS America Inc.

208 Third Street
 Hoboken New Jersey 07030
 USA
 Tél. : 1 201 633 0290
 Fax : 1 201 377 0383
 jtessier@pcasamerica.com
 schang@pcas-nanosyn.com

PCAS GmbH

Germany
 karl.reinhard@pcasgmbh.de
 claus.riel@pcas.com

PCAS BioMatrix Inc.

725 Trotter
 St-Jean sur Richelieu J3B 8J8
 Québec - Canada
 Tél. : 00 1 450 348 09 01
 Fax : 00 1 450 349 15 28
 Philippe.hugele@sjpc.com
 Karine.salim@pcas.com

PCAS Nanosyn

3331-B Industrial Drive
 SANTA ROSA CA 95 403
 USA
 Tél. : (1) 707 526 4526
 Fax : (707) 523-4707
 oissakova@pcas-nanosyn.com
 schang@pcas-nanosyn.com

ENERSENS**Siège social**

23 rue Bossuet
 ZI de la Vigne-aux-Loups
 91160 Longjumeau – France
 Tél. : 33 (0) 1 69 79 60 62
 Fax : 33 (0) 1 64 48 33 59

PCAS China

ERAI
 2nd Floor, Number 8
 100 Ye Jia Zai Lu
 Shanghai - China
 Tél. : +86 21 32 23 15 09
 Tél. : +86 21 32 24 03 50
 jennifer.liu@pcas.com
 cecilia.quenet@pcas.com
 www.pcaschina.com

Éléments **financiers** et **juridique** 2010

Sommaire

01. Rapport de gestion	55
02. Annexes au Rapport de gestion*	73
03. Comptes consolidés	83
04. Comptes sociaux	107
05. Rapports des Commissaires aux Comptes	117
06. Autres informations à caractère général	123

*Annexes du rapport de gestion

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
 - Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
 - Assemblée Générale du 20 avril 2011 : ordre du jour et projets de résolutions
 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital
 - Informations financières historiques
-

01 **Rapport** sur la gestion du Groupe

1. Activités et faits marquants
 2. Résultats des activités
 3. Gouvernement d'entreprise
 4. Perspectives et gestion des risques
 5. Dynaction et ses actionnaires
 6. Développement durable
-

01 Rapport sur la gestion du Groupe

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Il convient de préciser que Dynaction est une holding industrielle centrée depuis fin décembre 2005 sur un pôle unique de développement : **La Chimie Fine de Spécialités, métier de sa filiale PCAS** dans laquelle elle détient une participation majoritaire de 63,80 % au 31 décembre 2010.

1 ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS

1.1 Faits marquants

• Dynaction

Aucun évènement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la société n'est intervenu au cours de l'exercice.

• PCAS

Prise de contrôle de Protéus

Au terme d'un partenariat de trois ans validant la pertinence des technologies apportées par Protéus jusqu'alors détenue à 42,9 %, PCAS a décidé de prendre le contrôle total de sa filiale de bio chimie et en détient désormais 99,9 % du capital. Cette opération a été réalisée en partie par apport des titres Protéus détenus par les autres actionnaires en échange de 277 233 actions PCAS nouvelles qui ont été émises en septembre 2010, dans le cadre de l'autorisation accordée lors de l'Assemblée Générale du 21 avril 2010.

Avec cette acquisition, PCAS renforce et élargit ses possibilités de développement dans le domaine de la chimie verte, jusqu'alors limitées à la biocatalyse pour l'industrie pharmaceutique. PCAS continuera de soutenir le développement de Protéus dans ses autres domaines d'activité, en particulier la bioénergie et l'environnement, le cas échéant en partenariat avec des industriels des secteurs concernés.

Plan d'adaptation Expansia

En réaction au fléchissement au second trimestre 2010 de la partie « pharma exclusive » de l'activité Synthèse Pharmaceutique qui a plus particulièrement affecté les résultats d'Expansia, un plan d'adaptation a été mis en œuvre au sein d'Expansia début 2011. Son coût peut être estimé à environ 2,2 millions d'euros et a touché environ 35 postes de travail.

Cette réduction d'effectifs couplée à un plan de réduction des coûts d'exploitation de ce site doivent générer en année pleine une économie globale estimée à 2,9 millions d'euros.

Aucun autre évènement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de PCAS n'est intervenu au cours de l'exercice 2010.

1.2 Investissements réalisés au cours de l'exercice et /ou en cours de réalisation

• Politique d'investissements

En millions d'euros	2010	2009	2008
Investissements incorporels	1,3	-	0,4
Investissements corporels	6,8	4,5	6,3
TOTAL	8,1	4,5	6,7

PCAS a augmenté en 2010 de 51 % le montant de ses investissements corporels par rapport à 2009. Ceux-ci représentent 4,3 % du chiffre d'affaires en 2010. Cet effort est réparti sur tous les sites et couvre les besoins en investissements nécessaires à l'activité ainsi qu'à l'amélioration de la productivité, au maintien de l'outil industriel, à la sécurité et à la protection de l'environnement. PCAS consacre à ces deux derniers points de 25 % à 30 % de ses investissements.

• Actifs par implantation géographique

En millions d'euros	France	Finlande	Canada	Total
Ecart d'acquisition	13,1	-	-	13,1
Autres immobilisations incorporelles	6,9	-	0,1	7,0
Immobilisations corporelles	50,5	9,5	2,4	62,4
BFR	30,5	5,2	3,8	39,5
ACTIF NET	101,0	14,7	6,3	122,0

2 RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

2.1 Résultats consolidés du groupe Dynaction

2.1.1 Présentation des facteurs ayant un impact sur les résultats

Les résultats présentés ci-après reflètent les principaux éléments suivants :

- le redressement significatif des activités du pôle Chimie Fine de Spécialité
- au sein du pôle Synthèse Pharmaceutique, le fléchissement au second semestre 2010 de la partie « Pharma Exclusive » ainsi que les effets du nouveau contrat Sanofi-Aventis à compter du 1er juin 2010.
- l'impact au second semestre 2010 de hausses de prix de matières premières affectant les marges notamment en Chimie Fine de Spécialités.
- la mise en œuvre de mesures d'adaptation au niveau du site d'Expansia en fin d'année 2010.

2.1.2 Résultats du Groupe

• Remarque préliminaire

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20) le Crédit d'Impôt Recherche est enregistré en « autres produits et charges d'exploitation ». Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève respectivement à 2,7 millions d'euros en 2010 et 2,6 million en 2009.

En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	158,5	152,5
dont Synthèse Pharmaceutique	99,4	109,3
dont Chimie Fine de Spécialités	59,1	43,3
EBITDA*	15,9	17,4
Marge d'EBITDA	10,0%	11,4%
Résultat Opérationnel Courant*	3,2	4,0
Coûts de restructuration	(2,2)	(4,2)
Résultat financier	(4,2)	(4,4)
Impôts**	0,9	3,1
RÉSULTAT NET	(4,2)	(1,4)
Capitaux propres	70,4	72,1
Endettement net ***	48,5	48,1
Taux d'endettement	0,69	0,67
ACTIF NET (PART DU GROUPE) PAR ACTION	13,5	14,3

* y compris Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour 2,7 M€ en 2010 et 2,6 M€ en 2009

** en 2009, prise en compte d'un actif d'impôt pour 3,1 M€ consécutif à l'entrée d'une nouvelle entité dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe.

*** Détail de l'endettement net en note 11 des notes annexes aux comptes consolidés.

EBITDA (cf. glossaire page 48)

En millions d'euros	2010	2009
Résultat Opérationnel Courant	3,2	4,0
+ Dotations aux amortissements corporels et incorporels	11,2	11,8
+ Dotations nettes aux provisions sur stocks (comptabilisées dans les achats consommés)	1,1	1,5
+ Dotations nettes aux provisions pour avantages au personnel (comptabilisées dans les charges de personnel)	0,5	0,2
+/- Dotations nettes aux autres provisions	(0,1)	(0,1)
EBITDA	15,9	17,4

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Dynaction est en hausse de 3,9 % par rapport à celui de 2009 avec des évolutions contrastées entre les 2 pôles d'activités.

• Synthèse Pharmaceutique (environ 2/3 du chiffre d'affaires du Groupe)

Une année 2010 en recul de 9 % affectée par un fléchissement de l'activité « Pharma exclusive » (façonnage pour les grands donneurs d'ordres et les start-up) en raison principalement :

- d'une baisse des volumes produits en 2010 après une année 2009 exceptionnelle, et de l'application à partir de juin 2010 des nouvelles conditions de prix et de volume du contrat nous liant à Sanofi Aventis,
- d'un report à 2012 des productions d'un principe actif par un laboratoire européen suite à une révision de son programme de lancement,
- d'un effet de décalage de la crise de 2008/2009 qui s'exprime en 2010 en chimie pharmaceutique au travers d'une politique de prudence des clients pharmaceutiques dans la gestion de leurs stocks, le nettoyage de leurs « pipeline » produits et la diminution de leurs programmes de R&D,
- de l'arrêt de production, suite à une décision négative des autorités de santé US en juin 2010, d'un produit en phase de lancement commercial. Tandis que les produits « Pharma non exclusive » (Principes Actifs Génériques développés pour compte propre) poursuivent leur croissance sans parvenir à compenser les autres segments de ce marché.

• Chimie Fine de Spécialité (environ 1/3 du chiffre d'affaires du Groupe)

L'activité Chimie Fine de Spécialité retrouve en 2010 une croissance de 36,5% répartie assez uniformément sur ses trois segments d'activité, marquant une nette sortie de crise, sans encore revenir aux niveaux historiques précédant 2008.

L'exercice est également marqué par la signature de contrats de partenariats pluri-annuels dans le domaine des polymères spéciaux, le développement des gammes de produits propriétaires et le déploiement à l'international avec une bonne progression des ventes de PCAS China.

Au total, le résultat opérationnel courant de l'année 2010 s'inscrit en baisse par rapport à celui de 2009.

Le résultat net 2010 du Groupe Dynaction affiche une perte de 4,2 millions d'euros qui intègre des coûts exceptionnels de restructuration du site d'Aramon (2,2 M€) particulièrement touché par la baisse d'activité de la Synthèse Pharmaceutique.

2.1.3 Analyse des ventes

• Evolution de l'activité par marché

en millions d'euros	2010		2009	
Chiffre d'affaires	158,5	100%	152,5	100%
dont Synthèse Pharmaceutique	99,4	63%	109,3	72%
dont Chimie Fine de Spécialité	59,1	37%	43,3	28%

• Activité par marché

a. Synthèse Pharmaceutique (63% du chiffre d'affaires)

Ce département développe des intermédiaires de synthèse pour l'industrie pharmaceutique et a principalement pour clients :

- les grands laboratoires pharmaceutiques,
- les génériqueurs,
- les start-up.

Les métiers de PCAS concernent toutes les étapes de fabrication des molécules : développement en laboratoire, production de lots de validation, industrialisation et production industrielle, le tout accompagné de la documentation réglementaire nécessaire pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Les processus de production s'inscrivent dans le cadre des Bonnes Pratiques de Fabrication européennes (BPF) et des méthodes de fabrication édictées par la FDA (cGMP ou current Good Manufacturing Practices).

Faits marquants de l'année 2010

En millions d'euros	2010	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	99,4	109,3	(9,0%)

Les activités en Synthèse Pharmaceutique ont connu en 2010 un recul de 9,0% par rapport à 2009, D'une part, lié au volume d'affaires de notre site de VLG Chem avec notre principal client :

- baisse des volumes produits en 2010 après une année 2009 exceptionnelle qui avait vu la reconstitution des stocks,
- application à partir de juin 2010 des nouvelles conditions de prix et de volume du contrat nous liant à Sanofi Aventis.

D'autre part, à une contre performance de l'activité « custom manufacturing » particulièrement touchée par un déficit des ventes :

- la décision en milieu d'année 2010 du report à 2012 des productions d'un principe actif par un laboratoire européen suite à une révision de son programme de lancement,
- un effet de décalage de la crise de 2008/2009 qui s'exprime en 2010 en chimie pharmaceutique au travers d'une politique de prudence des grands laboratoires dans la gestion de leurs stocks, le nettoyage de leurs « pipeline » produits et la diminution de leurs programmes de R&D,

- l'arrêt de production, suite à une décision négative des autorités de santé US en juin 2010, d'un produit en phase de lancement commercial par une Biotech US.

Par ailleurs, l'activité générique ou « non exclusive » a poursuivi sa croissance et notre plateforme de développement californienne PCAS Nanosyn a connu un développement très satisfaisant et équilibre ses coûts dès sa première année complète d'activité.

b. Chimie fine de spécialité (37 % du chiffre d'affaires)

Ce département développe :

- des molécules odorantes pour la parfumerie,
- des produits photosensibles pour les arts graphiques et l'électronique,
- des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants, des fluides et des matériaux techniques.

Cette activité s'appuie sur quatre sites industriels (Bourgoin, Mourenx, St-Jean Photochimie et Couterne, site partagé avec la Synthèse Pharmaceutique).

Faits marquants de l'année 2010 :

En millions d'euros	2010	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	59,1	43,3	+36,5%

Outre cette forte reprise d'activité, l'année 2010 a été marquée par les principaux éléments suivants :

- l'activité Chimie Fine de Spécialité retrouve en 2010 une croissance de 36,5% répartie assez uniformément sur ses trois segments d'activités, marquant une nette sortie de crise, sans pour autant revenir aux niveaux historiques précédant 2008.
- la structuration de l'activité est également marquée par la signature de contrats de partenariats pluri-annuels dans le domaine des polymères spéciaux, le développement des gammes de produits propriétaires et le déploiement à l'international avec une bonne progression des ventes de PCAS China.

b.1. Parfumerie – Arômes – Cosmétique

PCAS fabrique des molécules odorantes issues de la synthèse organique et des principes actifs destinés à la cosmétique. Ces molécules sont vendues aux fabricants de compositions parfumantes ou des produits cosmétiques, leaders sur les marchés européens et américains.

PCAS propose à ses clients un catalogue de molécules et surtout une offre de synthèse exclusive produite sous accord de confidentialité, qui représente la majeure partie de son activité.

En millions d'euros	2010	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	16,6	12,4	+33,9%

Une reprise modérée qui s'est confirmée en cosmétique et arômes, tandis que l'activité Parfumerie continue de souffrir d'une politique de dumping asiatique sur les molécules odorantes issues des dérivés d'acroléine dans un contexte de hausse des prix des matières premières. Le chiffre d'affaires de cette activité reste ainsi inférieur de 50% au chiffre d'affaires de 2007.

b.2 Nouvelles Technologies

Ce département regroupe une activité de photochimie basée en France et la filiale canadienne de St-Jean-Photochimie. Il est spécialisé dans la production d'intermédiaires de synthèse et de produits photosensibles destinés aux industries de la communication.

En millions d'euros	2010	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	18,6	13,7	+35,8%

La reprise se confirme sur cette Business Unit qui connaît une progression marquée des ventes de notre filiale canadienne. La croissance reste encore modérée sur ses autres segments de marché, qui voient néanmoins l'aboutissement en 2010 des développements lancés depuis 2 ans qui se concrétisent par la signature d'importants contrats de partenariats dont les effets porteront l'activité de 2011 et 2012.

b.3 Chimie de performance

PCAS fabrique au sein de ce département des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et des fluides techniques.

Ses principaux clients sont des industriels du pétrole, de l'énergie et du travail des métaux. Les additifs proposés par PCAS confèrent aux produits et aux process dans lesquels ils sont introduits une propriété ou une performance particulière : protection du métal (anticorrosion, anti-usure), fluidification, isolation phonique ou thermique, résistance à l'écrasement ...

Son offre se répartit entre un catalogue de produits et une activité de façonnage sur mesure, sous accord de confidentialité.

En millions d'euros	2010	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	23,9	17,2	+39,0%

Le chiffre d'affaires de 2010 dépasse les niveaux historiques de 2007 et 2008. La croissance a été portée par une forte progression de nos ventes en Europe et en Asie particulièrement dans les segments additifs pour travail des métaux et protection.

2.1.4 Analyse de la rentabilité (Résultat opérationnel courant)

En millions d'euros	2010	2009	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	3,0	12,8	(76,6%)
Chimie Fine de Spécialité	0,4	(8,4)	+ 104,8%
Autres activités	(0,2)	(0,4)	+ 50%
TOTAL	3,2	4,0	(20,0%)

Hors effet du Crédit Impôt Recherche

En millions d'euros	2010	2009	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	1,1	11,1	(90,1%)
Chimie Fine de Spécialité	(0,4)	(9,3)	+95,7%
Autres activités	(0,2)	(0,4)	+50%
TOTAL	0,5	1,4	(64,3%)

Le résultat opérationnel courant de l'année 2010 s'inscrit en baisse par rapport à celui de 2009.

Le net redressement de la rentabilité de la Chimie Fine de Spécialités résulte de la poursuite de la forte progression des activités de ce pôle engagée au second semestre de l'année 2009 ainsi que des effets complémentaires des mesures d'adaptation et de réduction des coûts prises en 2009. Ce redressement aurait même pu être un peu meilleur si le groupe n'avait pas eu à subir l'impact des hausses de prix de matières premières au second semestre 2010 dont la répercussion sur les prix de ventes se fait avec un décalage dans le temps.

A contrario, la forte baisse des activités en Synthèse Pharmaceutique a lourdement affecté le résultat opérationnel courant de ce pôle. Cette rentabilité opérationnelle a également été marquée par l'application à compter du 1er juin 2010 des nouvelles conditions de prix et de volume du contrat avec Sanofi-Aventis, ainsi que par un effet d'augmentation de prix de matières premières.

2.1.5 Analyse de la structure financière

L'endettement net du Groupe Dynaction se situe à 48,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 48,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

• Principaux flux de trésorerie

En millions d'euros	2010	2009
Flux nets générés par l'activité	12,3	24,5
dont MBA	12,7	12,2
dont variation de BFR	0,4	12,1
dont impôt	(0,8)	0,2
Flux nets liés aux opérations d'investissements	(10,5)	(5,8)
dont investissements industriels	(8,1)	(4,5)
dont investissements financiers	(2,4)	(1,3)
Flux nets liés aux opérations de financement	(7,2)	(11,3)
dont variation nette de l'endettement	(4,4)	(7,9)
dont coût de l'endettement financier net	(2,8)	(3,4)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(5,6)	7,2

L'année 2010 a été marquée par les principaux évènements suivants :

- une stabilité du besoin en fonds de roulement, la forte réduction de celui-ci en 2009 résultant pour mémoire de la baisse d'activité et d'une politique résolument volontariste de baisse des stocks, ainsi que du remboursement anticipé de créances fiscales à hauteur de 6,7 millions d'euros,
- une reprise des investissements industriels,
- une variation de l'endettement net découlant principalement du remboursement du crédit syndiqué de PCAS SA pour 6,5 millions d'euros et de la mise en œuvre courant 2010 d'un crédit complémentaire (3,2 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Par ailleurs, des démarches sont engagées par PCAS en vue d'un refinancement de sa dette pour assurer le remboursement de l'OBSAR 2012 ainsi que le financement des développements futurs. L'objectif est de finaliser ces discussions au cours du premier semestre 2011.

2.2 Résultats sociaux de Dynaction (normes françaises)

En millions d'euros	2010	2009
Chiffres d'affaires	0,2	-
Résultat d'exploitation	(0,2)	(0,4)
Résultat net	(0,1)	(1,2)

Le résultat net social s'élève à - 0,1 million d'euros au 31 décembre 2010 contre -1,2 million d'euros au 31 décembre 2009. Ce résultat inclut principalement l'ensemble des coûts de gestion de la holding Dynaction.

En 2009, outre les charges d'exploitation, le résultat net intégrait :

- une charge financière de 1,3 million d'euros résultant de la Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés COMED et Médiascience International et de la liquidation de la SNC des Peupliers, étant précisé que cette charge était compensée en capitaux propres par une variation positive de l'écart de mise en équivalence de même montant,
- un produit financier de 0,5 million d'euros correspondant à une reprise de provision pour dépréciation des actions propres déterminée par référence au cours moyen de l'action de décembre 2009.

Délais de paiement des fournisseurs

Conformément au Code du commerce (article 441-4 issu du décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, article 1er), le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de Dynaction SA à la clôture des exercices 2010 et 2009 se décompose de la manière suivante :

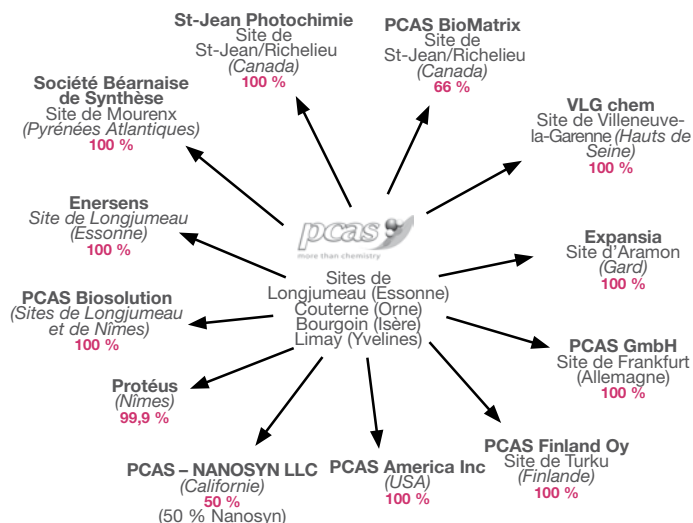
Solde au 31/12/2010 des dettes fournisseurs	Dont non échu	Dont échu			
		de 0 à 30 jours (1)	de 31 à 90 jours	de 91 à 180 jours	à plus de 180 jours
1	-	1	-	-	-

Solde au 31/12/2009 des dettes fournisseurs	Dont non échu	Dont échu			
		de 0 à 30 jours (1)	de 31 à 90 jours	de 91 à 180 jours	à plus de 180 jours
25	3	22	-	-	-

(1) Le paiement des échéances des 31 décembre 2009 et 2010 est intervenu au tout début de l'exercice suivant

2.3 Activité des filiales et participations

Structure juridique du groupe PCAS au 31 décembre 2010



(cf. Périmètre de consolidation, note 2 des annexes des comptes consolidés)

2.3.1 Filiales

PCAS SA (sites de Longjumeau, Bourgoin, Couterne et Limay)

En millions d'euros	2010	2009
Chiffres d'affaires	101,5	92,9
Résultat d'exploitation	(2,7)	(5,2)
Résultat net	(1,7)	(2,8)
Effectifs inscrits	521	486

Le chiffre d'affaires du pôle Chimie Fine de Spécialités augmente de 36,9%. Dans le même temps, celui de la Synthèse Pharmaceutique enregistre une baisse de 12,8%. Le résultat d'exploitation ressort à -2,7 millions d'euros contre -5,2 millions d'euros en 2009. Le résultat net s'élève à -1,7 million d'euros après prise en compte du résultat financier pour 1,1 million d'euros (qui intègre principalement le coût de la dette pour 2,6 millions d'euros et des dividendes reçus de filiales pour 4,9 millions d'euros) du résultat exceptionnel pour 0,1 million d'euro ainsi qu'un produit d'impôt de 3,3 millions d'euros (correspondant au Crédit d'Impôt Recherche pour 2,2 millions d'euros et à un produit d'impôt de 1,0 million d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe).

Le résultat net 2009 ressortait à -2,8 millions d'euros après prise en compte du résultat financier pour -1,3 million d'euros (intégrant principalement le coût de la dette pour 3,0 millions d'euros et des dividendes reçus de filiales pour 1,9 million d'euros) du résultat exceptionnel pour -1,5 million d'euros (qui enregistrait des coûts de restructuration pour 3,7 millions d'euros et une reprise de provision pour hausse des prix de 2,2 millions d'euros) ainsi que d'un produit d'impôt de 5,2 millions d'euros (correspondant au Crédit d'Impôt Recherche pour 2,3 millions d'euros et à un produit d'impôt de 2,9 millions d'euros consécutif à l'entrée en 2009 d'une nouvelle entité dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe).

Expansia SAS (Aramon)

En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	21,6	20,0
Résultat Net	(3,5)	(1,2)
Effectifs inscrits	121	138

Spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques, Expansia SAS possède un savoir-faire reconnu dans les technologies organométalliques à basse température.

Le site industriel Expansia d'Aramon a été inspecté de nouveau avec succès en 2009 par la FDA.

L'année 2010 aura été marquée par :

- l'arrêt brutal d'une nouvelle molécule en développement avancé,
- la réduction importante des commandes sur un produit générique,
- la mise en place d'un plan d'adaptation en fin d'année (cf. faits marquants de l'exercice)

PCAS Finland Oy (Turku)

En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	17,3	14,7
Résultat Net	0,4	-
Effectifs inscrits	129	100

Inspecté en 2008 avec succès, par la FDA (Food and Drug Administration), le site de Turku en Finlande est parmi les quatre sites de PCAS capable de produire des principes actifs pour la pharmacie selon les méthodes cGMP.

PCAS Finland Oy a bénéficié de la bonne tenue du marché des génériques et du lancement réussi d'un API commercial.

VLG Chem SAS (Villeneuve-la-Garenne)

En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	28,5	35,4
Résultat Net	2,1	5,1
Effectifs inscrits	122	122

VLG Chem, détenue à 100 % par PCAS SA depuis le 1er janvier 2009, produit sur le site de Villeneuve La Garenne (cGMP) entre autres, pour le compte de Sanofi-Aventis des principes actifs destinés à la pharmacie.

L'année 2010 aura été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau contrat Sanofi-Aventis à compter du 1er juin 2010 qui désormais contribuera moins au chiffre d'affaires et aux résultats du Groupe. Pour mémoire, l'année 2009 avait été particulièrement forte en activité.

St-Jean Photochimie Inc. (Saint-Jean-sur-Richelieu)

En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	7,3	4,9
Résultat Net	0,3	(0,3)
Effectifs inscrits	43	38

St-Jean Photochimie Inc., filiale à 100 % de PCAS, est implantée au Canada, à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Elle fabrique, d'une part, des molécules photosensibles en environnement ultra-propre pour l'industrie de la microélectronique et sert, d'autre part, en plate-forme marketing et commerciale de l'activité photochimie de PCAS pour l'Amérique du Nord.

La société a poursuivi ses plans de Recherche et Développement dans les domaines innovants des polymères spéciaux et du marché de la micro-électronique et a pleinement bénéficié de la reprise d'activité de la micro-électronique.

Société Béarnaise de Synthèse SAS (Mourenx)

En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	6,7	3,5
Résultat Net	(0,5)	(1,4)
Effectifs inscrits	12	11

Cette filiale, détenue à 100 % par PCAS, est spécialisée dans la production d'intermédiaires de synthèse à base d'acroléine destinés notamment aux marchés de la parfumerie et de la cosmétique.

Elle a connu un redressement de ses volumes pour les marchés de la parfumerie, mais souffre toujours de marges insuffisantes compte-tenu de la concurrence asiatique.

Protéus (Nîmes)

En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	2,1	3,3
Résultat Net	(0,3)	0,6
Effectifs inscrits	30	31

PCAS a porté sa participation dans Protéus à 99,9 % en 2010. Protéus est une société de biotechnologie basée à Nîmes qui découvre, met au point, optimise et produit de nouvelles protéines recombinantes et développe des procédés innovants pour des applications en bio-industries.

La baisse de chiffre d'affaires et de résultat est le fait de la fin d'un important contrat. La société, centre de R&D du Groupe, a porté ses efforts sur le développement de produits propres.

PCAS Biosolution

En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	0,1	-
Résultat Net	-	-
Effectifs inscrits	1	1

PCAS Biosolution est une filiale commune (50 /50) entre PCAS et Protéus qui a débuté son activité en septembre 2006 et qui a vocation à produire des actifs, des intermédiaires pharmaceutiques et des « buildings blocks » en utilisant de nouvelles voies de synthèse chemo-biocatalytique.

2.3.2 Participations**PCAS Nanosyn (Californie)**

En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	2,4	0,7
Résultat Net	-	(0,4)
Effectifs inscrits	19	10

PCAS Nanosyn est une filiale commune (50/50) entre PCAS et Nanosyn.

Le démarrage de cette activité depuis mars 2009 est supérieur aux prévisions, la société réalisant un chiffre d'affaire en constante augmentation, et ayant atteint l'équilibre sur cet exercice.

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Composition du Conseil d'Administration

La société Dynaction est aujourd'hui administrée par un Conseil d'Administration composé de six membres. La durée des fonctions des administrateurs est de six années et ils sont toujours rééligibles. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

Au 31 décembre 2010, il n'y a aucun administrateur élu par les salariés ou dont la cooptation est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale, ni aucun censeur.

La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2010 est la suivante :

- **Christian Moretti**, 23 rue Bossuet, 91160 Longjumeau
- **Jean-Robert Kervarec**, 5 rue Raoul Dufy, 27670 Saint-Ouen Du Tilleul
- **Alain Ferri**, 20 rue Murillo, 75008 Paris
- **Michel Fleuriet**, 13 rue Bonaparte, 75006 Paris
- **Jean-Louis Milin**, 11 rue d'Argenson, 75008 Paris
- **Jean-Pierre Richard**, 18 rue des Mathurins, 91570 Bièvres

3.2 Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

3.2.1 Missions

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Président organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Conseil d'Administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes le composant.

3.2.1 Bilan d'activité

Le Conseil d'Administration de Dynaction s'est réuni 2 fois en 2010 avec un taux de présence supérieur à deux tiers pour chaque réunion.

3.3 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Par ailleurs, les mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

MANDATS EXERCÉS	SOCIÉTÉ
Christian Moretti	
Président du Conseil d'administration	Dynaction PCAS
Président du Conseil de Surveillance	Quantel(depuis novembre 2010)
Membre du Conseil de surveillance	Rubis
Gérant non associé	SNC des Peupliers (jusqu'en 2008)
Administrateur	Saint-Jean Photochimie Inc. Quantel (jusqu'en novembre 2010) Dynagreen (jusqu'en 2010)
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	France Entreprise (jusqu'en 2006)
Alain Ferri	
Administrateur	Société Française d'Investissement Dynaction
Membre du Conseil de surveillance	Clarins
Michel Fleuriet	
Administrateur	Éditions Jacques Lafitte Dynaction
Jean-Louis Milin	
Président du Directoire	Banque de Neuflyze (jusqu'en 2006)
Administrateur	Dynaction Gestion Immobilière (jusqu'en 2008) France Entreprises (jusqu'en 2008) Lepercq de Neuflyze Placements Chine (jusqu'en 2008) France Essor
Jean-Pierre Richard	
Président-Directeur-Général	Anblan (jusqu'en 2010)
Président du Conseil d'Administration	BLPR Conseils et Associés
Président du Conseil de Surveillance	Mindscape
Président	JPR Conseils SAS
Administrateur	Dynaction Clarten S.A (jusqu'en 2008)
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	PCAS (jusqu'au 10 mars 2011)
Jean-Robert Kervarec	
Administrateur	PCAS (jusqu'au 10 mars 2011) Dynaction
Administrateur - Représentant permanent de Dynaction	PCAS (à compter du 10 mars 2011)

Christian Moretti est par ailleurs administrateur de l'Union des Industries Chimiques (UIC), syndicat qu'il représente au Conseil Européen de l'Industrie Chimique (CEPIC).

Messieurs Michel Fleuriet et Alain Ferri sont également membres du Conseil d'Orientation de NYSE Euronex.

Monsieur Ferri est membre de la Commission des Sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Conformément aux critères retenus par le code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middlednext auquel se réfère Dynaction, Messieurs Alain Ferri, Michel Fleuriet et Jean-Louis Milin sont indépendants.

3.4 Comités spécialisés

Compte tenu de la structure simplifiée du Groupe Dynaction dont la quasi-totalité de l'actif net est désormais constitué par PCAS, il n'a pas été jugé utile de mettre en place des comités spécialisés. Par contre, ceux-ci sont en place chez PCAS.

Il convient notamment de préciser qu'en l'absence de Comité d'Audit, les fonctions de ce Comité sont exercées par le Conseil d'Administration.

3.5 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

3.5.1 Informations relatives aux rémunérations et des mandataires sociaux (recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008)

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)

Christian Moretti - Président	2010	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	383 013	382 536
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	383 013	382 536
Philippe Delwasse Directeur Général	2010	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	127 811	186 648
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	127 811	186 648

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)

Christian Moretti Président	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 294	18 294	18 294	18 294
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	350 000	350 000	350 000	350 000
Avantages en nature (véhicule & prévoyance)	14 719	14 719	14 242	14 242
TOTAL	383 013	383 013	382 536	382 536

Philippe Delwasse Directeur Général	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	37 143	118 702	184 167	176 261
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	90 000	90 000	-	-
Avantages en nature (véhicule)	668	3 149	2 481	2 244
TOTAL	127 811	211 851	186 648	178 505

Tableau 3 : Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (montants bruts en euros)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés	
	2010	2009
Alain Ferri – Administrateur		
- Jetons de présence	5 000	5 000
- Autres rémunérations	-	-
Michel Fleuriet – Administrateur		
- Jetons de présence	5 000	5 000
- Autres rémunérations	-	-
Jean-Robert Kervarec – Administrateur		
- Jetons de présence	5 000	5 000
- Autres rémunérations	-	-
Jean-Louis Milin – Administrateur		
- Jetons de présence	5 000	5 000
- Autres rémunérations	-	-
Jean-Pierre Richard – Administrateur		
- Jetons de présence	5 000	5 000
- Autres rémunérations	-	-
TOTAL	25 000	25 000

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe.

Non applicable

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Non applicable

Tableau 6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social.

Non applicable

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Action PCAS	Date du Conseil d'Administration de PCAS	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2009
Christian Moretti Président	20 octobre 2006	180 000
Philippe Delwasse Directeur Général	20 octobre 2006	60 000
TOTAL		240 000

Le délai de conservation des actions gratuites PCAS est fixé à deux ans. A l'expiration de ce délai de conservation Monsieur Christian Moretti et Monsieur Philippe Delwasse doivent conserver, respectivement, 60 000 et 20 000 titres sur un compte nominatif, jusqu'à la cession de leurs fonctions de mandataires social.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Non applicable

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et levées durant l'exercice par les dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires

Non applicable

Tableau 10 : Informations relatives au contrat de travail, aux régimes supplémentaires de retraite, aux avantages postérieurs au mandat et aux indemnités de non-concurrence pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Christian Moretti Président		X		X		X		X
Philippe Delwasse Directeur Général		X		X		X		X

Il convient de préciser qu'aucune de ces personnes n'a perçu en 2010 :

- de rémunération de la part des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16,
- de jetons de présence en raison des mandats sociaux exercés dans les sociétés filiales de Dynaction et de PCAS (autres que ceux perçus par Messieurs Christian Moretti et Philippe Delwasse chez PCAS).

Enfin, il convient de préciser qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

3.5.2 Critères de calcul des rémunérations variables

Néant

3.5.3 Engagements de toute nature pris par Dynaction pour les mandataires sociaux

Néant

3.5.4 Montant des engagements de retraites et autres engagements

Néant

3.5.5 Participation des dirigeants dans le capital social

Au 31 décembre 2010, Monsieur Christian Moretti détenait 23,3% du capital et 35,21% des droits de vote de Dynaction (23,3 % du capital et 35,21% des droits de vote au 31 décembre 2009). Par ailleurs, Monsieur Christian Moretti détenait au 31 décembre 2010, 196 251 actions du capital de PCAS.

Au 31 décembre 2010, Monsieur Philippe Delwasse ne détenait aucune action du capital de Dynaction. Par ailleurs, Monsieur Philippe Delwasse détenait au 31 décembre 2010 60 000 actions du capital de PCAS.

En outre, les dirigeants de Dynaction (Messieurs Christian Moretti et Philippe Delwasse), ne détiennent aucune option de souscription d'actions de Dynaction.

4 PERSPECTIVES ET GESTION DES RISQUES

4.1 Événements postérieurs à la clôture

Absence d'événements postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière et sur le patrimoine du Groupe Dynaction.

4.2 Perspectives

• Tendances 2011

La progression attendue des ventes en Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités, couplée aux effets des nouvelles mesures d'adaptation prises en fin d'année 2010 ainsi qu'à une poursuite de gestion rigoureuse de l'ensemble des coûts, doivent permettre d'enregistrer une progression sensible du résultat en 2011.

• Stratégie à moyen terme

Au-delà de la croissance naturelle de ses principaux marchés, les principaux moteurs de la croissance de PCAS au cours des prochaines années demeurent :

- une augmentation du nombre de produits propriétaires tant en Synthèse Pharmaceutique (Principes Actifs génériques) qu'en Chimie fine de Spécialité (produits de performance, polymères spéciaux...), grâce à un effort soutenu, innovant et ciblé en R&D ;
- l'extension géographique de la présence commerciale et logistique du Groupe, dans la continuité des implantations réalisées en 2010 par PCAS China en Chine et PCAS Nanosyn en Californie, générant déjà 2,8 millions de chiffre d'affaires ;
- le développement de nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de la chimie verte et du développement durable.

4.3. Facteurs de risque et assurances

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans cette section.

4.3.1 Risques industriels et environnementaux

• Organisation interne, budgets engagés

Les activités du Groupe PCAS sont soumises à des réglementations nombreuses et coûteuses dont les principales concernent les sols, l'eau, l'air, le traitement des déchets, et en premier lieu la sécurité des opérations.

L'application de la politique environnementale dans les sites est placée sous l'autorité de la Direction Générale qui met en œuvre les moyens nécessaires pour préserver l'outil industriel et les salariés contre tout événement accidentel majeur, dans le cadre de délégations consenties aux Directeurs de sites.

En terme d'évaluation du niveau de sécurité, PCAS, en liaison étroite avec le service Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) de chaque site, se réfère aux inspections régulières organisées par les DIRE locales (Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) et par les ingénieurs spécialisés de la Compagnie d'Assurance qui gère les polices «Dommages aux Biens».

Les dépenses engagées au niveau de la prévention des risques relèvent soit des investissements, soit des dépenses courantes :

- En ce qui concerne les investissements, il y a ceux qui ont trait directement à la prévention des risques et à la protection de l'environnement, mais il peut s'agir aussi d'investissements effectués pour le maintien de l'outil industriel, pour l'augmentation de la capacité ou pour l'introduction de nouveaux produits, et qui obligatoirement prennent en compte ce sujet. Dans ce cas, les montants correspondants sont difficilement identifiables. Cependant les dépenses d'investissements liées spécifiquement à la sécurité et à l'environnement peuvent être estimées à environ 30% du montant total des investissements, soit environ 1,8 million d'euros sur l'exercice 2010.
- Le même principe s'applique aux dépenses courantes. En effet, les préoccupations HSE sont intimement liées à toutes les dépenses courantes au sein des sites industriels. De même, les activités de prévention et de contrôle font partie du quotidien des salariés sur leur lieu de travail, au travers de leur activité professionnelle ou au travers de leur participation à divers comités qui peuvent être différents selon les établissements. Pour ces raisons, l'identification des dépenses pour répondre spécifiquement à ces diverses réglementations est difficile et ne permet pas de donner une information chiffrée reposant sur des critères facilement identifiables et contrôlables.

Par ailleurs, le Groupe a consacré près de 35 % de ses dépenses de formation à la sécurité.

Enfin, le Groupe PCAS dispose d'un «Système Centralisé du Management des Accidents» (SCMA) en liaison avec les Responsables Sécurité et Environnement de chaque site. Son but est d'optimiser le niveau de sécurité en capitalisant les expériences entre les différents sites. Ce système permet de mieux étudier les risques spécifiques inhérents à l'activité du Groupe, de définir des modes opératoires adaptés et de mieux cibler la formation du personnel.

• **Consommation de ressources (eau, énergie, matières premières)**

Globalement au niveau des usines de chimie organique européennes du Groupe, les consommations ont été les suivantes :

	2010	2009	%
Gaz (MWh)	51 628	53 701	- 3,9%
Electricité (MWh)	36 554	34 759	+5,2%
Vapeur hors combustion gaz (MWh)	9 108	8 777	+3,8%
Eau (m³)	187 140	184 538	+1,4%

Les consommations d'électricité et de vapeur (hors combustion de gaz) sont en légère progression par rapport à 2009, notamment en raison du net redressement de l'activité de chimie fine au cours de l'année 2010.

Par ailleurs, les différentes actions engagées sur certains sites de production ont conduit à la bonne maîtrise des consommations de gaz.

• **Application de la réglementation en vigueur**

Toutes les activités de PCAS sont soumises à de nombreuses réglementations.

Toutes les installations ou modifications d'installations sont réalisées en respectant scrupuleusement ce cadre réglementaire en liaison avec les administrations concernées : DRIRE, Agence de l'Eau...

• **Réglementations applicables aux différents secteurs d'activités**

Les types d'autorisations auxquels sont soumis les sites industriels du Groupe PCAS en France sont les suivants :

Type d'autorisation	Seveso haut	Seveso bas	Autorisation seule
Sites chimiques classés	Couterne Bourgoin	Aramon Mourenx	Limay Villeneuve-la-Garenne

En ce qui concerne les sites à l'étranger, Saint-Jean-sur-Richelieu au Canada bénéficie d'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère de l'Environnement du Québec tandis que le site classé de PCAS Finland à Turku est soumis à l'autorisation de l'Administration finlandaise et celle de l'Agence du Médicament locale.

Maîtriser les risques industriels suppose de les identifier et de les hiérarchiser afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires, ce à quoi s'attachent en permanence la Direction Générale de PCAS, le Directeur Industriel et les différents Directeurs de sites.

Chaque site est audité au minimum tous les trois ans dans cette perspective. Tout événement significatif sur une installation justifie par ailleurs la réalisation ou la révision d'une étude dans les plus brefs délais.

Un soin particulier est apporté aux sites « Seveso » (tels que définis par la Directive européenne 96/80/CE du 9 décembre 1996, dite

Directive « Seveso seuils hauts »). Ces sites sont au nombre de deux au sein de PCAS (2 autres sites étant classés « Seveso seuils bas »). Ces études de sécurité permettent d'identifier les dangers qu'ils soient de type physique, chimique ou biologique et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et les cibles potentielles.

PCAS utilise en particulier du chlore, de l'acroléine et du chlorure d'aluminium.

Par ailleurs, PCAS favorise l'échange d'expériences entre ses sites qui disposent de systèmes de collecte des incidents.

Cette politique de maîtrise des risques se traduit par une amélioration continue des performances et permet de limiter le taux d'accidents du travail.

En outre, la politique du groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche sécurité.

• **Etude d'évaluation de l'impact de l'activité sur l'environnement**

Des audits internes et externes sont régulièrement menés sur chaque site pour vérifier la conformité des pratiques quotidiennes, notamment sur l'émission des gaz et sur les maîtrises thermiques des procédés.

• **Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés**

La sécurité et la protection de l'environnement font partie intégrante de « l'Engagement de Progrès » auquel adhère PCAS. Pour chaque établissement est publié le « Document Unique » qui répertorie l'ensemble des risques inhérents à l'activité et indique les mesures de prévention et d'amélioration à engager. Cette démarche répond à l'une des directives européennes.

Par ailleurs, le personnel de chaque site est impliqué directement dans la gestion des risques et reçoit les formations nécessaires à cet effet.

• **Application des procédures aux implantations PCAS hors hexagone**

La stratégie de sécurité et de protection de l'environnement de PCAS est appliquée dans les sites étrangers de PCAS en les adaptant en fonction des conditions géographiques et réglementaires locales.

• **Application des procédures aux sous-traitants PCAS**

PCAS a nommé, sur chaque plate-forme de production chimique, un Responsable Sécurité Transport et un Responsable Sécurité Maintenance. Ils ont, entre autres, la responsabilité de faire appliquer à tout prestataire de service intervenant sur un site de production les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement concerné.

• **Niveau des risques**

Malgré toutes les précautions prises conformément aux réglementations en vigueur, les activités chimiques de PCAS et ses filiales présentent des risques aléatoires raisonnablement couverts par les polices d'assurances du Groupe, sans que ceci puisse constituer une certitude de couverture dans tous les cas possibles.

4.3.2 Risques juridiques

Deux procédures à l'encontre de tiers faisant suite à des prêts accordés à ceux-ci dans le cadre de la reprise de sociétés du Groupe et non remboursés à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, sont toujours en cours. Les créances correspondantes sont entièrement provisionnées.

PCAS a fait l'objet d'une condamnation en 2009 pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnités pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS a bien entendu fait appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total hors intérêts de 155 milliers d'euros. Ce jugement étant contesté pour de nombreuses raisons de droit devant la Cour d'appel de Paris, il avait été décidé de ne pas constituer de provision à ce titre. La Cour d'appel de Paris, par arrêt rendu le 27 janvier 2011, a condamné la société PCAS au versement d'une provision de 100 000 USD, à prélever sur la somme séquestrée, dans l'attente des conclusions d'un expert.

A la connaissance de la société et hormis les cas ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Cette situation ne signifie pas que Dynaction ou ses filiales sont à l'abri de risques juridiques futurs.

4.3.3 Risques de marché

La gestion des risques de liquidité, de change et de taux est placée sous la responsabilité de la Direction du Groupe et de la Direction Financière.

• Risque de liquidité(*)

Le financement du Groupe est principalement assuré au travers de PCAS SA qui couvrirait respectivement 87 % et 85 % de l'endettement net du Groupe au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

La Direction Financière du Groupe surveille sur une base mensuelle au minimum les positions de trésorerie et la structure de financement du Groupe.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la Direction du Groupe sont le montant de l'endettement net, le montant des ressources disponibles ainsi que le respect des covenants.

Au 31 décembre 2010, les ratios du crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place au premier semestre 2007, sont respectés et sont respectivement de 2,97 pour le ratio de levier ; 0,66 pour le ratio de gearing et 5,82 pour le ratio de couverture des frais financiers (Cf. note 11 des notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2010).

Enfin, au 31 décembre 2010, les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le Groupe se montent à 2,4 millions d'euros, et le Groupe avait également la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 9,3 millions d'euros.

Par ailleurs, des démarches sont engagées en vue d'un refinancement de la dette de PCAS pour assurer le remboursement de l'OBSAR 2012 ainsi que le financement des développements futurs. L'objectif est de finaliser ces discussions au cours du premier semestre 2011.

• Risque de change

Les ventes en devises ont représenté 18,4% du chiffre d'affaires dont 17,9% en dollars US et 0,5% en devises diverses. La sensibilité du résultat à la variation des monnaies est donc essentiellement réduite au dollar US. Elle est partiellement compensée par les achats effectués en dollars US qui ont représenté, en 2010, 39% des ventes en dollars US et par une couverture de change systématique des soldes bilanciaux.

Une baisse de 10 % du dollar US face à l'euro a un impact en année pleine estimé à 1,6 million d'euros sur le résultat opérationnel.

En 2010, la hausse du dollar US a impacté positivement les ventes à hauteur de 0,5 million d'euros par rapport à 2009.

En K€	USD	GBP	CAD	AUTRES
Actifs	4 438	1	1 669	114
Passifs	1 177	46	3 930	224
Position nette avant gestion	3 261	(45)	(2 261)	(110)
Position hors bilan	(15 449)	-	-	(104)
Position nette après gestion	(12 188)	(45)	(2 261)	(213)

Le Groupe PCAS a décidé de couvrir par anticipation une partie de son exposition nette au dollar US, en souscrivant 17,6 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,3185 et 1 million de dollars US d'autres produits de couverture au cours moyen de 1,3190 dollar US.

• Risque de taux*

Les emprunts long et moyen terme représentent 81 % de la dette financière totale du groupe Dynaction. Les emprunts à taux fixe représentent 45 % de la totalité des emprunts long et moyen terme de Dynaction. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique financière de répartition des risques, le groupe a mis en place des produits de couverture sur 72 % des emprunts long et moyen terme à taux variable.

La mise en place des produits de couvertures rattachés au crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place en 2007 (cf. note 11 des notes annexes aux comptes consolidés) n'a pas eu d'impact au niveau du compte de résultat (impact net d'impôts différés de 0,3 million d'euros sur les capitaux propres consolidés).

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2010 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 0,15 million d'euros.

4.3.4 Autres risques

• Risque clients – Risque pays*

En dehors de l'activité réalisée avec les clients partenaires (anciens propriétaires de sites rachetés par PCAS), le Groupe PCAS, en raison de la diversification et de la nature de ses activités, n'est pas exposé à un risque majeur de concentration clients.

En termes d'insolvabilité, le risque peut être considéré comme très faible, le portefeuille clients étant composé dans sa quasi-totalité de grands noms dans les différentes activités du Groupe. Il suffit d'examiner le montant des provisions pour créances pour constater qu'il s'élève en 2009 et en 2010 à 0,1 million d'euros (cf. note 7 des notes annexes aux comptes consolidés). Toutefois, à titre indicatif, la créance client la plus importante au 31 décembre 2010 s'élève à 2,1 millions d'euros. Même improbable, le défaut de ce client pourrait entraîner une perte d'égal montant.

En 2009, la direction du Groupe a décidé de souscrire un contrat d'assurance crédit au niveau de l'ensemble des entités françaises du Groupe qui a pris effet au 1er janvier 2010.

En ce qui concerne le risque pays, la plus grande part du chiffre d'affaires est réalisée avec des pays fortement industrialisés. En 2010, 72,1% des ventes du Groupe étaient réalisées entre la France, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

Il convient par ailleurs de mentionner la mise en place d'un contrat d'affacturage à partir de fin mars 2005 au niveau de PCAS SA, VLG et Expansia. Les créances cédées au Factor au titre de ce contrat s'élèvent à 16 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 13,7 millions d'euros au 31 décembre 2009. Conformément à la norme IAS 39, ces créances cédées n'ont pas été déconsolidées dans les comptes consolidés du Groupe Dynaction.

• Risque fournisseurs

Les achats de matières premières du groupe peuvent être classés en deux catégories :

- des matières premières faisant partie des «commodités» ou vendues sur catalogue et qui se trouvent de ce fait sur des marchés très concurrentiels,
- des matières premières dites «stratégiques» qui font l'objet, dans toute la mesure du possible, d'au moins deux sources d'approvisionnement.

Par ailleurs, tous les fournisseurs de PCAS font l'objet d'une évaluation régulièrement mise à jour.

• Risque informatique

PCAS contrôle la pérennité et la confidentialité de son patrimoine d'informations à travers des procédures internes et externes permettant la continuité des activités vitales.

Ces procédures sont hiérarchisées en fonction de la notion de risques opérationnels et auditées par des contrôles et le suivi d'indicateurs.

4.3.5 Assurances et couvertures des risques

Le Groupe Dynaction a mis en place l'ensemble des assurances raisonnablement nécessaires pour couvrir les risques identifiés, sans que, comme déjà mentionné, ceci puisse constituer une garantie de couverture de tous les risques possibles. Ces polices d'assurances couvrent ainsi :

• Les dommages qui pourraient être causés aux entreprises :

- Assurance incendie
- Assurance vol
- Assurance dégâts des eaux
- Assurance bris de machines
- Assurance bris de glace
- Assurance perte d'exploitation
- Assurance marchandises transportées

• Les dommages qui pourraient être causés par les entreprises :

- Assurance responsabilité civile avant livraison
- Assurance responsabilité civile après livraison
- Assurance risque d'atteinte à l'environnement

• Les dommages qui pourraient être causés par les personnes :

- Assurance flotte automobile et auto-missions

Les contrats souscrits par les sociétés du Groupe sont détaillés ci-après :

PCAS (couvertures 2010)

(en milliers d'euros) Risque couvert	Montant garanti	Franchise
RC Exploitation avant et après livraison	30 000	entre 7,5 et 100,0
Assurance spécifique pour couvrir les risques d'atteinte à l'environnement sur les sites chimiques	10 000	entre 75,0 et 100,0
Assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation (toutes garanties confondues)	75 000 ou 112 000 selon les sites	entre 20,0 et 150,0
Assurance marchandises transportées (selon le type de molécules)	2 000	0,5

• Dynaction SA

(en milliers d'euros) Risque couvert	Montant garanti	Franchise
Dommages aux biens, RC	6 000	-

5. DYNACTION ET SES ACTIONNAIRES

5.1. Informations relatives au capital

• Forme des actions

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur identifiable conformément aux dispositions de l'article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966. Dans ce dernier cas, la société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, la quantité de titres détenus et les éventuelles restrictions pouvant les frapper.

Les conditions d'utilisation de ces informations sont régies par les dispositions du même article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966.

• Capital souscrit

Depuis le 17 décembre 2004, le capital social est fixé à la somme de 19 775 052,00 euros. Il est divisé en 3 295 842 actions de 6,00 euros de nominal.

5.2. Actionnariat du Groupe

• Répartition actuelle du capital et des droits de vote Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2010, la société a pu identifier, suite à une enquête Euroclear, le nombre d'actionnaires comme étant d'environ 2 300 (titres au porteur et titres nominatifs).

Au 31 décembre 2010, la répartition du capital est la suivante :

Noms	Actions de capital	% de participation	Droit de vote	% droit de vote
Actions nominatives				
Christian Moretti*	515 565	15,64	771 824	21,29
Anblan SA	252 361	7,66	504 722	13,92
Eximium SA (Groupe Michel Baulé)	631 021	19,15	631 021	17,41
DRT (Dérivés Résiniques et Terpéniques)	90 000	2,73	90 000	2,48
J. R. Kervarec	44 020	1,34	87 540	2,41
Autres titres nominatifs	1 428	0,04	2 711	0,07
Actions au porteur				
Adroit Private Equity AG	439 578	13,34	439 578	12,13
Autres titres au porteur	1 097 731	33,30	1 097 731	30,29
Autodétention	224 138	6,80	-	-
	3 295 842	100,00	3 625 127	100,00

* y compris 221 450 titres au porteur

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés, ci-dessus, ne détient directement ou indirectement 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales. À la connaissance du Conseil d'Administration, les déclarations de franchissements de seuils sont les suivantes :

- le 31 mars 1998, SG France Opportunités – Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital ;
- le 7 juillet 2000, Christian Moretti et Anblan – franchissement à la hausse du seuil des 33,33 % des droits de vote consécutif à l'acquisition par Dynaction de 185 550 de ses propres actions et de la diminution corrélative du nombre total de droits de vote de Dynaction du fait de la privation des droits de vote attachés aux actions ainsi rachetées ;
- le 11 mai 2001 – Adroit Private Equity AG (filiale de la Rentenanstalt/ Swiss Life) – Franchissement à la hausse du seuil de 5 % et 10 % de capital et des droits de vote. La société Adroit Private Equity AG a déclaré à l'occasion de ce franchissement se seuil :
 - qu'elle agit seule,
 - qu'elle n'envisage pas à ce stade de poursuivre ses achats,
 - qu'elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société Dynaction,
 - qu'elle n'envisage pas de demander la nomination d'un de ses représentants en tant qu'administrateur de la société Dynaction ;
- le 3 octobre 2002, SG France Opportunités – franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et des droits de vote ;
- le 14 avril 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé – franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (5,37 % du capital et 4,63 % des droits de vote) ;
- le 30 avril 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé – franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (6,14 % du capital et 5,01 % des droits de vote) ;
- le 4 juin 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé – franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (7,03 % du capital et 5,74 % des droits de vote) ;
- le 13 novembre 2008, la société Eximium (contrôlée à 100 % par Monsieur Michel Baulé et sa famille) – franchissement à la hausse du seuil de 10 % du capital de la société (11,32 % du capital et 9,23 % des droits de vote) ;
- Le 21 juillet 2009, la société Adroit Private Equity AG – franchissement à la baisse du seuil de 15 % du capital de la société (14,94 % du capital et 12,19 % des droits de vote) ;
- Les 14 et 28 août 2009, société Eximium (contrôlée par Monsieur Michel Baulé) – franchissement à la hausse du seuil de 15 % du capital de la société (15,93 % du capital et 13,00 % des droits de vote) ;
- Le 1er décembre 2009, Monsieur Christian Moretti – franchissement à la hausse des seuils de 20 % du capital et 25 % des droits de vote (respectivement 23,30 % du capital et 33,16 % des droits de vote) ;
- Le 11 juin 2010, société Eximium (contrôlée par Monsieur Michel Baulé) – franchissement à la hausse du seuil de 15 % des droits de vote de la société (17,79 % du capital et 15,24 % des droits de vote).

Par ailleurs, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

L'Assemblée Générale du 21 avril 2010 a autorisé le Conseil d'administration à opérer en bourse sur les actions de la société en vue d'en régulariser le cours, dans les conditions et limites fixées par les articles L. 225-209 et suivants de la loi du Code de commerce, en fixant le nombre maximum d'actions à acheter à 329 584, le prix maximum d'achat à 20,0 euros hors frais d'acquisition, le tout pour un montant maximum de 6 591 680 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois. Le Conseil d'administration proposera à la prochaine Assemblée le renouvellement de cette autorisation.

5.3 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

5.3.1 Politique de distribution de dividendes

A l'avenir, Dynaction a pour objectif de pratiquer une politique de distribution de dividendes représentant environ 20 % de son résultat net consolidé part du Groupe, étant précisé que le montant effectivement versé sera chaque année ajusté en fonction de la stratégie du Groupe, de ses performances financières et des conditions de marché. Ainsi, cet objectif ne constitue pas un engagement du Groupe, mais dépendra entre autres des besoins d'investissements et de ceux relatifs à la gestion de son endettement.

5.3.2 Tableau de distribution de dividendes sur les trois derniers exercices

Il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

5.4. Opérations afférentes aux titres de la société

Le nombre d'actions propres détenues par la société Dynaction SA s'élève à 224 138 pour une valeur au prix d'achat de 5 722 milliers d'euros. Ces actions représentent 6,80 % du capital de la société.

5.5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Dans le cadre des dispositions des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 21 avril 2010 a donné au Conseil d'administration, en cas d'offre publique visant la société, l'autorisation pour une durée de 18 mois d'émettre des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires. Cette délégation de compétence permettrait au Conseil d'administration, en cas d'utilisation, de rendre plus onéreuse la prise de contrôle.

Le montant maximum de l'augmentation de capital serait de 19 775 052 euros (non compris le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société).

Par ailleurs, le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendra intégralement et immédiatement exigible en cas de changement de contrôle

6. DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Informations sociales

6.1.1 Effectifs du Groupe

Effectifs inscrits au 31 décembre	2010	2009
CDI	896	877
CDD	87	22
TOTAL	983	899

Effectifs inscrits au 31 décembre	2010	2009
Synthèse Pharmaceutique	584	545
Chimie Fine de Spécialité	398	353
Autres activités	1	1
TOTAL	983	899

Nous pouvons constater une augmentation des effectifs en 2010.

Cette augmentation est due principalement :

- en ce qui concerne les CDI, à l'intégration de Protéus devenue filiale de PCAS à 99,9%
- à une forte augmentation des CDD, tant en France qu'à l'étranger, justifiée par une reprise d'activité en Chimie Fine de Spécialités.

6.1.2 Rémunérations

• Frais de personnel

Les dépenses d'intérim représentent 2 % de la masse salariale en 2010 (contre 1,8 % en 2009).

Les frais de personnel ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009	%
Masse salariale	35,6	34,6	2,9
Charges sociales	15,7	15,2	3,3
Intéressement	0,5	0,7	-
Participation	0,1	0,4	-
Indemnités retraites / Frais de santé	0,5	0,1	-
TOTAL	52,4	51,0	2,7

• Informations sur les options d'achat d'actions

Aucune option n'a été consentie à des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010.

6.1.3. Politique de Ressources Humaines

L'amélioration de la gestion des performances des collaborateurs est une préoccupation permanente du Groupe. Elle se traduit par un plan de formation qui a mobilisé un budget de près de 0,4 million d'euros en 2010. Ces performances sont évaluées lors d'entretiens individuels annuels obligatoires.

Concernant les questions d'hygiène et de sécurité, il existe dans chaque site de PCAS des organes d'analyse, de discussions et d'information.

6.2 Informations environnementales

Informations communiquées dans la partie 4.3.1 du Rapport de Gestion.

02 **Annexes** au rapport de gestion

1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices
 2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
 3. Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011 : Ordre du jour et projets de résolutions
 4. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital
-

02 Annexes au rapport de gestion

1 TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE DYNACTION SA

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

En euros	2006	2007	2008	2009	2010
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	19 775 052	19 775 052	19 775 052	19 775 052	19 775 052
- Nombre d'actions émises	3 295 842	3 295 842	3 295 842	3 295 842	3 295 842
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
- Chiffre d'affaires hors taxes	45 000	45 000	45 000	45 000	150 000
- Résultat avant impôts, amortissements et provisions	(329 123)	248 192	(2 744 399)	(1 343 503)	(35 427)
- Impôt sur les bénéfices	3 750	-	-	-	-
- Résultat après impôts, amortissements et provisions	(1 453 134)	219 078	(2 349 787)	(1 155 913)	(144 377)
- Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
- Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	(0,10)	0,08	(0,83)	(0,41)	(0,01)
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	(0,44)	0,07	(0,71)	(0,35)	(0,04)
- Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV - PERSONNEL					
- Nombre de salariés au 31 décembre	3	2	2	2	2
- Montant de la masse salariale	59 196	65 237	54 677	55 456	44 587
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	31 459	35 769	29 703	29 919	35 387

2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général,
- de l'application des recommandations prévues au Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middenext de décembre 2009, auquel se réfère Dynaction,

- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, et
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration.

Le présent rapport, approuvé par le Conseil d'Administration, concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de Commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration.

2.1 Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2010, votre Conseil d'Administration est composé de six membres. La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent à cette date dans d'autres sociétés figure dans l'exposé sur le gouvernement d'entreprise paragraphe 3 du rapport de gestion du Groupe Dynaction (pages 63 à 65 du rapport annuel).

Il est proposé de nommer un administrateur supplémentaire (une femme) à l'Assemblée Générale du 20 avril 2011.

2.2 Gouvernement d'entreprise

2.2.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

• Règlement Intérieur

Un règlement Intérieur du Conseil d'Administration, qui intègre les recommandations contenues dans le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion le 15 septembre 2010. Le règlement intérieur sera remis à chaque nouveau membre du conseil lors de son entrée en fonction. Le conseil a notamment pris connaissance des points de vigilance du code Middlednext.

Ce règlement Intérieur, a pour objet de compléter les règles légales et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, auquel la Société a déclaré se référer.

Le règlement Intérieur, couvre en particulier les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'Administration, et en particulier les critères d'indépendance des administrateurs,
- les missions et compétences du conseil,
- l'information et les obligations des administrateurs (notamment de confidentialité), et
- les compétences du comité des rémunérations constitué par le Conseil d'Administration.

Le règlement Intérieur couvre également les principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

• Fréquence des réunions au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois :

- Le 11 février 2010,
- Le 15 septembre 2010,

et a recueilli la présence d'au moins 2/3 de ses membres à chacune de ses réunions.

• Convocation et information des administrateurs

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts. Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués lors des réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels. Outre les sujets récurrents tels que marche des affaires, situation financière, trésorerie et engagements, arrêté des comptes, le Conseil d'Administration a examiné et débattu des événements significatifs affectant PCAS, principal actif de Dynaction.

Un dossier complet comportant l'ensemble des informations nécessaires à la mission des membres du Conseil est remis à chaque administrateur.

• Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au siège social de la société.

• Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués immédiatement à tous les administrateurs.

• Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les Assemblées d'actionnaires de Dynaction sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts. Les dispositions statutaires de Dynaction relatives aux Assemblées Générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en Assemblée Générale sont prévues aux articles 20 à 23 (Assemblées d'actionnaires) et 11 (Droit de vote) des statuts de Dynaction.

• Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits dans la section 3.5 du Rapport de gestion.

Lors de sa réunion du 11 février 2010, le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations Middlednext de décembre 2009 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

• Le suivi des risques majeurs - gestion des risques

En 2010 ont été poursuivies des analyses regroupant les membres de la Direction sur les principaux risques du Groupe identifiés et exposés au paragraphe « facteurs de risque et assurances » du rapport de gestion (pages 66 à 69 du rapport annuel).

2.2.2 Procédures de contrôle interne

Je vous rappelle que la société Dynaction SA est une holding. Le processus de contrôle interne de Dynaction, sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général, vise à :

- se doter d'une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales ;
- s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité.

Le dispositif de contrôle interne a pour but d'apporter une assurance raisonnable que les objectifs ci-dessus sont atteints, sans pour autant le garantir, en raison notamment des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure, et au caractère aléatoire de toute activité financière, industrielle ou commerciale.

• Organisation générale des procédures de contrôle interne

Dynaction a mis en place des procédures de contrôle interne tant au niveau de la holding Dynaction SA que de ses filiales, en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques afin d'apporter une assurance sur la qualité du processus de préparation des comptes.

Le Président du Conseil et le Directeur Général de Dynaction se réunissent régulièrement afin d'évaluer les risques auxquels le Groupe pourrait être confronté. Ils travaillent en étroite collaboration avec les directions des filiales du Groupe.

• Sous-groupe PCAS

Un Comité exécutif se réunit de façon hebdomadaire sous l'autorité du Président ; il est supervisé par le Directeur Général.

Ce comité discute de tous les projets de développement de PCAS et de ses filiales, ainsi que de l'évolution de l'activité. Il décide des mesures à prendre pour assurer la bonne marche des affaires et s'assure de la maîtrise des risques, qu'ils soient liés à l'activité financière ou au métier de chimiste de PCAS.

Enfin, en tant que de besoin, le Comité Exécutif demande, en fonction des sujets traités, à d'autres membres du personnel, tels que les Contrôleurs de gestion ou le Responsable qualité, d'intervenir.

Un Comité de Direction se réunit mensuellement sous l'autorité du Président et du Directeur Général afin de traiter de l'avancement des différents chantiers en cours. Il est composé, outre des membres du Comité Exécutif, des responsables des différents départements, des business units, des fonctions support et des sites de production. La maîtrise des risques industriels est assurée par le Directeur général, assisté, du Directeur Industriel, membres du Comité exécutif. La maîtrise des risques financiers est assurée par le Directeur Général Adjoint, Finance et Administration, également, membre du Comité exécutif.

L'Assurance Qualité et les Affaires Réglementaires sont par ailleurs un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, des procédures sont partagées par toutes les unités de production au sein d'une même gestion électronique de documents, et garantissent

l'application de référentiels qualité rigoureux qui font l'objet d'inspections régulières par la FDA, par les agences sanitaires, notamment l'AFSSAPS, ainsi que dans le cadre des certifications ISO.

Des procédures Groupe touchant notamment au domaine comptable et financier ont été mises en place. Ces procédures sont déclinées si nécessaire au niveau de chaque entité. De plus, la gestion des investissements, tant de PCAS SA que de ses filiales détenues à plus de 50 %, obéit à des procédures formalisées tant en matière d'autorisation que de suivi.

Un Comité des rémunérations (constitué de Monsieur Philippe Delwasse, Monsieur Jean-Pierre Richard, administrateur représentant permanent de Dynaction et de Monsieur Jean-Robert Kervarec) est chargé de s'assurer de la cohérence des rémunérations des principaux dirigeants ainsi que des cadres faisant partie du Comité de Direction. Il examine le cas échéant les projets d'attribution des options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux collaborateurs du Groupe.

• Dynaction SA

Le Groupe a mis en place, auprès des directions comptables de l'ensemble de ses filiales, un outil de consolidation commun. Il permet notamment d'établir dans des délais rapides et de façon fiable les informations comptables et financières consolidées.

Tous les dossiers juridiques et fiscaux sont suivis par la Direction Générale en collaboration avec des conseils extérieurs.

2.2.3 Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière est réalisée par la Direction comptable en étroite collaboration avec le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général.

La Direction comptable a pour responsabilité :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes utilisés pour établir les comptes ;
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé ;
- le contrôle de la production des éléments comptables et financiers.

Les comptes consolidés sont établis semestriellement. La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique largement déployé. Un calendrier de consolidation est diffusé chaque semestre, permettant ainsi aux différents services comptables de s'organiser pour fournir les informations nécessaires dans les délais. Il est de la responsabilité des directeurs financiers des filiales de garantir la qualité de l'information financière remontée. Le Président du Conseil d'Administration contrôle et se charge de la communication de l'information comptable et financière auprès des actionnaires.

Par ailleurs, les Commissaires aux comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes ; ils présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Générale ainsi qu'aux responsables comptables et financiers du Groupe à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

2.3 Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Dans le cadre de la loi NRE, le Conseil d'Administration du 11 décembre 2002 a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Un communiqué de presse en date du 22 janvier 2003, paru dans Les Échos, a informé les actionnaires de cette nouvelle structure de direction mise en place à partir de l'exercice 2003.

Depuis le 11 décembre 2002, Monsieur Christian Moretti est Président du Conseil d'Administration de Dynaction. Depuis le 6 décembre 2005, Monsieur Philippe Delwasse est Directeur Général de Dynaction.

2.4 Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

2.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Dans le cadre des dispositions des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale du 21 avril 2010 a donné au Conseil d'Administration, en cas d'offre publique visant la société, l'autorisation pour une durée de 18 mois d'émettre des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires. Cette délégation de compétence permettrait au Conseil d'Administration, en cas d'utilisation, de rendre plus onéreuse la prise de contrôle.

Le montant maximum de l'augmentation de capital serait de 19 775 052 euros (non compris le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société).

Par ailleurs, le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendra intégralement et immédiatement exigible en cas de changement de contrôle.

Fait à Longjumeau, le 15 février 2011
Le Président du Conseil d'Administration

3. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 AVRIL 2011 : Ordre du jour et projets de résolutions

Ordre du jour

Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Affectation du résultat de l'exercice 2010
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; Approbation de ces conventions
- Renouvellement de l'Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société conformément à l'article L 225-209 du Code du Commerce
- Fixation du montant des jetons de présence
- Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Monsieur Christian Moretti
- Nomination d'un nouvel Administrateur
- Renouvellement de Mandats des Commissaires aux Comptes titulaires
- Renouvellement de Mandats des Commissaires aux Comptes suppléants
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions propres
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières, de quelque nature que ce soit, donnant droit à l'attribution de titres de créances
- Délégation de compétences à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société; autorisation donnée dans le cadre des dispositions de l'article L.233 33 du Code de Commerce
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

Texte des projets de résolutions Assemblée Générale mixte du 20 avril 2011

Assemblée Générale Ordinaire

• Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de 144 377 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles visées à l'article 39.4 du code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

• Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette consolidée part du Groupe de 2 745 000 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

• Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à 144 377 euros :

Origine du résultat à affecter	
Report à nouveau antérieur	(3 297 576 €)
Résultat de l'exercice	(144 377 €)
Affectation proposée	
Réserve légale	-
Report à nouveau	(3 441 953)

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

• Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les termes dudit rapport et approuve ce rapport dans toutes ses parties et approuve successivement, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L.225-40 du Code de commerce, chacune des conventions qui y sont relatées.

• Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue:

- de leur attribution ou de leur vente (i) dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou (ii) dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou
- de l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou
- de leur conservation pour leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou
- de leur remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société ; ou de leur annulation.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2010, 329 584 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente assemblée.

Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à 20 € par action (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de 6 591 680 €.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2010.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration devra informer l'Assemblée générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

• Sixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 40 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration.

• Septième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Moretti est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

• Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Caroline MILLOT, 12 chemin Desvallières, 92410 Ville d'Avray, en qualité de nouvel administrateur en adjonction aux membres en fonctions, pour une durée de 6 années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

• Neuvième résolution

Le mandat de PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

• Dixième résolution

Le Mandat de Monsieur Pierre Coll, Commissaire aux Comptes suppléant étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Yves Nicolas, Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

• Onzième résolution

Le mandat de AUDIT SYNTHÈSE, Commissaire aux comptes titulaire étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

• Douzième résolution

Le Mandat de Monsieur Hervé Sichel Dulong, Commissaire aux Comptes suppléant étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

• Treizième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration en vue de l'exécution des décisions qui précèdent.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

• Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 21 avril 2010 dans sa 11ème résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour mettre en oeuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en oeuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

• Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaire aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 228-92 du Code de Commerce décide de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la réunion de la présente assemblée, la compétence de procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par tous moyens, dans le respect de la réglementation en vigueur, à l'émission, avec ou sans primes, de toutes valeurs mobilières, de quelque nature que ce soit, donnant droit de toute manière autorisée par la loi, à l'attribution de titres de créance sur la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal maximal des émissions susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la présente délégation est fixé à 20 000 000 €.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer, pour procéder aux émissions susvisées suivant les modalités qu'il arrêtera.

• Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.233 32 II et L.233 33 du Code de commerce, en cas d'offre publique visant la société :

- délègue au Conseil d'administration la compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixe le montant maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons à 19.775.052 €. Ce plafond s'ajoute au plafond global autorisé pour les augmentations de capital de 20 000 000 €. Ces plafonds ne tiennent pas compte, du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- fixe le nombre maximum de bons pouvant être émis à un nombre égal à celui des actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, pour :
 - procéder à l'émission et à l'attribution gratuite des bons, y surseoir ou y renoncer,
 - fixer les conditions d'exercice des bons, qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques des bons, et notamment le prix d'exercice ou les modalités de détermination du prix d'exercice ; les bons deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées,
 - et, d'une manière générale, fixer les conditions de toute opération décidée en vertu de la présente autorisation, constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation de compétence sera valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 21 avril 2010 dans sa 17^e résolution.

• Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.233 33 du Code de commerce, décide que toute mesure prise par le Conseil d'administration, le directeur général ou l'un des directeurs généraux délégués, est expressément autorisée pour l'hypothèse d'une offre publique visant la société.

• Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

4. TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Les autorisations en vigueur sont les suivantes (y compris celles visées par l'article L 225-100, alinéa 7 du Code de commerce) :

	Date de l'assemblée ayant donné la délégation	Durée de validité (échéance)	Montant maximum autorisé (valeur nominale)	Utilisation de la délégation au cours d'un exercice précédent l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé
Rachats d'actions propres	21/04/2010 (5 ^e résolution)	18 mois : 21/10/2011	10 % du capital	Sans objet	Aucune
Réduction du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	21/04/2010 (11 ^e résolution)	18 mois : 21/10/2011	10 % du capital par périodes de 24 mois	Sans objet	Aucune
Augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	21/04/2010 (12 ^e et 14 ^e résolutions)	26 mois : 21/06/2012	Plafond global, toute augmentation de capital confondue : 20 millions d'euros	Sans objet	Aucune
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	21/04/2010 (13 ^e résolution)	26 mois : 21/06/2012	15 % de l'émission initiale	Sans objet	Aucune
Augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé	21/04/2010 (16 ^e résolution)	26 mois : 21/06/2012	Plafond global, cf. ci-dessus	Sans objet	Aucune
Emission de Bons de Souscription d'actions en cas d'Offre publique visant la Société	21/04/2010 (17 ^e résolution)	18 mois : 21/10/2011	En cas d'exercice de la totalité des bons: 100 % du capital	Sans objet	Aucune
Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	29/04/2009 (10 ^e résolution)	26 mois : 29/06/2011	20 millions d'euros	Aucune	Aucune

03 États financiers consolidés

1. Bilan consolidé au 31 décembre 2010
 2. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010
 3. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2010
 4. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2010
 5. Notes annexes aux états financiers consolidés
-

03 États financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2010	31 déc. 2009
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles nets	3	20 110	14 474
Immobilisations corporelles nettes	4	62 438	65 789
Immobilisations financières		288	197
Participations dans les entreprises associées	5	487	3 298
Instruments financiers	18	179	100
Impôts différés	17	8 119	8 205
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		91 621	92 063
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6	39 451	39 541
Clients et comptes rattachés	7	24 724	23 456
Autres créances	8	8 838	6 709
Valeurs mobilières de placement	11	136	277
Trésorerie & équivalents de trésorerie	11	3 306	4 230
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		76 455	74 213
TOTAL ACTIF		168 076	166 276

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2010	31 déc. 2009
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	9	19 775	19 775
Primes d'émission		1 013	1 013
Report à nouveau et autres réserves consolidées		26 059	27 197
Ecarts de conversion		516	136
Résultat de l'exercice- part du groupe		(2 745)	(1 043)
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		44 618	47 078
Intérêts minoritaires		25 825	25 064
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		70 443	72 142
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions pour risques et charges	10	7 103	7 059
Emprunts et dettes financières	11	33 640	38 613
Instruments financiers	18	789	1 284
Impôts différés	17	1 395	1 054
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		42 927	48 010
PASSIFS COURANTS			
Partie court terme des provisions pour risques et charges	10	2 872	1 583
Partie court terme des emprunts et dettes financières	11	18 320	13 957
Fournisseurs et comptes rattachés	12	19 017	18 450
Autres dettes	13	14 497	12 134
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		54 706	46 124
TOTAL PASSIF		168 076	166 276

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2010	31 déc. 2009
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		158 511	152 528
Achats consommés		(58 912)	(53 089)
Charges de personnel		(52 365)	(50 993)
Charges externes		(31 890)	(29 669)
Impôts et taxes		(3 248)	(5 313)
Dotations aux amortissements		(11 237)	(11 772)
Dotations aux provisions		127	57
Autres produits et charges d'exploitation		2 190	2 257
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		3 176	4 006
Autres produits et charges opérationnels	14	(2 163)	(4 185)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		1 013	(179)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		5	12
Coût de l'endettement financier brut		(2 789)	(3 391)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	15	(2 784)	(3 379)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	15	(1 460)	(995)
CHARGE D'IMPÔTS	17	(932)	3 107
QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		(32)	41
RÉSULTAT NET TOTAL		(4 195)	(1 405)
Résultat net – Intérêts minoritaires		(1 450)	(362)
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		(2 745)	(1 043)
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)			
- Nombre moyen pondéré de titres en circulation		3 071 704	3 071 704
- Résultat net total par action		(1,37)	(0,46)
- Nombre moyen pondéré et dilué de titres		3 071 704	3 071 704
- Résultat net total dilué par action		(1,37)	(0,46)

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE (A)	(4 195)	(1 405)
Ecarts de conversion	603	494
Réévaluation des instruments dérivés de couverture nets d'impôts	391	22
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (B)	994	516
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (A) + (B)	(3 201)	(889)
Dont :		
- part du Groupe	(2 109)	(696)
- part des intérêts minoritaires	(1 092)	(193)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2010

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net - part du Groupe	(2 745)	(1 043)
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(1 450)	(362)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	685	536
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	12 449	12 740
+/- Plus ou moins values de cessions	1	60
+ Coût de l'endettement financier net	2 784	3 379
+/- Charges d'impôts (y compris impôts différés)	932	(3 107)
+/- Incidence des titres mis en équivalence	32	(41)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	12 688	12 162
- Impôts versés	(846)	178
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)		
- (Augmentation) diminution des stocks	377	7 976
- (Augmentation) diminution des clients	(166)	5 041
- Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	142	(6 064)
- (Augmentation) diminution des autres actifs/passifs	107	5 181
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	12 302	24 474
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 050)	(4 533)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	17	-
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(52)	(176)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	2	113
+/- Incidence des variations de périmètre	(2 410)	(1 248)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(10 493)	(5 844)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire	-	-
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	3 830	-
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)	(8 238)	(7 932)
- Intérêts financiers net versés (y compris location financement)	(2 784)	(3 379)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(7 192)	(11 311)
Incidence des variations de cours des devises	(215)	(124)
VARIATION TRÉSORERIE	(5 598)	7 195
Trésorerie à l'ouverture	409	(6 786)
Trésorerie à la clôture	(5 189)	409
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(5 598)	7 195
Disponibilités	3 442	4 508
Découverts bancaires	(8 631)	(4 099)
TRÉSORERIE SELON LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	(5 189)	409

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
AU 1^{ER} JANVIER 2009	19 775	1 013	28 660	(217)	49 231	23 673	72 904
Opérations sur capital	-	-	83	-	83	44	127
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	(1 540)	-	(1 540)	1 540	-
Résultat net de la période (A)	-	-	(1 043)	-	(1 043)	(362)	(1 405)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	-	-	-	347	347	169	516
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A)+(B)	-	-	(1 043)	347	(696)	(193)	(889)
AU 31 DÉCEMBRE 2009	19 775	1 013	26 160	130	47 078	25 064	72 142
Opérations sur capital	-	-	14	-	14	16	30
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	(365)	-	(365)	1 837	1 472
Résultat net de la période (A)	-	-	(2 745)	-	(2 745)	(1 450)	(4 195)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	-	-	-	636	636	358	994
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A)+(B)	-	-	(2 745)	636	(2 109)	(1 092)	(3 201)
AU 31 DÉCEMBRE 2010	19 775	1 013	23 064	766	44 618	25 825	70 443

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Principes comptables

Les états financiers consolidés de Dynaction et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe Dynaction ») ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne d'application obligatoire au 31 décembre 2010. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : <http://ec.europa.eu/internalmarket/accounting/iasfr.htm#adopted-commission>.

A noter que durant l'exercice 2010 la société a décidé de mettre en place une comptabilité de couverture des flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39, dont les impacts sur les comptes au 31 décembre 2010 sont présentés en note 18.

A la suite du vote de la loi de finances pour 2010 introduisant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS. Cet impôt répondant à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »), le Groupe a comptabilisé dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice d'un montant de 0,4 M€ ; présentée sur la ligne « charge d'impôts ». En outre, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la C.V.A.E. est présentée sur cette même ligne, soit un montant de 0,9 million d'euros.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2010 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence ou pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2010	
IFRS 3 Révisée	Regroupements d'entreprise
IAS 27 Révisée	Etats financiers consolidés et individuels
Amendements IFRS 2	Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie
IFRIC 12	Accords de concessions de services
IFRIC 15	Accords de construction de biens immobiliers
IFRIC 16	Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires
IFRIC 18	Transferts d'actifs provenant de clients
Procédure d'amélioration annuelle des IFRS publiée en avril 2009	

L'application des normes IFRS 3 Révisée et d'IAS 27 Révisée a entraîné la comptabilisation en charges des frais liés à l'acquisition de Protéus (0,2 million d'euros) ainsi que la détermination d'un écart d'acquisition complet pour un montant de 4,9 millions d'euros.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2011 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'incidence de l'application éventuelle de ces normes n'est pas connue à ce jour.

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2011 ou postérieurement	
Amendements IAS 32	Classement des émissions de droits
IAS 24 révisée	Information relative aux parties liées
Amendements IFRIC 14	Paievements d'avance d'exigences de financement minimal
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres
Textes non encore adoptés par l'UE	
Amendements IFRS 7	Informations à fournir Transferts d'actifs financiers
Amendements IAS 12	Impôt sur le résultat
Amendements IFRS 9	Instruments financiers
Procédure d'amélioration annuelle des IFRS publiée en mai 2010	

1.1 Périmètre et méthodes de consolidation

• Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent en intégration globale les comptes de Dynaction SA et des filiales qu'elle contrôle. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels effectivement exerçables ou convertibles à la date de clôture.

Les joint-ventures qui sont contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31, Participations dans des coentreprises. Les sociétés sur lesquelles Dynaction SA exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle (exclusif, conjoint) ou l'influence notable est transféré au Groupe. Les résultats des sociétés acquises (ou cédées) en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure à la date d'acquisition (ou antérieure à la date de cession).

• Transactions Internes

Les soldes et les transactions entre sociétés du Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions entre sociétés du Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

1.2 Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs ainsi que les informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes, notamment dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

1.3 Conversion des créances et des dettes en devises

Les états financiers ont été établis en Euros.

• Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises autres que l'euro sont converties au cours du jour de la transaction.

Les créances et les dettes en devises autres que l'euro sont converties en fin de période au taux de clôture, à l'exception des soldes faisant l'objet d'une couverture de change. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat au cours de la période.

• Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leur comptabilité dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les actifs et passifs sont convertis en euro au cours de la date du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres. Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone Euro tiennent leurs comptes dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire notamment la devise qui reflète l'environnement économique du pays.

La conversion des comptes des sociétés St-Jean Photochimie Inc. et PCAS Biomatrix a été effectuée sur les bases suivantes :

CAD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2010	0,7506	0,7325
31 décembre 2009	0,6610	0,6309

La conversion des comptes des sociétés PCAS America Inc. et PCAS Nanosyn a été effectuée sur les bases suivantes :

USD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2010	0,7484	0,7543
31 décembre 2009	0,6942	0,7169

1.4 Regroupement d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour tout regroupement d'entreprises réalisé par le Groupe :

- A la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise; plus tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.
- Le coût du regroupement d'entreprises est ensuite alloué en reconnaissant les actifs, les passifs et les passifs éventuels assumés de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation selon la norme IFRS 3 Révisée. La portion du coût du regroupement d'entreprises non affectée aux actifs et passifs identifiables est comptabilisée en écart d'acquisition.

1.5 Écarts d'acquisition

Tout surplus du coût d'acquisition par rapport à la quote-part des justes valeurs des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la quote-part de juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Après sa comptabilisation initiale, un écart d'acquisition positif n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition est inscrit au bilan à son coût diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition se rapportant aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « Participation dans les entreprises associées ».

Des tests de valeur sont effectués une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de cet écart d'acquisition.

Pour réaliser le test, les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT ou Groupe d'UGT), identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées, et du secteur d'activité.

La valeur recouvrable est comparée à la valeur comptable. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie opérationnels futurs, représentant la meilleure estimation par la direction de l'ensemble des conditions économiques dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité (cf. note 1.2). Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation,...).

1.6 Autres immobilisations incorporelles

• Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie sont amorties sur cette durée. Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie (Fonds de commerce) font l'objet de tests de valeur, effectués une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de ces immobilisations.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à chaque exercice. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

Brevets	20 ans
Logiciels	1 à 5 ans

• Frais de recherche et développement internes

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention du Groupe d'achever le projet,
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

L'amortissement de ces actifs est calculé suivant la méthode linéaire sur une durée d'utilité de 5 ans à compter de la date d'industrialisation. Les frais de développement, ne remplissant les critères d'inscription à l'actif mentionnés ci-dessus, sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises passées,

le Groupe n'a par ailleurs pas identifié de projet de recherche et développement à comptabiliser séparément en tant qu'actif.

1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation comprend tous les coûts directement attribuables à sa création ou à son acquisition, et à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation pour sa mise en état de fonctionnement de la manière prévue par la direction.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles ont été comptabilisées selon l'approche par composants qui prévoit une comptabilisation distincte des éléments d'actif ayant des durées d'utilité différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront au Groupe et que le coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses ultérieures sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Lorsque les coûts de démantèlement correspondent aux critères de la norme IAS 37, ils font l'objet d'une provision et sont comptabilisés en contrepartie d'une augmentation du coût d'entrée de l'immobilisation. A ce jour, PCAS n'a aucune obligation de démanteler ses installations toujours en exploitation, et n'a donc aucune provision au titre des coûts de démantèlement incorporés au coût d'entrée de ses immobilisations.

L'amortissement des immobilisations principales est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

Constructions	10 à 25 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

La méthode de la réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le groupe.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

1.8 Contrats de location

• Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans les autres dettes à long terme. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat sur la durée du contrat de location.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles (cf. § 1.7 de cette note relative aux immobilisations corporelles).

• Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

1.9 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. Les bases de calcul tiennent compte des perspectives de consommation future et, le cas échéant, des risques liés aux variations des prix sur le marché.

1.10 Créances Clients

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. En cas de paiement différé significatif consenti à des conditions plus avantageuses que celles du marché, les créances sont alors comptabilisées à la valeur actualisée des sommes à recevoir.

S'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une provision pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat.

Cette provision est égale à la différence entre le montant inscrit au bilan et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables, actualisée au taux d'intérêt effectif.

1.11 Instruments Financiers

• Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

• Passifs financiers

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à leur coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts liés à l'emprunt ; postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les primes d'émission et de remboursement ainsi que les frais d'émission d'emprunts sont ainsi déduits de la dette financière, puis amortis de manière actuarielle sur la durée de l'emprunt.

• Instruments dérivés de taux

Les instruments dérivés (swaps de taux d'intérêts et tunnels) sont reflétés au bilan à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres au sein des réserves consolidées. Les pertes ou profits latents préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat (paiement de l'échéance de remboursement de l'emprunt) et enregistrés dans le coût de l'endettement financier net. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période.

Si l'instrument dérivé n'est pas désigné comme couverture, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités comprennent essentiellement les comptes de caisse et les soldes bancaires disponibles.

1.13 Actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession

Les actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan et valorisés au plus faible de leur valeur nette comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession, et leur amortissement cesse à compter de la date de classement dans cette catégorie.

1.14 Capitaux propres

Les actions propres de Dynaction SA, notamment celles acquises dans le cadre de programmes de rachat, viennent en déduction des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé lors de l'achat, la cession, l'émission, la dépréciation ou l'annulation d'actions propres.

Les coûts de transaction directement imputables aux actions rachetées dans le cadre de programmes de rachat sont également déduits du total des capitaux propres.

Les dividendes versés par le Groupe sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

1.15 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale. Ceux-ci sont calculés sur toutes les différences temporelles provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales votés ou quasi-votés à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporelles se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia, VLG Chem, Dauphin Participation, Enersens et la Société Béarnaise de Synthèse constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt.

1.16 Provisions

• Engagements de retraite et assimilés

Les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi non financés sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de la revalorisation des rentes, d'inflation des coûts médicaux et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Pour la détermination de la charge de retraite de la période, le Groupe amortit les gains ou pertes actuariels si ces gains ou pertes actuariels nets non reconnus excèdent 10% du montant le plus élevé entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs de couverture du régime concerné selon la méthode du corridor. Cet amortissement est réalisé sur la durée résiduelle d'activité moyenne prévisionnelle des salariés.

Expansia couvre son engagement par des actifs gérés par des fonds extérieurs.

• Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

1.17 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 (Paiements fondés sur des actions) les services reçus des salariés relatifs à l'octroi de plan d'options doivent être comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres. La charge correspond à la juste valeur des options attribuées, laquelle est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans.

1.18 Reconnaissance du revenu

Les revenus provenant de la vente de produits et services du groupe sont enregistrés en chiffre d'affaires notamment lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que les services ont été rendus. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nette des avantages accordés aux clients.

1.19 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, les coûts de restructurations, la charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites, ainsi que, lors d'une acquisition, les frais juridiques et de conseils exposés pour cette acquisition, et toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

1.20 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent principalement le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, et les autres charges et produits financiers.

1.21 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

1.22 Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe Dynaction sont constitués des deux domaines d'activités, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie fine de Spécialité. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

1.23 Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

Les informations relatives aux facteurs de risques couverts par la norme IFRS 7, à savoir les risques de marchés et le risque de crédit, sont détaillées respectivement dans les paragraphes 4.3.3 et 4.3.4 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

2 Evolution du périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2010

Dénominations	Adresses	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Numéro SIREN
Produits Chimiques Auxiliaires de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	63,80%	63,80%	IG	622 019 503
VLG Chem	35, av Jean Jaurès - 92390 Villeneuve la Garenne	63,80%	63,80%	IG	452 678 212
Expansia	Route d'Avignon - 30390 Aramon	63,80%	63,80%	IG	403 135 080
PCAS Finland	Messukentänkatu 8 - 20210 Turku - Finlande	63,80%	63,80%	IG	
Société Béarnaise de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	63,80%	63,80%	IG	407 724 426
Saint-Jean Photochimie	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	63,80%	63,80%	IG	
PCAS America Inc.	208 Third ST. Hoboken - NJ 07030 - USA	63,80%	63,80%	IG	
Dauphin Participations	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	63,80%	63,80%	IG	424 481 729
Enersens	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	63,80%	63,80%	IG	487 842 130
PCAS GmbH	Im Trutz 55 - 60 322 Frankfurt - Allemagne	63,80%	63,80%	IG	
PCAS Biomatrix	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	63,80%	42,11%	IG	
PCAS Biosolution	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	63,80%	63,78%	IG	487 842 940
Protéus	Allée Graham Bell – 33000 Nîmes	63,80%	63,75%	IG	418 623 138
PCAS Nanosyn	3331 B Industrial Drive-95403 Santa Rosa-USA	50,00%	31,90%	MEQ	

Méthode de consolidation : IG : Intégration globale / MEQ : Mise en Equivalence

Société exclue du périmètre :

Société	Siège social	Numéro SIREN
CELLIER	73 160 Aix les Bains	745 620 286

Depuis 1992, la société CELLIER n'est plus consolidée car elle a été mise en redressement judiciaire le 28 décembre 1992.

PCAS a acquis 57% du capital de Protéus pour 2,4 millions d'euros. PCAS détient désormais 99,9 % du capital de cette société. A compter du 1er octobre 2010, Protéus et PCAS Biosolution (filiale commune (50/50) entre PCAS et Protéus) sont consolidées par intégration globale. Suite à cette opération, un écart d'acquisition complet a été réévalué sur cette société précédemment consolidée par mise en équivalence, pour un montant de 4,9 millions d'euros.

3 Écarts d'acquisition & Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Augmen- tations	Diminutions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouve- ments	31 déc. 2010
Écarts d'acquisition	10 601	2 342	-	2 539	-	-	15 482
Frais de recherche & développement	-	1 013	-	-	-	-	1 013
Cessions et brevets	8 256	234	(47)	1 513	3	-	9 959
Fonds de commerce	4 371	-	-	-	-	-	4 371
Autres immobilisations incorporelles	4	6	-	-	-	-	10
MONTANT BRUT	23 232	3 595	(47)	4 052	3	-	30 835
Écarts d'acquisition	(2 334)	-	-	-	-	-	(2 334)
Cessions et brevets	(6 424)	(682)	47	(1 327)	-	(5)	(8 391)
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS	(8 758)	(682)	47	(1 327)	-	(5)	(10 725)
Écarts d'acquisition	8 267	2 342	-	2 539	-	-	13 148
Frais de recherche & développement	-	1 013	-	-	-	-	1 013
Cessions et brevets	1 832	(448)	-	186	3	(5)	1 568
Fonds de commerce	4 371	-	-	-	-	-	4 371
Autres immobilisations incorporelles	4	6	-	-	-	-	10
MONTANT NET	14 474	2 913	-	2 725	3	(5)	20 110

Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	31 déc. 2010			31 déc. 2009		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
PCAS	332	-	332	332	-	332
Expansia	7 935	-	7 935	7 935	-	7 935
PCAS Finland	2 334	(2 334)	-	2 334	(2 334)	-
Protéus	4 881	-	4 881	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	15 482	(2 334)	13 148	10 601	(2 334)	8 267

L'écart d'acquisition de PCAS est partiellement affecté à la Synthèse Pharmaceutique et à la Chimie Fine de Spécialité. Les activités d'Expansia et PCAS Finland sont dédiées à la Synthèse Pharmaceutique.

Au 31 décembre 2010, l'écart d'acquisition constaté suite à l'acquisition de Protéus est en cours d'affectation. Il été testé dans le cadre des tests d'impairments annuels au niveau de la Synthèse Pharmaceutique.

Des tests de valeur sur les écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie et sur les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont mis en œuvre dans l'ensemble du groupe selon les modalités suivantes :

- taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement, soit 9 %,
- business plans à 5 ans,
- extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 2 %.

En cas d'identification de perte de valeur, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur constatée et comptabilisée n'est jamais reprise.

Une variation défavorable de 0,5% du taux d'actualisation ou du taux de croissance à long terme retenu pour ces tests de dépréciation ne conduirait à reconnaître aucune perte de valeur au 31 décembre 2010.

Frais de recherche et de développement

PCAS a décidé de réorienter sa stratégie en faveur de produits et/ou technologies propriétaires, impliquant des investissements spécifiques en Recherche & Développement en faveur de projets d'importance clairement identifiés.

En 2010, les dépenses réalisées par PCAS dans le cadre de ces développements internes et comptabilisées en immobilisations incorporelles (cf. note 1.6.2 pour les critères de comptabilisation) se sont élevées à 1 013 milliers d'euros.

4 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31 déc. 2010
Terrains	9 855	-	-	-	10	-	9 865
Crédit-bail immobilier	4 374	-	-	-	-	-	4 374
Constructions	54 466	332	-	-	298	70	55 166
Installations techniques	133 398	4 441	(255)	565	1 081	1 006	140 236
Crédit-bail mobilier	1 092	-	-	182	-	-	1 274
Immobilisations en cours	1 431	1 709	-	-	-	(1 111)	2 029
Autres immobilisations corporelles	10 883	317	(42)	379	78	35	11 650
MONTANT BRUT	215 499	6 799	(297)	1 126	1 467	-	224 594
Terrains	(675)	(62)	-	-	-	-	(737)
Crédit-bail immobilier	(2 630)	(92)	-	-	-	-	(2 722)
Constructions	(25 954)	(2 233)	-	-	(163)	-	(28 350)
Installations techniques	(110 576)	(7 592)	237	(534)	(946)	5	(119 406)
Crédit-bail mobilier	(1 010)	(62)	-	(105)	-	-	(1 177)
Autres immobilisations corporelles	(8 865)	(514)	42	(350)	(77)	-	(9 764)
AMORTISSEMENTS	(149 710)	(10 555)	279	(989)	(1 186)	5	(162 156)
Terrains	9 180	(62)	-	-	10	-	9 128
Crédit-bail immobilier	1 744	(92)	-	-	-	-	1 652
Constructions	28 512	(1 901)	-	-	135	70	26 816
Installations techniques	22 822	(3 151)	(18)	31	135	1 011	20 830
Crédit-bail mobilier	82	(62)	-	77	-	-	97
Immobilisations en cours	1 431	1 709	-	-	-	(1 111)	2 029
Autres immobilisations corporelles	2 018	(197)	-	29	1	35	1 886
MONTANT NET	65 789	(3 756)	(18)	137	281	5	62 438

5 Participations dans les entreprises associées et les coentreprises

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Protéus (1)	-	2 781
PCAS Biosolution (1)	-	36
PCAS Nanosyn (2)	487	481
TOTAL	487	3 298

(1) Suite à la prise de contrôle de Protéus par PCAS, Protéus et PCAS Biosolution sont dorénavant consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(2) PCAS Nanosyn, filiale commune (50/50) entre PCAS et Nanosyn, est consolidée selon la méthode de mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31.

Raison Sociale	Actifs	Passifs hors CP	Résultat des sociétés mises en équivalence	Pourcentage d'intérêt au 31 déc. 2010
PCAS Nanosyn	1 496	522	(32)	31,9 %

6 Stocks et en-cours

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Matières premières et autres approvisionnements	12 952	11 687
En-cours de production et Produits finis	31 768	34 513
Marchandises	586	397
MONTANT BRUT	45 306	46 597
Matières premières et autres approvisionnements	(658)	(940)
En-cours de production et Produits finis	(5 128)	(6 078)
Marchandises	(69)	(38)
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	(5 855)	(7 056)
Matières premières et autres approvisionnements	12 294	10 747
En-cours de production et Produits finis	26 640	28 435
Marchandises	517	359
MONTANT NET	39 451	39 541

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Ecart de conversion	31 déc. 2010
Provisions pour dépréciation	7 056	1 789	(3 014)	24	5 855

La reprise de provision pour dépréciation de stocks inclut à hauteur de 2,3 millions d'euros la destruction de stocks antérieurement entièrement dépréciés.

7 Clients et comptes rattachés

7.1 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Clients et comptes rattachés	24 796	23 526
Provision pour créances douteuses	(72)	(70)
TOTAL	24 724	23 456

7.2 Clients et comptes rattachés ventilés par devises

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Clients et comptes rattachés en euros	20 316	18 657
Clients et comptes rattachés en dollars	4 294	4 570
Clients et comptes rattachés en autres devises	114	229
TOTAL	24 724	23 456

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

8 Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit aux 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 :

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Créances sur l'Etat	6 498	5 099
Autres créances	2 061	1 372
Charges constatées d'avance	279	238
TOTAL	8 838	6 709

Les créances sur l'Etat intègrent, en 2010 et 2009, à hauteur de 2,6 millions d'euros des créances liées au crédit d'impôt recherche de PCAS et d'Expansia (intégration fiscale).

9 Capital social et résultat net par action

9.1 Dynaction

Le capital social est composé de 3 295 842 actions de 6 euros de nominal au 31 décembre 2010 (pas de variation par rapport au 31 décembre 2009). Dynaction détient également 224.138 actions propres (sans changement par rapport au 31 décembre 2009). Celles-ci sont enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe.

• Résultat par actions

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Actions	3 295 842	3 295 842
Actions propres	(224 138)	(224 138)
	3 071 704	3 071 704

Nombre moyen pondéré et dilué d'actions

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Actions	3 295 842	3 295 842
Actions propres	(224 138)	(224 138)
	3 071 704	3 071 704

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

9.2 PCAS

• ABSAR 2005 (caractéristiques principales)

Emission en juillet 2005 de 4 999 998 Actions à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (ABSAR). A chaque action nouvelle est attachée un BSAR. Cinq BSAR permettent de souscrire deux actions PCAS à un prix de 9 euros par action. La période d'exercice s'étend jusqu'au 18 juillet 2012.

PCAS peut, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 18 juillet 2009 jusqu'à la fin de la période d'exercice des BSAR, au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro. Toutefois, de tels remboursements anticipés ne sont possibles que si la moyenne arithmétique, calculée sur dix jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action PCAS est cotée, choisit par la Société parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits (1) du cours de clôture de l'action PCAS sur Eurolist by Euronext tm et (2) de la parité d'exercice en vigueur à chacune des dates excède 16 euros.

A ce jour 3 886 actions nouvelles ont été créées à raison de l'exercice de 9 715 bons.

• OBSAR 2007 (caractéristiques principales)

Emission en juin 2007 de 33 333 OBSAR. A chaque obligation sont attachés 100 BSAR. Un BSAR permet de souscrire une action PCAS à un prix d'exercice de 6,9 euros par action. La période d'exercice s'étend jusqu'au 31 décembre 2012. PCAS se réserve le droit de procéder à tout moment, à des rachats de gré à gré, en bourse ou hors bourse de BSAR, ou à des offres publiques d'achat ou d'échange de BSAR.

A ce jour, aucun BSAR n'a été exercé.

10 - Provisions

10.1 Provisions pour risques et charges

Le détail et les variations des provisions pour risques et charges sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	4 986	4 953
Provision pour médailles du travail	851	901
Provision pour frais de santé	917	835
Autres provisions pour risques et charges	3 221	1 953
TOTAL	9 975	8 642
Ventilation courant / non courant		
Non - courant	7 103	7 059
Courant	2 872	1 583
Montant imputé au compte de résultat au titre :		
- des prestations de retraite	2	(107)
- des frais de santé	82	(310)

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	31 déc. 2010
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	4 953	374	-	(372)	31	4 986
Provision pour médailles du travail	901	15	(54)	(11)	-	851
Provision pour frais de santé	835	88	(6)	-	-	917
Autres provisions pour risques et charges	1 953	2 508	(1 003)	(237)	-	3 221
TOTAL	8 642	2 985	(1 063)	(620)	31	9 975

10.2 Provisions pour retraites

Les engagements de retraites sont principalement constitués d'indemnités de départ à la retraite dans les entités françaises. Ils sont évalués selon la méthode décrite dans la note 1.16.1 de l'annexe.

Cette évaluation prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié,
- l'âge prévisible de départ à la retraite (63 ans pour les cadres et 61 ans pour les non cadres pour la France),
- le taux de rotation estimé par tranche d'âge,
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales,
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires,
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ,
- les tables de mortalité publiées à l'échelle nationale (Insee 2010 pour la France).

Prestations de retraite

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Valeur actualisée des obligations financées	6 036	5 872
Juste valeur des actifs du régime	(878)	(811)
	5 158	5 061
Coût des services passés non financés	(1 267)	(1 288)
Pertes actuarielles non reconnues	1 095	1 180
PASSIF INSCRIT AU BILAN	4 986	4 953

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Coût des services rendus	328	258
Coût financier	296	279
Rendement attendu des actifs du régime	(41)	(49)
Coût des services passés non reconnus	21	21
Coût des services passés "irréremédiablement acquis"	-	100
Amortissement des gains et pertes actuariels	40	(31)
Prestations payées directement par l'employeur	(270)	(218)
Prestations remboursées à l'employeur	-	79
Réduction/Liquidation (1)	(372)	(546)
MONTANT TOTAL INCLUS DANS LES CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL	2	(107)

(1) impact des départs liés au plan de restructuration

Les variations du passif inscrit au bilan sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
A l'ouverture	4 953	5 120
Reprise surcouverture	-	(60)
Total de la charge imputée au compte de résultat	2	(107)
Variations de périmètre	31	-
A LA CLÔTURE	4 986	4 953

La variation de la valeur des engagements est la suivante :

En milliers d'euros	2010	2009
Valeur totale des engagements au 1er janvier	(5 061)	(4 315)
Coût des services rendus	(328)	(258)
Coût de l'actualisation	(296)	(279)
Prestations payées	270	218
Prestations remboursées	-	(79)
Rendement attendu des actifs	41	49
Réduction/Liquidation	372	546
Amendement de régime	-	(1 185)
Gains ou (pertes) actuariels	(125)	242
Entrées de périmètre	(31)	-
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE	(5 158)	(5 061)

Les taux retenus pour l'évolution des salaires sont compris entre 2,5 et 3 % et est de 4,68 % pour l'actualisation (Markit iBoxx € Corporates AA 10+), contre 5,09 % en 2009.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque territoire.

La répartition par nature des actifs du régime est la suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Actif en Euros	514	494
Obligations en Euros	54	49
Actions Europe	210	174
Actions Etats-Unis	67	61
Actions Autres Pays	33	33
TOTAL DES ACTIFS DU RÉGIME	878	811

La variation des actifs du régime est la suivante :

En milliers d'euros	2010	2009
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	811	818
Rendement des fonds	41	51
Intérêts crédités	26	21
Dotations	-	-
Prestations payées	-	(79)
VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE	878	811

Une augmentation de 0,5 point de base du taux d'actualisation aurait pour conséquence un gain actuariel complémentaire de 0,4 million d'euros.

10.3 Provisions médailles du travail

Sont provisionnées ici les médailles du travail à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur présence dans chacune des sociétés françaises du Groupe.

10.4 Provision frais de santé

Cette provision couvre les engagements relatifs aux clauses particulières d'un contrat frais de santé de PCAS SA.

Une augmentation de 1 point de base des taux de financement des coûts médicaux aurait pour conséquence une augmentation corrélative des charges au titre des frais de santé de 0,1 million d'euros.

11 Endettement Net

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Dettes à moyen et long terme (hors part court terme)		
Emprunts obligataires	19 010	18 487
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	13 638	19 578
Dettes financières / contrats de location-financement	88	89
Réserve de participation des salariés	213	163
Autres emprunts et dettes financières	691	296
TOTAL DETTES À MOYEN ET LONG TERME	33 640	38 613
Dettes à court terme		
Part court terme des emprunts et dettes financières à moyen et long terme	9 364	9 494
Part court terme des dettes financières / contrats de location-financement	86	74
Concours bancaires courants	8 631	4 100
Part court terme de la réserve de participation des salariés	47	50
Part court terme des autres emprunts et dettes financières	152	164
Intérêts courus	40	75
TOTAL DETTES COURT TERME	18 320	13 957
TOTAL DETTE BRUTE	51 960	52 570
Valeurs mobilières de placement	136	277
Disponibilités	3 306	4 230
TOTAL DETTE NETTE	48 518	48 063

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme intègrent à hauteur de 19 millions d'euros la composante dette de l'OBSAR émise par PCAS SA à la fin du premier semestre 2007.

Les emprunts à moyen terme sont garantis à hauteur de 17,9 millions d'euros par des nantissements de titres de participations (voir note 19).

Les dettes bancaires de St-Jean Photochimie sont assorties de diverses garanties sur les actifs de la société. Ces dettes bancaires s'élèvent à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

PCAS SA a par ailleurs signé avec son pool bancaire le 30 novembre 2009 une convention de crédit, d'un montant de 4 millions d'euros et d'une durée de 3 ans, destinée au financement partiel d'un programme d'investissements. Ce crédit, dont la mise en œuvre est intervenue au cours de l'exercice 2010, s'élève à 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 et est garanti à hauteur de 70% par Oséo.

Au 31 décembre 2010, les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le Groupe à la date de clôture se montent à 2,4 millions d'euros. Le Groupe avait par ailleurs la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 9,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, la valeur de marché des valeurs mobilières de placement ressort à 0,12 million d'euros.

Enfin, il est par ailleurs précisé que des démarches sont engagées en vue d'un refinancement de la dette de PCAS pour assurer le remboursement de l'OBSAR 2012 ainsi que le financement des développements futurs. L'objectif est de finaliser ces discussions au cours du premier semestre 2011.

• Echéances des dettes à long et court terme

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
A moins de 6 mois	12 863	8 329
Entre 6 et 12 mois	5 459	5 628
Entre 1 et 5 ans	33 467	38 442
A plus de 5 ans	171	171
TOTAL	51 960	52 570

• Dettes financières ventilées par taux

En milliers d'euros	Taux fixe 31 déc. 2010	Taux variable 31 déc. 2010	Total 31 déc. 2010
Emprunts obligataires	19 010	-	19 010
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	-	23 002	23 002
Dettes financières / contrats de location-financement	174	-	174
Autres emprunts et dettes financières	1 281	8 493	9 774
TOTAL	20 465	31 495	51 960

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif de se couvrir contre les risques de hausse des taux, le Groupe a eu recours aux instruments financiers suivants :

En milliers d'euros	Taux Echangés	Montants	Termes
Swap à taux fixe de 4,675 %	EURIBOR 3 mois	16 500	04/2013

La juste valeur de ces instruments financiers est de 0,7 million d'euro au 31 décembre 2010. La variation de la période a été enregistrée en capitaux propres compte tenu du caractère de couverture « Cash Flow Hedge » de cet instrument.

Après couverture, la part des dettes à taux fixe représente 71 % au 31 décembre 2010 (87 % au 31 décembre 2009).

Le taux moyen d'intérêt s'établit au 31 décembre 2010 à 5,35 % (5,46 % au 31 décembre 2009).

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2010 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 0,15 million d'euros.

• Risques d'exigibilité des dettes financières (covenants)

Crédit Moyen Terme Dynaction

Le rééchelonnement du solde du Crédit Moyen Terme en 2009, soit 1,5 million d'euros, sur une durée de 4 ans (1,1 million d'euros au 31 décembre 2010) a été consenti avec les conditions suspensives suivantes :

- Engagement de Dynaction d'affecter au remboursement du solde du crédit toute cession par Dynaction de titres PCAS ou tout versement de dividendes par PCAS, sous déduction d'un montant cumulé annuel de 300 milliers d'euros.
- Engagement de Dynaction de procéder à des ventes de titres PCAS sur le marché dès que le cours de l'action sera égal ou supérieur à 5,5 euros
- Engagement de Dynaction d'affecter au remboursement du solde du crédit tout apport de fonds dont bénéficierait Dynaction, en capital ou en prêt.

Crédits Syndiqués PCAS

Les sommes dues au titre des crédits mis en place le 26 juin 2007 et le 30 novembre 2009 (19,7 millions d'euros au 31 décembre 2010) deviendraient exigibles en cas de non respect d'un des ratios financiers suivants pour chacune des dates de test indiquées dans le tableau figurant ci-dessous :

Date de test	Ratio de levier (R1)	Ratio de gearing (R2)	Ratio de couverture des frais financiers (R3)
31 décembre 2010	$R1 \leq 3,75$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 3,25$
30 juin 2011	$R1 \leq 2,75$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2011	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
30 juin 2012	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2012	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$

Définitions financières

R1 : « ratio de Levier » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur l'EBE.

R2 : « ratio de Gearing » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur les capitaux propres.

R3 : « ratio de Couverture des Frais Financiers » désigne le ratio de l'EBE sur le coût de l'Endettement Financier Net.

« **Capitaux Propres** » désigne le montant des capitaux propres de l'ensemble consolidé tel qu'il figure dans le bilan consolidé du Groupe, augmenté des actions auto-détenues.

« **Dettes Financière Nette** » désigne la Dette Financière,

- diminuée du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ;
- diminuée du montant des valeurs mobilières de placement, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ;
- diminuée des actions auto-détenues.

« **EBE** » désigne le montant du résultat opérationnel courant, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe :

- augmenté du montant des dotations aux amortissements, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;
- augmenté du montant des dotations aux provisions, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;
- augmenté du montant des charges liées aux avantages au personnel sous forme d'attribution d'actions gratuites ou de stocks options.

« **Coût de l'Endettement Financier Net** » désigne le coût de l'endettement financier tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Les ratios, déterminés sur la base des comptes 2010 sont respectés (2,97 pour le ratio de levier ; 0,66 pour le ratio de gearing ; et 5,82 pour le ratio de couverture des frais financiers).

12 - Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

12.1 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par nature

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Fournisseurs et comptes rattachés	17 546	17 506
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 471	944
TOTAL	19 017	18 450

12.2 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par devises

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Fournisseurs et comptes rattachés en euros	17 796	17 403
Fournisseurs et comptes rattachés en dollars	376	733
Fournisseurs et comptes rattachés en autres devises	845	314
TOTAL	19 017	18 450

13 Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 :

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Dettes fiscales	1 632	1 561
Dettes sociales	9 059	8 926
Autres dettes	3 464	1 515
Produits constatés d'avance	342	132
TOTAL	14 497	12 134

14 Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
+/- values de cessions d'actifs non courants corporels ou incorporels	1	(59)
Coûts de restructuration	(2 335)	(4 181)
Frais d'acquisition sur titres	(212)	-
Programme d'attribution d'actions gratuites	-	(97)
Autres	383	152
TOTAL	(2 163)	(4 185)

15 Charges et produits financiers

15.1 Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Résultat de cession des valeurs mobilières de placement	5	12
Résultat des couvertures de taux et de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
Coûts de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(1 997)	(2 612)
Résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier brut	(792)	(779)
TOTAL	(2 784)	(3 379)

15.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers intègrent principalement en 2010 les charges à étaler sur emprunts (0,7 million d'euros, contre 0,6 million d'euros en 2009), ainsi que la constatation de l'impact des revalorisations des ventes et des comptes bancaires en USD (- 0,8 million d'euros, contre - 0,2 million d'euros en 2009).

16 - Information sectorielle

16.1 Information par secteur opérationnel

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe Dynaction sont constitués des deux domaines d'activités, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie Fine de Spécialité. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

En milliers d'euros	Synthèse Pharma	Chimie fine de spécialités	Autres	Total
31 décembre 2010				
Chiffre d'affaires	99 379	59 132	-	158 511
Résultat opérationnel courant	2 992	365	(181)	3 176
31 décembre 2009				
Chiffre d'affaires	109 259	43 269	-	152 528
Résultat opérationnel courant	12 815	(8 444)	(365)	4 006

16.2 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par origine

En milliers d'euros	France	Autres zones	Total
31 décembre 2010			
Chiffre d'affaires par origine	136 137	22 374	158 511
Résultat opérationnel courant	2 003	1 173	3 176
31 décembre 2009			
Chiffre d'affaires par origine	135 099	17 429	152 528
Résultat opérationnel courant	4 180	(174)	4 006

17 Impôts sur le résultat

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Impôts courants	(846)	178
Impôts différés	(86)	2 929
TOTAL	(932)	3 107

La charge d'impôt théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Résultat net avant impôts	(3 263)	(4 512)
Impôt théorique (34,43%)	1 123	1 553
Pertes fiscales : activation (non activation)	(2 237)	1 446
Autres différences permanentes	(470)	(397)
Crédit d'impôts recherche	914	895
C.V.A.E.	(468)	(383)
Différence de taux d'imposition étranger	56	(10)
Autres retraitements	150	3
CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(932)	3 107

Les impôts différés constatés au bilan se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Impact résultat	Effets de change	Variation de périmètre	Autres	31 déc. 2010
Reports déficitaires	7 837	4	-	-	-	7 841
Autres	(686)	(91)	26	7	(373)	(1 117)
TOTAL	7 151	(87)	26	7	(373)	6 724

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Impôts différés - actif	8 119	8 205
Impôts différés - passif	(1 395)	(1 054)
TOTAL	6 724	7 151

Les actifs d'impôts sur reports déficitaires sont constatés dans des sociétés dont les business plans permettent de s'assurer de l'existence d'une charge d'impôt future à un horizon moyen terme. Ces business plans ont été réactualisés au cours de l'exercice 2010 dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité et en utilisant des hypothèses d'actualisation identiques à celles retenues pour les tests sur les écarts d'acquisition.

Le montant des impôts différés sur les reports déficitaires s'élève au 31 décembre 2010 à 7,8 millions d'euros (dont 7,7 millions d'euros pour les filiales françaises et 0,1 million d'euros pour la filiale finlandaise), contre 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 (dont 7,6 millions d'euros pour les filiales françaises et 0,2 million d'euros pour la filiale finlandaise). Dans ces deux pays, les déficits fiscaux sont indéfiniment reportables.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable avant cinq ans s'élèvent respectivement à 7,3 million d'euros au 31 décembre 2010 contre 5 million d'euros au 31 décembre 2009.

Les déficits fiscaux reportables et non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 (dont 15 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 concernent les filiales françaises).

18 Instruments financiers

Les instruments financiers enregistrés à leur juste valeur sont valorisés selon les techniques de valorisation reposant sur des données observables.

La juste valeur de ces instruments financiers est de - 0,6 million d'euros au 31 décembre 2010 (dont 0,1 million d'euros de couvertures de change et de - 0,7 million d'euros de couvertures de taux (cf. note 11)), contre - 1,2 million d'euros au 31 décembre 2009 (dont 0,03 million d'euros de couvertures de change et de - 1,2 million d'euros de couvertures de taux).

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Ventes de devises à terme	15 553	8 611
Achats de devises à terme	-	810
Autres produits de couverture	819	5 699
TOTAL	16 372	15 120

La comptabilité de couverture des flux de trésorerie a été établie sur des prévisions à horizon d'un an. Au 31 décembre 2010, l'impact de la comptabilisation de couvertures de change et de taux en capitaux propres s'élève à 0,1 million d'euros net d'impôts.

Le montant des instruments financiers 2010 correspond principalement à la couverture d'une partie de l'exposition nette de la société au dollar US, à savoir 20,5 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,3243 dollar US (contre 12,1 millions de dollars US au cours moyen de 1,44 dollar US au 31 décembre 2009) et 1 million de dollars US d'autres produits de couverture au cours moyen de 1,3190 dollar US (contre 8 millions de dollars US au cours moyen de 1,4038 dollar US au 31 décembre 2009).

19 Engagements hors bilan

19.1 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

• Nantissement des titres de participation

Nantissement des titres de participation relatif au crédit moyen terme de 1,1 million d'euros souscrit par Dynaction :

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
PCAS	03/05/2004	03/05/2013	1 659 445	13%

Nantissement des titres de participation relatifs au crédit syndiqué de 16,5 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 chez PCAS :

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
Expansia	26/06/2007	18/04/2013	603 480	100%
VLG Chem	26/06/2007	18/04/2013	3 179 867	85%
PCAS Finland	26/06/2007	18/04/2013	25 000	100%

• Engagements donnés

PCAS Finland bénéficie d'une facilité de découvert bancaire de 4 millions d'euros garantie par PCAS SA pour la part excédant 1,5 million d'euros.

PCAS a accordé à la banque NORDEA BANK une caution de 2,9 millions d'euros dans le cadre du crédit de 4 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku. NORDEA BANK bénéficie par ailleurs, de la part de PCAS Finland, d'une hypothèque sur cette usine dont elle a assuré le financement (4,8 millions d'euros).

19.2 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

• Engagements donnés liés à l'activité courante

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Redevances de crédit-bail non échues	263	163
Autres nantissements et hypothèques	2 321	2 125
TOTAL	2 584	2 288

• Droit individuel à la formation (DIF)

Le droit individuel à la formation a été institué en France par la loi du 4 mars 2004. Il a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un mois d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Les dépenses engagées au titre du DIF sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Au 31 décembre 2010, les droits cumulés acquis au titre du DIF par les salariés des entités françaises du Groupe s'élève à 70 236 heures (le volume d'heures de formation utilisé en 2010 s'élevant à 1 906).

20 Effectifs moyens

	2010	2009
Cadres	214	183
Agents de maîtrise	367	370
Ouvriers	376	388
TOTAL	957	941

21 Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et de développement, incluant les amortissements des matériels dédiés à cette activité, comptabilisé en charges de l'exercice s'élève à 10,5 millions d'euros en 2010 (montant de 10,5 millions d'euros en 2009).

22 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique (voir 22.2).

Les principaux postes sont les suivants :

22.1 Avec les sociétés non consolidées, co-entreprises et entreprises associées

• Compte de résultat

En milliers d'euros	2010	2009
Revenus :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	249	54
Coût des ventes :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	18	173

• Bilan

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Actifs :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	1 142	3 691
Dettes financières / (créances financières) :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	-	-
Autres passifs :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	18	307

22.2 Rémunération des dirigeants

(Administrateurs de Dynaction et PCAS et membres du comité exécutif de PCAS)

(en milliers d'euros)	2010	2009
Rémunérations au titre du mandat social	-	-
Jetons de présence	489	405
Rémunérations au titre du contrat de travail	683	844
Avantages en nature	28	24
Actions gratuites et stocks-options	25	33
Charges sur engagements de retraite*	14	9
RÉMUNÉRATIONS TOTALES	1 239	1 315

* Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut la charge normale de l'exercice ainsi que la charge d'intérêts.

23 Litiges

Deux procédures à l'encontre de tiers faisant suite à des prêts accordés à ceux-ci dans le cadre de la reprise de sociétés du Groupe et non remboursés à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, sont toujours en cours. Ces créances correspondantes sont entièrement provisionnées.

PCAS a fait l'objet d'une condamnation en 2009 par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS SA a bien entendu décidé de faire appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total de 155 milliers d'euros. Ce jugement étant exécutoire, cette somme a fait l'objet d'un versement sur un compte séquestre. Ce jugement étant contesté pour de nombreuses raisons de droit devant la Cour d'appel de Paris, il avait été décidé de ne pas constituer de provision à ce titre. La Cour d'appel de Paris, par arrêt rendu le 27 janvier 2011, a condamné la société PCAS au versement d'une provision de 100 000 USD, à prélever sur la somme séquestrée, dans l'attente des conclusions d'un expert.

Il n'existe actuellement aucun autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé une incidence sensible sur la situation financière du groupe PCAS, son activité, son résultat ou son patrimoine ainsi que de ses filiales.

04 Comptes sociaux

1. Bilan au 31 décembre 2010
 2. Compte de résultat au 31 décembre 2010
 3. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2010
 4. Annexe aux comptes sociaux
-

04 Comptes sociaux

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Immobilisations corporelles	2	4	4
Immobilisations financières	3	47 542	50 016
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		47 546	50 020
Autres créances et comptes de régularisation	9.1	4	12
Valeurs mobilières de placement	5	13	257
Disponibilités		127	143
TOTAL ACTIF CIRCULANT		144	412
TOTAL ACTIF		47 690	50 432

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Capital	6.1	19 775	19 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport, écarts de réévaluation		1 055	1 055
Ecart de mise en équivalence	6.2	19 351	21 660
Réserve légale		1 459	1 459
Autres réserves		7 879	7 879
Report à nouveau		(3 298)	(2 142)
Résultat de l'exercice		(144)	(1 156)
CAPITAUX PROPRES	6	46 077	48 530
Provisions pour risques et charges	7	304	304
PROVISIONS		304	304
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	9.2	1 126	1 507
Dettes d'exploitation	9.2	183	91
DETTES		1 309	1 598
TOTAL PASSIF		47 690	50 432

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2010

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2010	31 déc. 2009
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net		150	45
Autres produits		5	4
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes		(184)	(218)
Impôts, taxes et versements assimilés		(7)	(15)
Charges de personnel		(70)	(85)
Dotations aux amortissements		-	-
Autres charges		(75)	(96)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(181)	(365)
Opérations en commun- Perte supportée		-	-
RÉSULTAT FINANCIER	11.1	16	(791)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(165)	(1 156)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	11.2	21	-
Impôt sur les bénéfices		-	-
RÉSULTAT NET		(144)	(1 156)

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2010

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Trésorerie nette à l'ouverture		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	400	1 152
Dettes financières à court terme	(7)	(4)
TOTAL	393	1 148
Opérations d'exploitation		
Résultat net	(144)	(1 156)
Amortissements	-	-
Variation des provisions	(36)	(515)
Moins (Plus) values sur cessions d'immobilisations	(21)	-
Incidence des restructurations (1)	-	1 288
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	(201)	(383)
Variation du besoin en fonds de roulement	100	25
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(101)	(358)
Opérations d'investissements		
Investissements corporels	-	(4)
Investissements financiers	-	-
Cessions d'immobilisations	222	7
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES INVESTISSEMENTS	222	3
Opérations de financement		
Augmentation des capitaux propres	-	-
Dividendes versés	-	-
Souscriptions d'emprunts et dettes financières	-	-
Remboursements d'emprunts et dettes financières	(375)	(400)
FLUX DES OPÉRATIONS PROVENANT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	(375)	(400)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(254)	(755)
Trésorerie nette à la clôture		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	140	400
Dettes financières à court terme	(1)	(7)
TOTAL	139	393

(1) En 2009, impact comptable de la Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Comed et Médiascience International et de la liquidation de la SNC des Peupliers

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Préambule

Le total du bilan au 31 décembre 2010 concerné par la présente annexe s'élève à 47 690 milliers d'euros. Le compte de résultat dégage une perte de 144 milliers d'euros.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 15 février 2011.

Faits marquants de l'exercice

Aucun évènement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la société n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

1.2 - Titres de participation

Depuis l'exercice 1995, conformément à l'option prévue par la loi 85-11 du 3 janvier 1985, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés suivant la méthode d'évaluation par équivalence, qui consiste à substituer à leur coût d'acquisition la part qu'ils représentent dans les capitaux propres des sociétés contrôlées majorée des écarts d'acquisition. La variation annuelle de la quote-part globale de capitaux propres représentative de ces titres ne constitue pas un élément de résultat ; elle est inscrite en capitaux propres au poste « Ecart d'équivalence ». Lorsque l'écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat. Le périmètre d'application de la méthode est homogène avec le périmètre de consolidation.

Les capitaux propres des sociétés concernées sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation préparée conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Lorsqu'il existe des risques particuliers non traduits par la prise en compte de la quote-part des capitaux propres de la société contrôlée de manière exclusive, une provision pour risque est constituée conformément aux principes généraux.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées de manière exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'usage, si celle-ci est inférieure. La valeur d'usage est appréciée au cas par cas, en fonction de différents critères comme la valeur boursière, l'actif net réévalué, le résultat net et d'autres éléments d'appréciation des sociétés concernées.

1.3 - Actions propres

Les actions propres détenues à la clôture de l'exercice en vue de l'attribution aux salariés dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions, de la régularisation des cours et de l'affectation à la réalisation éventuelle d'opérations financières sont évaluées au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas d'un écart négatif entre le prix d'achat et le cours moyen de décembre.

Les actions en voie d'annulation sont maintenues au prix d'achat.

1.4 – Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

Note 2 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2010
Matériels de transport	35	-	(35)	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4	-	-	4
MONTANT BRUT	39	-	(35)	4
Matériels de transport	(35)	-	35	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-	-	-	-
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(35)	-	35	-
Matériels de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4	-	-	4
MONTANT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	4	-	-	4

Note 3 Immobilisations financières

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Augmen- tations	Diminu- tions	31 déc. 2010
Participations évaluées par équivalence	48 241	-	(2 510)	45 731
Autres participations	6 471	-	-	6 471
Autres titres immobilisés	5 722	-	-	5 722
Prêts et autres immobilisations financières	7 421	145	-	7 566
MONTANT BRUT	67 855	145	(2 510)	65 490
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	(6 471)	-	-	(6 471)
Autres titres immobilisés	(3 947)	-	36	(3 911)
Prêts et autres immobilisations financières	(7 421)	(145)	-	(7 566)
MONTANT DES DÉPRÉCIATIONS	(17 839)	(145)	36	(17 948)
Participations évaluées par équivalence	48 241	-	(2 510)	45 731
Autres participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	1 775	-	36	1 811
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
MONTANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	50 016	-	(2 474)	47 542

3.1 Provisions pour dépréciation

Une provision est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'acquisition.

3.2 Participations mises en équivalence

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Augmenta- tion	Diminution	Variation de la valeur d'équivalence	31 déc. 2010
Participations évaluées par équivalence*	48 241	-	(201)	(2 309)	45 731

* détail en note 4

La variation de la valeur d'équivalence est relative notamment aux résultats consolidés des participations, après déduction des dividendes éventuellement versés au cours de l'exercice.

3.3 Autres participations

Ce poste concerne exclusivement la société Cellier, mise en redressement judiciaire, et est totalement provisionné depuis 1992.

3.4 - Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés correspondent aux 224 138 actions propres détenues par Dynaction. Ces actions propres ont fait l'objet en 2010 d'une reprise de provision pour dépréciation d'un montant de 36 milliers d'euros, calculée sur la base du cours moyen du mois de décembre de l'action, soit 8,08 euros.

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Augmen- tation	Annula- tion	31 déc. 2010
Actions propres destinées au 5 ^e plan d'option d'achat d'actions réservé au personnel	1 451	-	(1 451)	-
Autres actions propres détenues	4 271	1 451	-	5 722
TOTAL	5 722	1 451	(1 451)	5 722

3.5 - Prêts et autres immobilisations financières

Ce poste, d'un montant de 7 566 milliers d'euros, comprend principalement d'anciens prêts accordés à d'anciennes sociétés du Groupe, cédées depuis plusieurs années. Ces prêts, non recouvrables, sont entièrement provisionnés.

Note 4 Filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (%)	Valeur nette réévaluée des titres	Prêts et avances consentis par la société non remboursés	Chiffre d'affaires 2010	Bénéfices ou pertes 2010	Dividendes perçus en 2010
PCAS	13 706	57 863*	63,80	45 731	-	158 511*	(4 004) *	-
TOTAL				45 731				
CELLIER 73100 Aix les Bains	2 287	-	59,73	-	-	-	-	-

* données consolidées

Note 5 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2010
Sicav monétaires	257	-	(244)	13

Pour les titres cotés et les SICAV monétaires, la valeur historique est comparée à la valeur d'inventaire (cours du 31 décembre). Des provisions sont éventuellement constituées.

Note 6 Capitaux propres

6.1 Composition du capital social

Le capital est composé de 3 295 842 actions. Un droit de vote double est attribué après quatre ans d'inscription nominative. Dynaction détient 224 138 actions propres.

En milliers d'Euros	
Capitaux propres au 31 décembre 2009	48 530
Variation de l'écart de mise en équivalence	(2 309)
Résultat de l'exercice 2010	(144)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010	46 077

6.2 Ecart de mise en équivalence

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Variation	31 déc. 2010
Ecart de mise en équivalence	21 660	(2 309)	19 351

Note 7 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31 déc. 2010
Autres provisions pour risques et charges	304	-	-	304
TOTAL	304	-	-	304

Le solde de 304 milliers d'euros concerne un litige ancien qui n'a pas évolué depuis plusieurs années.

Note 8 Charges à payer

La récapitulation, par nature, des dettes et charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Intérêts courus	1	2
Fournisseurs et comptes rattachés	69	51
Provisions pour congés payés	-	1
État - chages à payer	1	2
TOTAL	71	56

Note 9 État des échéances des créances et des dettes

9.1 Créances

En milliers d'Euros	2010			2009
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	Montant brut
Actif immobilisé				
Prêts et autres immobilisations financières	7 566	-	7 566	7 421
Total	7 566	-	7 566	7 421
Actif circulant				
Autres créances	1	1	-	
Total	1	1	-	
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	3	3	-	12
Total	3	3	-	12
TOTAUX	7 570	4	7 566	7 433

Les prêts et autres immobilisations financières à plus d'un an sont intégralement provisionnés (cf. note 3.6)

9.2 Dettes

En milliers d'Euros	2010			2009
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	Montant brut
Dettes financières				
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				
- à deux ans maximum à l'origine	1	1	-	7
- à plus de deux ans à l'origine	1 125	375	750	1 500
Total	1 126	376	750	1 507
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	70	70	-	77
Dettes fiscales et sociales	12	12	-	14
Autres dettes	101	101	-	-
Total	183	183	-	91
TOTAUX	1 309	559	750	1 598

Au 31 décembre 2010, le total des lignes CMT utilisées s'élève à 1 125 milliers d'euros. Les échéances de remboursement sont les suivantes :

- 375 K€ le 3 mai 2011
- 375 K€ le 3 mai 2012
- 375 K€ le 3 mai 2013

En 2009, le rééchelonnement du solde du Crédit Moyen Terme, soit 1,5 million d'euros sur une durée de 4 ans, a été consenti avec les conditions suspensives suivantes :

- Engagement de Dynaction d'affecter au remboursement du solde du crédit toute cession par Dynaction de titres PCAS ou tout versement de dividendes par PCAS, sous déduction d'un montant cumulé annuel de 300 milliers d'euros,
- Engagement de Dynaction de procéder à des ventes de titres PCAS sur le marché dès que le cours de l'action sera égal ou supérieur à 5,5 euros,
- Engagement de Dynaction d'affecter au remboursement du solde du crédit tout apport de fonds dont bénéficierait Dynaction, en capital ou en prêt.

Note 10 Entreprises liées

10.1 Bilan

En milliers d'Euros	Montants bruts
Participations évaluées par mise en équivalence	45 731
Autres créances	-
Autres dettes	101

10.2 Compte de résultat

En milliers d'Euros	Produits	Charges
Chiffre d'affaires	150	-
Autres achats et charges externes	-	4
Charges financières	-	1

Note 11 Notes sur le compte de résultat

11.1 - Analyse du résultat financier

En milliers d'euros	2010	2009
Produits des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé et autres intérêts et produits assimilés	145	328
Reprises de provisions	36	515
Autres produits financiers	3	28
Produits nets sur cessions de V.M.P.	3	8
Total des produits financiers	187	879
Dotations financières aux amortissements et provisions	145	328
Intérêts des emprunts	25	54
Pertes liées à des participations	-	1 288
Autres charges financières	1	-
Total des charges financières	171	1 670
RÉSULTAT FINANCIER	16	(791)

En 2009, les pertes liées à des participations correspondaient à l'impact de la Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Comed et Médiascience International et de la liquidation de la SNC des Peupliers pour un montant de 1 288 milliers d'euros. Ces pertes ont été compensées en capitaux propres par une variation positive de l'écart de mise en équivalence de même montant.

Les reprises et dotations de l'exercice concernent :

En milliers d'euros	Reprises	Dotations
Provisions sur les actions propres détenues	36	-
Provisions dépréciation des prêts	-	145
TOTAL	36	145

Une reprise de provision pour dépréciation de 36 milliers d'euros a été constatée sur les actions propres détenues (évaluation au cours moyen de décembre de l'action).

11.2 Analyse du résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2010	2009
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	222	-
Total des produits exceptionnels	222	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	201	-
Total des charges exceptionnelles	201	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	21	-

Note 12 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

12.1 Décalages certains ou éventuels (actif)

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Variations	31 déc. 2010
Autres provisions pour risques et charges	258	-	258
Autres (écarts sur valeurs liquidatives des OPCVM)	(2)	(1)	(3)
Déficits restants à reporter	11 242	119	11 361
Total	11 498	118	11 616
IMPÔTS SOCIÉTÉ CORRESPONDANT	3 959		3 999

12.2 Charges non déductibles et réintégrations temporaires

En milliers d'euros	31 déc. 2009	Variations	31 déc. 2010
Provisions pour dépréciation sur actions propres	3 947	(36)	3 911
Total	3 947	(36)	3 911
IMPÔTS SOCIÉTÉ CORRESPONDANT	1 359		1 347

Note 13 Engagements financiers

13.1 Engagements donnés

En milliers d'euros	2010	2009
Garanties données aux banques sous forme de nantissements de titres (valeurs des lignes de crédit disponibles et nanties, garanties à 120%)	1 350	1 800
Retraites	8	7
TOTAL	1 358	1 807

13.2 Engagements reçus

Il n'existe aucun engagement reçu.

13.3 Engagements de crédit-bail

Il n'existe aucun engagement de crédit-bail.

13.4 - Engagements de retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotations d'effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Taux retenus :

- évolution des salaires : 3%
- actualisation : 4,68% (Markit iBoxx € Corporates AA 10+)

L'indemnité à laquelle le personnel de Dynaction a théoriquement droit à la fin de cet exercice est de 8 milliers d'euros.

13.5 Droit individuel à la formation (DIF)

Les deux salariés présents sur la société travaillant à temps partiel, les heures de formation acquises dans le cadre du DIF sont jugées non significatives.

Note 14 Rémunération des dirigeants

14.1 Rémunérations brutes (y compris avantages en nature)

Christian MORETTI – Président	33 013 €
-------------------------------	----------

14.2 Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2010

Christian MORETTI – Président	50 000 €
Jean Robert KERVAREC	5 000 €
Jean-Louis MILIN	5 000 €
Jean-Pierre RICHARD	5 000 €
Alain FERRI	5 000 €
Michel FLEURIET	5 000 €

Il convient de noter que Monsieur Moretti, Président du Conseil d'Administration, n'a perçu aucune rémunération de la part des sociétés contrôlées par Dynaction au sens de l'article L233-16. Monsieur Moretti a perçu au titre de Président de Dynaction une rémunération de 18 294 euros et a bénéficié de divers avantages en nature pour un montant de 14 719 euros. Monsieur Moretti a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe la somme de 350 000 euros (dont 50 000 euros au titre de la maison mère). En outre, Monsieur Christian Moretti a acquis, début 2009, 180 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription mis en place par PCAS en janvier 2007 et a acquis 383 400 BSAR PCAS en octobre 2007.

Aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Philippe Delwasse au titre de Directeur Général de Dynaction. La rémunération brute de Monsieur Philippe Delwasse, Directeur Général de la Société PCAS (filiale de Dynaction) jusqu'au 11 février 2010, s'est élevée à 37 142 euros au titre de 2010. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Philippe Delwasse n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Philippe Delwasse a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 668 euros. Par ailleurs, Monsieur Philippe Delwasse a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, la somme de 90 000 euros. En outre, Monsieur Philippe Delwasse a acquis, début 2009, 60 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription mis en place par PCAS en janvier 2007.

Note 15 Effectif

Au 31 décembre 2010, il se décompose de la façon suivante : 2 cadres salariés.

Note 16 Litiges

Deux procédures à l'encontre de tiers faisant suite à des prêts accordés à ceux-ci dans le cadre de la reprise de sociétés du Groupe et non remboursés à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, sont toujours en cours. Les créances correspondantes sont entièrement provisionnées.

Il n'existe pas à la connaissance de la société, d'autres litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité et le résultat de l'émetteur.

05 **Rapports** des Commissaires aux Comptes

1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
 2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
 3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
 4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Dynaction
-

05 Rapports des commissaires aux comptes

1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Aux actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DYNACTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 11 de l'annexe aux états financiers consolidés qui expose les engagements pris au titre de l'endettement de votre filiale, la société PCAS, et les démarches engagées en vue du refinancement de celui-ci.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte où les perspectives économiques restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

1. Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Comme indiqué dans les notes 1.5 et 1.6 aux états financiers, votre société procède chaque année à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société et nous avons vérifié que la note 3 donne une information appropriée à cet égard.

2. Actifs d'impôts différés

Votre société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats à moyen terme, tel que cela est décrit dans les notes 1.15 et 17 aux états financiers. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société, et à vérifier la cohérence des estimations avec celles retenues lors de la mise en œuvre des tests de dépréciations des écarts d'acquisition. Comme indiqué dans la note 1.2 aux états financiers, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de condition différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 1^{er} avril 2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

PricewaterhouseCoopers Audit - Stéphane Piffero
Audit Synthèse - Agathe Franzino

2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Aux actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DYNACTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte où les perspectives économiques restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La note 1.2 de l'annexe expose les principes comptables et méthodes d'évaluation relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié

des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les calculs effectués par la société. Ces estimations reposent sur des hypothèses dont la réalisation définitive pourrait, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 1^{er} avril 2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

PricewaterhouseCoopers Audit - Stéphane Piffero
Audit Synthèse - Agathe Franzino

3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Aux actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et des engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec la société PCAS

Convention de trésorerie

Nature et Objet :

Dans le souhait d'optimiser et de rationaliser leur gestion de trésorerie, DYNACTION et PCAS se sont proposées de se prêter mutuellement des fonds selon les besoins et contre une juste rémunération.

Durée :

Un an, puis renouvelée pour une même période par tacite reconduction ; sauf dénonciation de l'une des parties.

Modalités :

Avance reçue de PCAS au 31 décembre 2010 : 100 000 euros.
Intérêts versés par DYNACTION au titre de l'exercice 2010 : 881,79 euros.

Conseil d'Administration :

15 septembre 2010.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société PCAS

Convention d'assistance générale

Nature et Objet :

Votre société met à la disposition de PCAS ses services en vue d'assurer une assistance générale, notamment dans les domaines administratif, comptable et financier ainsi que pour réaliser des missions spécifiques portant sur des sujets de direction générale.

Modalités :

Les produits enregistrés dans les comptes de l'exercice 2010, au titre de l'assistance générale et des missions spécifiques, s'élèvent à 150 000 euros hors taxes.

Conseil d'Administration :

Avenant du 11 février 2010.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 1^{er} avril 2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

PricewaterhouseCoopers Audit - Stéphane Piffero
Audit Synthèse - Agathe Franzino

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DYNACTION SA

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Aux actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société DYNACTION et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 1^{er} avril 2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :
PricewaterhouseCoopers Audit - Stéphane Piffero
Audit Synthèse - Agathe Franzino

06 **Autres informations** à caractère général

1. Responsables du rapport financier annuel et du contrôle des comptes
 2. Autres informations à caractère juridique
 3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat
 4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise
 5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe
 6. Contacts et informations financières disponibles
-

06 Autres Informations à caractère général

1. RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1 Déclaration du responsable du rapport financier annuel

RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT

Monsieur Philippe Delwasse, Directeur Général

ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 56 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 1^{er} avril 2011

Le Directeur Général, Monsieur Philippe Delwasse

1.2 Responsables du contrôle des comptes

1.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

- **PricewaterhouseCoopers Audit (représenté par Monsieur Stéphane Piffero)**, membre de la CRCC de Versailles, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1987

Date de renouvellement : 2011

Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- **Audit Synthèse (représenté par Madame Agathe Franzino)**, Place de Narvik, 11 rue de Téhéran, 75008 Paris.

Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1987

Date de renouvellement : 2011

Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.2.2. Commissaires aux comptes suppléants

- **Monsieur Pierre Coll**, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1999

Date de renouvellement : 2011

Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- **Monsieur Hervé Sichel Dulong**, 6, rue de la Rosière, 75015 Paris.

Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1999

Date de renouvellement : 2011

Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.2.3 Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

(Montants H.T en milliers d'euros)	Pricewaterhouse-Coopers Audit		Audit Synthèse	
	2010	2009	2010	2009
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	205,4	200,4	22,5	22,5
Missions accessoires	-	-	-	-
TOTAL AUDIT	205,4	200,4	22,5	22,5

2. AUTRES INFORMATIONS A CARACTÈRE JURIDIQUE

• Dénomination – Siège social

Dynaction

Zone Industrielle de la Vigne-aux-Loups

23, rue Bossuet – 91160 Longjumeau

Tel. : 01.69.09.77.85

• Forme juridique – Contrôle

La société est de forme anonyme de droit français. Elle est régie en application des dispositions du Code de commerce.

Le contrôle des comptes de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires ayant chacun un suppléant désigné.

• Date de constitution et durée

La société a été constituée le 12 février 1933 et ré-immatriculée jusqu'au 15 janvier 2052, sauf en cas de dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

• Objet social (article 5 des statuts)

La société a pour objet :

- la création de sociétés nouvelles ;
- les apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux ;
- la gestion et administration de son patrimoine mobilier et immobilier ;
- la mise en valeur de ses filiales par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit ;
- et généralement, l'exploitation de tous fonds de commerce et toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant même indirectement à l'objet social.

• **Registre du Commerce et des Sociétés**

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Évry sous le numéro B 745 751 958, Code APE : 6420Z.

• **Consultation des documents**

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : Zone Industrielle de la Vigne-aux-Loups – 23, rue Bossuet – 91160 Longjumeau

• **Exercice social**

L'exercice social débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3. AUTRES INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

3.1 Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

3.1.1 Franchissement de seuils

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales. Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

3.1.2 Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

11.1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et la répartition du boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

11.2. Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ou coupures d'actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, notamment, les actions résultant de la division du nominal d'actions inscrites nominativement depuis quatre ans au moins bénéficient du droit de vote double. Le délai de quatre ans commence à courir dès la date de l'inscription nominative des actions, même si cette date est antérieure à l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé cette modification statutaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition du droit de vote double.

Le droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Le droit de vote appartient au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées spéciales, et à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires.

11.3 Franchissement des seuils de participation

Si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus des seuils précisés à l'article L. 233-7-I. du Code de commerce, informe la société, dans le délai requis par la réglementation en vigueur, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède ou qu'elle est réputée posséder au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce.

Cette information est également faite dans le même délai lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

La personne tenue de donner l'information ci-dessus précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

En cas de franchissement de seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote, doivent être également données les autres informations mentionnées à l'article L. 233-7 du Code de commerce.

11.4 Identification des détenteurs de titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur ci-après visés, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom – ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination –, la nationalité, l'année de naissance – ou s'il s'agit d'une personne morale l'année de constitution – et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

11.5 Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre de titres pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, de division, ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

11.6 Les appels de fonds par le Conseil d'administration du solde non libéré du nominal des actions de numéraire sont portés à la connaissance des actionnaires 15 jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, par lettre ordinaire.

3.1.3 Affectation et répartition des bénéfices (article 24 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable l'Assemblée Générale prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

3.1.4 Modification du capital et des droits des actionnaires

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

3.2 Capital social

3.2.1 Nombre d'actions

Depuis le 17 décembre 2004, le capital social est fixé à la somme de 19 775 052 euros. Il est divisé en 3 295 842 actions de 6,00 euros de nominal.

3.2.2 Titres donnant accès au capital

L'emprunt obligataire, émis début juillet 1995, étant arrivé à son terme le 1er janvier 2002, il n'y a plus de titres donnant accès au capital de la société Dynaction.

3.2.3 Actions non représentatives du capital

Néant

3.2.4 Nantissements des titres de participation

Nantissement des titres de participation relatif au crédit moyen terme de 1,1 million d'euros souscrit par Dynaction :

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
PCAS	03/05/2004	03/05/2013	1 659 445	13%

Nantissement des titres de Participations relatifs au crédit syndiqué de 16,5 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS SA.

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions	% capital nanti
Expansia	26/06/2007	18/04/2013	603 480	100%
VLG Chem	26/06/2007	18/04/2013	3 179 867	85%
PCAS Finland	26/06/2007	18/04/2013	25 000	100%

3.3 Pactes ou conventions entre actionnaires

Néant

4. AUTRES INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprises

Informations relatives aux Assemblées Générales

Convocation des Assemblées Générales (article 20 des statuts)

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les Assemblées sont convoquées dans les formes et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Admission aux Assemblées Générales (article 21 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement, par mandataire ou par correspondance, quel que soit le nombre de ses actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et aient fait l'objet d'un enregistrement comptable à son nom ou celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la Loi) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Bureau des Assemblées Générales (article 22 des statuts)

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

En cas de convocation par un Commissaire aux comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

Pouvoirs des Assemblées Générales – Vote dans les Assemblées Générales**Quorum et majorité (article 23 des statuts)**

Les assemblées d'actionnaires ordinaires, extraordinaires ou spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les actionnaires peuvent assister et voter personnellement aux assemblées générales, voter par correspondance ou donner procuration selon les modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décisions du Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent également participer à l'Assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par le Conseil d'Administration et selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

Si le Conseil d'Administration en décide ainsi lors de la convocation de l'Assemblée, les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que, le cas échéant, les attestations de participation, peuvent être établies sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La saisie et la signature électronique par l'actionnaire du formulaire peuvent, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées, le cas échéant sur le site Internet dédié mis en place par la société, par tout procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration et répondant aux conditions fixées par la réglementation en vigueur.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des procurations est fixée à trois jours avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abrégé ce délai. Les formulaires électroniques de vote à distance et les instructions données par voie électronique comportant procuration, dès lors que le conseil d'administration en autorise l'utilisation, peuvent valablement parvenir à la société jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion de l'Assemblée.

Informations relatives aux Conseils d'Administration**Composition du Conseil d'Administration (article 12 des statuts)**

La société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 membres au moins. Le nombre maximum des membres du conseil est fixé au nombre maximum prévu par l'article L.225-17 du Code de commerce sous réserve des dispositions prévues en cas de fusion par l'article L.225-95.

La limite d'âge pour exercer la fonction d'administrateur est de moins de 75 ans.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

L'administrateur nommé par cooptation en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Actions d'administrateurs (article 13 des statuts)

A l'exception des actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-23, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 (une) action..

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts.

Réunion et délibérations du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions prévues aux articles L.232-1 (établissement des comptes annuels) et L.233-16 (établissement des comptes consolidés).

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de la séance n'est pas prépondérante.

Président du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique.

Le Président doit être âgé de moins de 75 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4.2 Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance

4.2.1 Expertise en matière de gestion

Les mandats des membres du Conseil d'Administration figurent dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

Direction générale

La Direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président, soit par une autre personne physique, actionnaire ou non de la société, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction générale est prise conformément à l'article 15 des statuts.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise soit pour une durée limitée qui ne peut être inférieure à un an, soit pour une durée non limitée. À l'expiration de la durée de l'option, si celle-ci est limitée, le Conseil d'Administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale de la société.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Composition des organes de direction

Directeur général : Philippe Delwasse (à compter du 6 décembre 2005)

Liste des mandats des membres des organes de direction au 31 décembre 2010

Mandats exercés	Société
Philippe DELWASSE	
Vice-Président du Conseil d'Administration	PCAS SA
Administrateur	Dauphin Participation Anblan (jusqu'en 2010)

Il convient de noter que chaque filiale a sa propre organisation et qu'il n'existe aucun comité constitué par l'organe d'administration.

Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur et de ses filiales

Au 31 décembre 2010, les administrateurs, personnes physiques de Dynaction, détenaient 560 638 actions du capital et 23,73 % des droits de vote de la société.

4.2.2 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la meilleure connaissance de la société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux.

En outre, à la meilleure connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Enfin, à la meilleure connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'Administration n'est en situation de conflit d'intérêts au titre de l'exercice de ses mandats.

4.3 Opérations avec les apparentées

Cf. note 22 de l'annexe aux comptes consolidés

5. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DU GROUPE

5.1 Organigramme

5.1.1 Organigramme

Voir note 2 des états financiers consolidés

5.1.2. Relations entre la société mère et les filiales

Au 31 décembre 2010, PCAS SA est une filiale à 63,80 % de DYNACTION. Cette dernière est un holding financier qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles.

La société Dynaction entretient avec sa filiale des relations de type Mère-Fille dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice 2010 sont les suivants :

- Assistance générale et missions spécifiques pour un montant de 150 000 euros.
- Avance de trésorerie de PCAS à Dynaction pour un montant de 100 000 euros

5.2 Propriétés immobilières, usines et équipements

- Voir présentation de l'appareil industriel pages 42 et 43.
- Voir immobilisations corporelles des états financiers consolidés (note 4).

5.3 Contrats importants

L'ensemble des contrats de la société a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.

Les acquisitions par PCAS de différents sites auprès de Laboratoires Pharmaceutiques depuis 2001 avaient donné lieu à la signature de contrats commerciaux attachés à ces acquisitions. Ces contrats sont échus et ont fait l'objet de :

- renouvellement en 2007 du contrat de fournitures entre PCAS et Ipsen-Beaufour lors de l'acquisition d'Expansia en 2001.
- renouvellement en 2007 du contrat de fournitures entre PCAS et Leiras Oy, filiale du groupe Schering AG lors de l'acquisition de PCAS Finland en 2001
- renouvellement en 2009 avec Sanofi Aventif du contrat pluriannuel conclu entre PCAS et Aventis lors de l'acquisition de VLG Chem en 2004

Le Groupe n'est par ailleurs pas dépendant de contrats d'approvisionnement industriels dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

5.4 Recherche & Développement

PCAS a décidé de réorienter sa stratégie en faveur de produits et/ou technologies propriétaires, impliquant des investissements spécifiques en Recherche & Développement en faveur de projets d'importance clairement identifiés. Les dépenses exposées par PCAS dans le cadre de ces développements internes sont comptabilisées en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En 2010, les dépenses de développement remplissant ces critères se sont élevées à 1 million d'euros.

Les autres frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas ces critères demeurent comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus (cf. note 21 des notes annexes aux comptes consolidés).

5.5 Dépendances à l'égard de brevets ou licences

Le Groupe n'est pas dépendant de brevets ou licences dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

5.6 Autres engagements

La présentation des engagements hors bilan faite dans les notes annexes aux comptes consolidés et sociaux n'omet pas, à notre meilleure connaissance, l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

5.7 Historique

1982	- Achat pour une somme symbolique de la société Cryo Diffusion - Redressement de Cryo Diffusion
1983	- Achat de C.E.E. et de C.C.S
1984	- Introduction en Bourse de C.E.E. au Second Marché de Paris - Achat de Matlabo
1985	- Achat de Risoud SA. - Filialisation de l'activité cryogénique - La société mère prend le nom de Dynaction - Augmentation de capital de Dynaction de 10 millions de francs

-
- 1986**
- Introduction en Bourse de Dynaction au Second Marché de Paris
 - Achat de la société Jeulin et fusion de Jeulin avec Matlabo
 - Risoud filialise son activité industrielle, prend le nom de Mécadyne et acquiert deux nouvelles filiales
 - C.E.E. absorbe le département télécontrôle de C.C.S.
 - Dynaction bénéficie d'une option sur 50 % du capital de la société FRANKEL
-
- 1987**
- Dynaction lève l'option sur 50 % du capital de Frankel
 - Fusion de Frankel et de Dynaction
 - Introduction en Bourse de la société Cellier au Second Marché de Lyon
 - Rachat de 35% du capital de Mécadyne à son ancien propriétaire
 - Achat de Fontaine Electronique
 - Prise de participation dans Feralco
 - Augmentation de capital de Dynaction de 10,875 millions de francs par émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions
 - Achat de Métanic
-
- 1988**
- Achat de Regma
 - Achat d'Eurodyne
 - Achat de Grantil
 - Métanic prend le nom de Dynelec
 - Achat de RMA
-
- 1989**
- Introduction en Bourse de Mécadyne au Second Marché de Paris
 - Création de Dynaspring avec apport par Dynaction des sociétés Regma, Fontaine Electronique et RMA
 - Achat de Fenwick
-
- 1990**
- Achat de Lecat-Porion
-
- 1991**
- Cotation des actions de Dynaction au Marché à Règlement Mensuel
 - Cession de Fenwick à Mécadyne
 - Cession de Regma au Groupe Unic Technologies
 - Achat par Mécadyne de Engrenages et Réducteurs au Groupe P.S.A.
-
- 1992**
- En mai, achat de la société PCAS au Groupe Akzo
 - En décembre, mise en redressement judiciaire de la société Cellier
-
- 1993**
- Deux OPE sont réalisées avec succès sur les sociétés Mécadyne et Dynelec
 - Absorption par Dynaction du sous-holding Dynaspring
 - Cession des filiales : Grantille, Cat Porion, Gubri, Kalix Dupuy, C.B.G., Boissier, Lecas, C.E.E., 40 % d'Engrenages et Réducteurs par Mécadyne
-
- 1994**
- Introduction en Bourse de Médiascience au Second Marché de Paris
 - Cession de la participation dans A.F.E.
 - Placement de 20 % des titres de DYNATEG
-
- 1995**
- Disparition prématurée de Henri BLANCHET en février
 - Emission d'un emprunt obligataire convertible de 100 millions de francs
 - Achat de la SC. MOV par Mécadyne
 - Mise en œuvre d'une politique de suppression des maisons-mères :
 - Absorption de Dynair par Mécadyne
 - Absorption de Mécadyne par Dynaction
 - Achat de la SNC des Peupliers par Dynaction
 - Introduction en Bourse de PCAS au Second Marché de Paris
 - OPR sur Dynelec
-
- 1996**
- Poursuite du développement de PCAS par la création de la société Béarnaise de Synthèse, en partenariat avec Elf Atochem
 - Cession des sociétés FAV/LCAB et Tiro-Clas Belgique
 - Recentrage du Groupe sur ses métiers par l'acquisition de fonds de commerce :
 - Mouvex par Vulcanic
 - Mat-Jam par Feralco-Lapouyade
 - Mentor par Médiascience
 - Achat de la société Antycip par Convergic
-
- 1997**
- Achat du Groupe Chrysis par Médiascience
 - Cession de la société Fenwick
-
- 1998**
- Poursuite du recentrage du Groupe, cessions des sociétés : C.F.E.I. et Sodalgo par Dynelec, Risoud Précision, Sadam, Tiro-Clas par Dynalog, Hugonnet, Maurepas-Technique et Mecam
 - Achat de la société Seloc par PCAS
 - Achat de la société SAAS-Technologie par Convergic
 - Création de la société Adet par Feralco-Lapouyade
 - Renforcement du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales :
 - + 49,74 % - CMD Engrenages et Réducteurs (suite au retrait de la Côte de ses actions)
 - + 32,53 % - Médiascience
 - + 28,02 % - Vulcanic à travers les sous-holdings Dynelec et Dynalog
 - Continuation de la suppression des maison-mères par absorption de Selic et SC. MOV par Dynaction
-
- 1999**
- Poursuite du développement de PCAS par l'acquisition de la société Vernolab en janvier et de la société Pharmacie Centrale de France en juillet
 - Renforcement du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales :
 - + 4.63 % - Médiascience (Suite Offre Publique de Retrait)
 - + 10.47 % - Vulcanic dans le sous-holding Dynalog
 - + 20 % du sous-groupe Les Editions Chrysis dans le sous-holding Médiascience
 - Continuation de la suppression des maison-mères par l'absorption de :
 - Vulcanic Plastique et Innovation Thermique par Vulcanic
 - Melicerte et Logedic par Les Editions Chrysis
-

2000	<ul style="list-style-type: none"> - Continuation du développement de PCAS par l'acquisition d'un fonds de commerce de principes actifs pour l'industrie pharmaceutique auprès de Sanofi-Synthelabo. - Accélération du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales : <ul style="list-style-type: none"> - + 0.20 % - Médiascience (Suite au retrait de ses actions de la Côte) - + 1.41 % - PCAS - + 0.44 % - CMD Engrenages et Réducteurs - Cessions des sociétés Houvenaghel-Hennequin, Aucouturier, Bedi-Paillet et des sous-groupes : Vulcanic et Convergence. - Poursuite de la restructuration du groupe, par l'absorption de Seloc par PCAS et Deltalab par ISTI (à l'issue de cette dernière opération, la société absorbante a pris la dénomination suivante : Médiascience Enseignements Techniques)
2001	<ul style="list-style-type: none"> - Accélération du recentrage par la cession des sociétés FL & co, Cryo Diffusion et Médiascience Enseignements Techniques. - Acquisition par le pôle Chimie fine et de spécialité des sociétés Expansia, Leiras fine Chemicals Oy, E-Pharma et du site industriel de Bessay dans l'Allier. - Absorption par confusion de patrimoine des sociétés Dynalog et SIG
2002	<ul style="list-style-type: none"> - Cession des titres du sous-groupe Médiascience (dont les filiales Jeulin et Editions Chrysis) - Absorption par confusion de patrimoine de la société Dynelec - Acquisition par le sous-groupe Créapharm du pôle Chimie fine et de spécialités des sociétés Créapharm Développement, Euclidis et Sci Maude.
2003	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la participation de Créapharm Groupe dans les sociétés Créapharm Développement et Euclidis - Absorption par confusion de patrimoine de la société Sofie
2004	<ul style="list-style-type: none"> - Cession de la société Vernolab en février - Prise de participation à hauteur de 85 % dans VLG Chem au 1er juin - Prise de participation complémentaire de 50 % dans PCAS Finland en juin, PCAS détenant 100 % de sa filiale après cette opération - Fusion entre Créapharm Développement et Euclidis, deux filiales de la Holding du secteur formulation : Créapharm Groupe - Création par PCAS d'une filiale commerciale aux Etats-Unis : PCAS America Inc. - Transfert du siège social de Dynaction à Longjumeau (91160)
2005	<ul style="list-style-type: none"> - Souscription à hauteur de 14,5 millions d'euros (par compensation de son compte courant d'actionnaire) à l'augmentation de capital de 20,25 millions d'euros de PCAS réalisée par émission d'Actions à Bons de Souscription d'Actions remboursables (ABSAR) - Mise en place d'un crédit syndiqué de 70 millions d'euros sur 5,5 ans par PCAS - Cession du sous-groupe Créapharm au 4ème trimestre - Cession de CMD en décembre

2006	<ul style="list-style-type: none"> - Création de PCAS Biosolution - Prise de participation dans Protéus (6 %) - Cession de la majorité du capital de PCF au management (participation de PCAS ramenée à 49,9 %)
2007	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (32,5 %) - Cession d'un complément du capital détenu par PCAS dans PCF au management (participation de PCAS ramenée à 19,9 %)
2008	<ul style="list-style-type: none"> - Cession des actifs immobiliers de Bezons et de Boulogne (ancien siège social) - Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (39,5 %) - Création de PCAS GmbH
2009	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de participation dans PCAS Nanosyn en Californie (50 %) et dans PCAS Biomatrix (66 %), participation dans Protéus portée de 39,5 % à 42,9 % - Transmission Universelle de Patrimoine au profit de Dynaction des sociétés Comed et Médiascience International - Dissolution avec liquidation amiable de la société SNC des Peupliers
2010	<ul style="list-style-type: none"> - Participation dans le capital de Protéus portée à 99,9 %

6. CONTACTS ET INFORMATIONS FINANCIÈRES DISPONIBLES

6.1 Contact pour l'information financière

Communication financière :

Philippe Delwasse — +33 (0)1 69 09 77 85 — www.dynaction.fr

Consultation des documents

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : 23, rue Bossuet – 91160 Longjumeau.

6.2 Calendrier de communication financière

Prochain rendez-vous : Assemblée Générale Mixte le 20 avril 2011

6.3 Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet de la société (www.dynaction.fr) les documents suivants :

- le présent rapport annuel
- les publications des comptes semestriels et annuels 2009 et 2010
- les présentations utilisées au cours des réunions analystes et investisseurs lors de la publication des comptes semestriels et annuels 2009 et 2010 du Groupe PCAS
- les publications trimestrielles du chiffre d'affaires
- les communiqués financiers

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de Dynaction, 23 rue Bossuet – ZI la Vigne aux Loups - 91160 Longjumeau.

6.4 Document d'information annuel

La liste suivante présente les informations rendues publiques par Dynaction depuis le 1er janvier 2010 (en complément de celles listées au chapitre précédent).

Liste des communiqués de presse

Au cours de l'exercice 2010, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site internet de la Société (www.dynaction.fr) et /ou ont également fait l'objet d'une diffusion via Hugin :

- 31/12/2010** Nombre d'actions et de droits de vote – Décembre 2010
- 03/12/2010** Projet de restructuration Expansia
- 30/11/2010** Nombre d'actions et de droits de vote – Novembre 2010
- 31/10/2010** Nombre d'actions et de droits de vote – Octobre 2010
- 20/10/2010** Information financière trimestrielle au 30 septembre 2010
- 30/09/2010** Nombre d'actions et de droits de vote – Septembre 2010
- 16/09/2010** Mise à disposition du rapport financier semestriel 2010
- 16/09/2010** Rapport financier semestriel 2010
- 15/09/2010** Résultats semestriels 2010
- 31/08/2010** Nombre d'actions et de droits de vote – Août 2010
- 31/07/2010** Nombre d'actions et de droits de vote – Juillet 2010
- 22/07/2010** Premier semestre 2010 - Tendances
- 30/06/2010** Nombre d'actions et de droits de vote – Juin 2010
- 31/05/2010** Nombre d'actions et de droits de vote – Mai 2010
- 10/05/2010** Mise à disposition du rapport financier annuel 2009
- 07/05/2010** Rapport financier annuel 2009
- 30/04/2010** Nombre d'actions et de droits de vote – Avril 2010
- 20/04/2010** Information financière trimestrielle au 31 mars 2010
- 31/03/2010** Nombre d'actions et de droits de vote – Mars 2010
- 28/02/2010** Nombre d'actions et de droits de vote – Février 2010
- 11/02/2010** Résultats 2009
- 31/01/2010** Nombre d'actions et de droits de vote – Janvier 2010

Liste des publications au BALO

- 19/05/2010** Publications périodiques (comptes annuels 2009)
- 15/03/2010** Convocations (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2010)



23 rue Bossuet
Z.I. de la Vigne aux Loups
91160 Longjumeau - France
Tél.: 01 69 79 60 62
Fax : 01 64 48 33 59
www.dynaction.fr
